

Etude préalable à la conceptualisation d'une politique cantonale d'intégration

Rapport final

Recherche mandatée par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme et par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), Service de l'action sociale, aide aux requérants d'asile et aux réfugiés,

Canton de Fribourg

Conduite et réalisée par Geneviève Piérart, Marie-Claire Rey-Baeriswyl,
Jean-Claude Simonet avec la collaboration de Jean-Luc Heeb, Regula Zahler et de
Walter Montesel

Décembre 2012

© Toute reproduction et utilisation sont soumises à l'autorisation préalable de la HEF-TS et des deux Directions mandantes.
Ce document final validé rend caduc les écrits intermédiaires.

EQUIPE DE RECHERCHE

- Geneviève Piérart, professeure à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social
- Marie-Claire Rey-Baeriswyl, professeure à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et responsable du Département des Prestations de service
- Jean-Claude Simonet, conseiller scientifique et mandataire externe de la HEF-TS
- Jean-Luc Heeb, professeur à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (pour les focus group alémaniques)
- Regula Zahler, collaboratrice scientifique à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social
- Walter Montesel, étudiant en Master de travail social, stagiaire de recherche à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social

REMERCIEMENTS

- Aux différent-e-s répondant-e-s des organisations du canton de Fribourg qui ont accepté de présenter leur travail, les prestations offertes, ont analysé les manques et proposé de possibles développements, mettant au service du canton de Fribourg, du temps et de la compétence.
- Aux personnes migrantes et suisses qui ont participé aux entretiens de groupe et partagé leurs expériences de vie mettant à jour les questions fondamentales et les multiples réalités de l'intégration.
- Aux responsables du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme et du Service de l'action sociale, aide aux requérants d'asile et aux réfugiés qui ont initié de cette étude, l'ont rendue possible et ont contribué à la réflexion collective à chaque étape de la démarche.

3

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BIZ : Berufsinformationszentrum

CFC : Certificat fédéral de capacité

CV : Curriculum vitae

DICS : Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

DPIM : Développement de programmes d'intégration cantonaux et de mesures d'accompagnement

IMR : Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme

IPT : Intégration pour Tous

LAsi : Loi sur l'asile

LEtr : Loi fédérale sur les étrangers

LInt : Loi sur l'intégration des migrantes et des migrants et la prévention du racisme

ORS : ORS service AG : organisation privée mandatée par l'Etat de Fribourg pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des requérants d'asile déboutés.

ORP : Office régional de placement

PIC : Programme d'intégration cantonal

RMNA : Requérant-e d'asile, mineur-e non accompagné-e

SASoc : Service de l'action sociale

SPE : Service public de l'emploi

SpoMi : Service de la population et des migrantes et des migrants

SOMMAIRE

EQUIPE DE RECHERCHE	3	
REMERCIEMENTS	3	
LISTE DES ABRÉVIATIONS	5	
INTRODUCTION	9	
Contexte, mandat et étude	9	
L'intégration, une notion polysémique	11	
1. ACTEURS ET PRESTATIONS DISPONIBLES DANS LE CANTON DE FRIBOURG	15	
1.1. Acteurs de l'intégration dans le canton de Fribourg	15	
1.2. Acteurs organisationnels ayant participé à l'enquête	15	7
1.3. Caractéristiques des organisations ayant participé à la première phase	17	
1.3.1. Répartition linguistique, sources de financement et modalités d'action	17	
1.3.2. Communication	18	
1.3.3. Contribution des organisations à la politique d'intégration	18	
1.4. Prestations en faveur de l'intégration dans le canton de Fribourg	19	
1.4.1. Public-cible des prestations	19	
1.4.2. Prestations fournies par les organisations	20	
1.4.3. Prestations envisagées par les organisations	22	
1.4.4. Améliorations de la politique d'intégration proposées par les acteurs organisationnels	24	
1.5. Analyse des logiques des prestations	25	
1.5.1. Logiques d'action	25	
1.5.2. Priorités d'action	27	
1.5.3. En bref... les logiques prioritaires des acteurs pour développer l'intégration	27	
1.6. En conclusion... prestations et acteurs	28	
2. EXPÉRIENCES D'INTÉGRATION	29	
2.1. Réalisation de la deuxième phase de la recherche	29	
2.2. Intégration et stratégies qui y contribuent	31	
2.2.4 Se constituer et évoluer comme acteur collectif	40	
2.2.5 Rapprocher migrant-e-s et Suisse-sse-s et se rapprocher les un-e-s des autres	42	

2.2.6 Se faire reconnaître comme acteur collectif significatif pour contribuer au « bien vivre ensemble »	45
2.3 En bref : récapitulatif des stratégies d'intégration des acteurs individuels et collectifs	46
3. DÉVELOPPEMENTS ET ORIENTATIONS	49
3.1.1. Information et conseil	49
3.1.2. Langue et formation, travail	50
3.1.3. Compréhension et intégration sociale	50
3.2. Projets possibles à développer	51
3.2.1. Pour le pilier « Information et conseils »	51
3.2.2. Pour le pilier « Langue et formation, travail »	52
3.2.3. Pour le pilier « compréhension et intégration sociale »	53
3.2.4. En bref... projets prospectifs à développer	54
4. RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE POLITIQUE CANTONALE D'INTÉGRATION	55
4.1 Harmoniser l'accueil	56
4.2 Renforcer l'offre de cours de langues variés et accessibles	58
4.3 Développer des prestations concertées	59
4.4. Travailler à la cohésion sociale	60
4.5 Reconnaître et valoriser les compétences des personnes migrantes	61
CONCLUSION	63
ANNEXES	65
Annexe 0	66
ETUDE: finalités, méthodologie et cadre théorique	66
Annexe 1	70
PHASE 1 : enquête par questionnaire	70
Annexe 2	89
PHASE 3 : Délibération et propositions	89
Approche prospective, définition participative des orientations pour le programme cantonal	89
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	99

INTRODUCTION

Contexte, mandat et étude¹

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) en 2008, l'intégration des migrant-e-s est définie comme une tâche relevant, tant de la Confédération, que des cantons, des communes, des partenaires sociaux et des organisations. La Loi sur l'asile (LAsi), qui concerne les personnes réfugiées ou admises provisoirement en Suisse, prévoit également des mesures d'intégration spécifiques pour ces personnes.

Le 24 mars 2011, l'Etat de Fribourg a adopté une **Loi sur l'intégration des migrantes et des migrants et la prévention du racisme (LInt)**, entrée en vigueur en 2012. La LEtr, la LAsi et la LInt constituent les cadres législatifs dans lesquels s'inscrit la politique d'intégration des migrant-e-s développée par le Canton². Bien que l'intégration constitue une tâche transversale, son développement au sein du Canton est piloté par deux directions étatiques :

- la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), par l'intermédiaire du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) ;
- la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), par l'intermédiaire du Service de l'action sociale (SASoc), qui est chargé de la coordination de l'asile.

L'IMR assure des tâches d'information, de documentation, de formation, de sensibilisation et de facilitation auprès de différents publics (personnes migrantes et suisses, associations, employé-e-s d'administration, professionnel-le-s de l'intégration), ainsi que des tâches de conseils, de mise en réseau et de coordination des organisations, institutions et communes concernées³. La section « Asile » du SASoc coordonne l'accueil des requérante-s d'asile qui sont attribué-e-s au Canton par la Confédération. Le SASoc pilote également, en coordination avec l'IMR, les mesures spécifiques d'intégration adaptées à la situation des personnes admises à titre provisoire et des réfugié-e-s⁴.

La Confédération a initié le développement de programmes d'intégration cantonaux et de mesures d'accompagnement (DPIM), en lançant un appel d'offres⁵ auquel le canton de Fribourg a participé, en déposant une demande conjointe de la Direction de la sécurité et de la justice et de la Direction de la santé et des affaires sociales.

L'Etat de Fribourg a obtenu les financements permettant tout à la fois de réaliser une étude préalable, «analyse de besoins se référant aux structures et activités existantes» aboutissant à un catalogue de

¹ Pour plus de détails sur les aspects scientifiques et méthodologiques, voir l'annexe 0.

² http://www.fr.ch/imr/fr/pub/qui_sommes_nous/mission.htm.

³ *Ibid.*

⁴ <http://www.fr.ch/sasoc/fr/pub/asile.htm>; SASoc, 2008.

⁵ Office fédéral des Migrations (2010a). *APPEL D'OFFRES. Développement des programmes d'intégration cantonaux et des mesures d'accompagnement (DPIM). A l'attention des services cantonaux pour les questions d'intégration.* Berne: Office fédéral des migrations.

mesures (« plan d'actions ») et de concevoir, sur cette base, le programme d'intégration cantonal (PIC), touchant essentiellement les trois domaines considérés comme prioritaires par la Confédération⁶ :

- **information - conseil**: primo information (lutte contre les discriminations et centres de compétences) ;
- **langues et formation - travail** : langues et formation (cours de langues), encouragement préscolaire, intégration des admis-e-s provisoires et des réfugié-e-s ;
- **compréhension – intégration sociale**.

Ces deux démarches ont été l'objet d'une demande de partenariat avec la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (Département des prestations de service) qui a conçu et réalisé **l'étude préalable déclinée en trois phases articulées** apportant des résultats spécifiques. A la demande des mandants, cette étude ne prend pas en compte les questions de la santé et des religions, qui sont traitées dans deux autres recherches. Le présent rapport en rend compte de manière synthétique.

1. **Une évaluation diagnostique**, « état des lieux », a identifié les acteurs organisationnels (acteurs associatifs, services et directions étatiques, entreprises, groupes informels, communautés linguistiques, autorités cantonales et communales, etc.) dispensant des **offres multiples** et analysé leurs diverses prestations en matière d'intégration.

Un questionnaire a été distribué par mailing ou par envoi postal à 667 acteurs organisationnels du Canton (voir en annexe p. 71) .

10

→ **L'évaluation diagnostique a débouché sur une présentation détaillée des acteurs impliqués dans la politique d'intégration sur le canton de Fribourg, une description des offres** analysées sur la base de plusieurs paramètres (public visé ou touché, sources et modes de financements, modes de dispensation et de réalisation des prestations, types d'acteurs porteurs, logique de travail, ressources nécessaires, etc.) et des **manques relevés** : le chapitre 1 les développe.

2. **Une évaluation qualitative**, appréciation multi regards, a analysé les **processus d'intégration du point de vue des acteurs concernés** (migrant-e-s et Suisse-sse-s) dans le cadre de « situations de vie » partagées, pour en comprendre la signification, et confirmé leurs besoins.

Plusieurs entretiens de groupe, rassemblant des publics différents, menés en français et en allemand, ont été réalisés.

→ **L'évaluation qualitative** rend compte de la manière dont les acteurs concernés, individus et collectifs, vivent les processus d'intégration dans les activités ordinaires de tous les jours, la manière dont ils/elles s'y impliquent et plus encore, la façon dont ils/elles s'y prennent pour « s'intégrer » et réussir « leur intégration » ; elle a identifié les **enjeux** et les **défis** qui se posent à eux-elles et leurs multiples façons d'y faire face : le chapitre 2 en rend compte et présente **six stratégies individuelles et collectives**, essentielles aux yeux des acteurs, qui **favorisent l'intégration**.

3. **Une évaluation prospective et stratégique**, participative, a permis d'élaborer des propositions d'adaptations des mesures et le développement d'orientations spécifiques au canton de Fribourg. Menée sous la forme d'un processus participatif réunissant les acteurs concernés par l'intégration et fournissant des prestations dans le Canton, guidée, cette évaluation a recueilli un grand nombre d'idées et de projets envisageables.

→ Le chapitre 3, présente les **orientations à développer dans le canton de Fribourg** (déclinées en fonction des trois piliers de la politique fédérale en matière d'intégration), tendances qui se dégagent

⁶ Office fédéral des Migrations (2009). *Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons. Rapport annuel 2009*. Berne: Office fédéral des migrations.

des consultations menées auprès des acteurs fournissant des prestations dans le domaine de l'intégration (première phase de la recherche) et des acteurs, migrant-e-s et suisse-sse-s, directement concernés par l'intégration (deuxième phase)

- Le **chapitre 4**, expose les enseignements essentiels au-delà des informations recueillies durant toute la recherche ; il contient des recommandations **en vue de l'élaboration du programme cantonal**.

Sur cette base, des mesures concrètes et une planification seront déterminées par l'Etat de Fribourg ; organisées par domaines. Elles donneront naissance à un **plan d'action** qui sera réalisé en collaboration avec les acteurs concernés.

L'intégration, une notion polysémique

L'étude approche les questions de l'intégration dans une perspective⁷ qui prend en compte autant les efforts des migrant-e-s pour s'intégrer que ceux des autochtones pour favoriser l'intégration ; elle envisage l'intégration comme un double processus⁸:

- **l'intégration à la société**, fait référence à la manière dont un individu ou un groupe d'individus se rattache à une société, en devient partie prenante. Il s'agit d'un **processus individuel**⁹
- **l'intégration de la société**, fait référence à ce qui permet d'assurer la cohésion de la société, l'adhésion de ses membres à un tout et le fonctionnement de ce tout. Il s'agit donc d'un **processus collectif** d'inclusion. Ainsi, les mesures favorisant l'intégration des personnes migrantes sont envisagées comme faisant partie du processus d'intégration de la société.

11

L'intégration est une notion complexe, polysémique car elle peut recouvrir de multiples réalités. Abou¹⁰ distingue **l'intégration de fonctionnement**, dans laquelle l'individu est capable de communiquer dans la langue de son pays d'accueil et de gagner sa vie de façon autonome ; **l'intégration de participation**, dans laquelle l'individu est actif et souhaite jouer un rôle dans la société ; et, **l'intégration d'aspiration**, selon laquelle l'individu décide de lier son avenir et celui de ses enfants aux projets d'avenir de la société d'accueil.

Les politiques nationales d'intégration des personnes migrantes mettent souvent l'accent sur l'intégration fonctionnelle et la participation, à travers des **mesures** favorisant l'intégration linguistique, socio-économique, institutionnelle (école, services sociaux, santé, médias), personnelle et communautaire¹¹.

Ces éléments sont présents dans les trois domaines considérés comme prioritaires par la Confédération¹² : la politique fédérale est sous-tendue par une représentation de l'intégration comme un **processus individuel**, faisant référence à la manière dont un individu ou un groupe d'individus se rattache

⁷ Dans toute politique d'intégration, les mesures mises en œuvre et priorisées peuvent se rattacher à différentes visions de l'intégration, elles-mêmes liées à la manière dont la question de la migration est perçue.

⁸ Tabin, J.-P. (2006). L'intégration et la notion de "culture". Le culturel prétexte. Terra cognita, 9, 22-24. Voir également LEtr, art. 4: <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/1/142.20.fr.pdf>.

⁹ Tabin, J.-P. (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale* (Vol. 27). Lausanne: Cahiers de l'eesp.

¹⁰ Abou, (1988), cité par Legault, G., & Fronteau, J. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. In G. Legault & L. Rachédi (Eds.). *L'intervention interculturelle* (pp. 43-66). Montréal: Gaëtan Morin.

¹¹ Legeault et Fronteau, 2008, *op cit.*

¹² ODM, 2009, *op cit.*

à une société, en devient partie prenante (intégration à la société)¹³. Les mesures mises en place visent à doter ces individus des soutiens nécessaires à leur intégration.

En ce sens, la politique fédérale pourrait concourir à renforcer une perception des personnes migrantes en tant qu'individus ayant des lacunes (linguistiques, économiques, sociales) à combler¹⁴ et également accentuer une opposition factice entre personnes migrantes et non migrantes, qui ne correspond pas à la réalité puisque des origines diverses se côtoient en Suisse depuis des décennies¹⁵. Dans cette perspective, la politique visant à renforcer la participation citoyenne des personnes migrantes à travers la reconnaissance de leurs droits culturels (maintien et transmission de certains aspects importants de leur manière de penser, de sentir et d'agir) et politiques (possibilité d'influencer les orientations de la communauté à travers la participation à des mouvements, associations, partis, élections) peut être source de tensions, car la reconnaissance de ces droits ne fait pas l'unanimité¹⁶ parmi la population suisse.

Cependant, le volet « **intégration sociale** » de la politique fédérale se base par contre sur une vision de l'intégration en tant que **processus collectif**, faisant référence à ce qui permet d'assurer la cohésion de la société, l'adhésion de ses membres à un tout et le fonctionnement de ce tout (intégration de la société)¹⁷. L'interprétariat communautaire a ainsi été inclus dans le volet « intégration sociale » dans la mesure où il favorise une meilleure compréhension mutuelle¹⁸. De plus, le développement de la politique fédérale vise à renforcer l'encouragement de l'intégration au sein des structures ordinaires (communes, services étatiques, écoles etc.) ainsi que la lutte contre les discriminations¹⁹, qui s'inscrivent également dans une vision collective de l'intégration.

C'est pourquoi les prestations en matière d'intégration existant à l'échelle d'un Etat reflètent ces différentes représentations de l'intégration. Les interventions et mesures en lien avec l'intégration des personnes migrantes et fournies par les institutions peuvent s'inscrire dans différents modèles²⁰ :

12

- le **modèle réparateur assimilationniste** : les mesures sont centrées sur les personnes migrantes et visent à renforcer leurs ressources pour qu'elles puissent s'intégrer dans le pays d'accueil (« apprentissage du pays d'accueil ») ;
- le **modèle ethnoculturel** : les mesures prennent en compte l'appartenance culturelle des personnes migrantes, qui est appréhendée comme une ressource leur permettant de s'intégrer à la société d'accueil ;
- le **modèle communautaire** : les mesures sont proposées dans le cadre d'espaces communautaires regroupant des personnes partageant des expériences communes en raison de leur origine, leur genre etc. Il peut s'agir d'espaces ouverts à des « catégories spécifiques » de personnes migrantes (par exemple les requérant-e-s d'asile) ou de personnes indifféremment migrantes et non migrantes (par exemples les femmes, les parents) ;
- le **modèle interculturel** : les mesures visent à favoriser le vivre-ensemble dans une société pluriculturelle et complexe ; elles mettent l'accent sur les ressemblances, les aspirations et

¹³ Tabin, (1999), *op. cit.*

¹⁴ Métraux, J.-C. (2011). *La migration comme métaphore*. Paris: La Dispute.

¹⁵ Bolzman, C. (2001). Quels droits citoyens ? Une typologie des modèles d'intégration des migrants aux sociétés de résidence. In C. Perregaux, T. Ogay, Y. Leanza, & P. Dasen. *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires* (pp. 159-183). Paris : L'Harmattan.

¹⁶ Ibid. ; Wichmann, N., Hermann, M., D'Amato, G., Efonyai-Mäder, D., Fibbi, R., Menet, J. & Ruedin, D. (2011). *Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme : La politique de migration dans les cantons*. Bern : Commission fédérale pour les questions de migration CFM.

¹⁷ Tabin, (1999), *op. cit.*

¹⁸ <http://www.inter-pret.ch/fr.html>.

¹⁹ ODM, (2010a), *op. cit.*

²⁰ Bolzman, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes: enjeux et défis pour les pratiques professionnelles. *Pensée plurielle*, 2(21), 41-51.

les buts communs ;

- le **modèle antidiscriminatoire** : le statut des personnes migrantes est envisagé comme potentiellement discriminatoire, ce qui péjore leur accès à l'égalité des chances. Les mesures visent à supprimer les discriminations légales et institutionnelles ainsi que les comportements discriminatoires.

Comme le précise Bolzman²¹, il ne s'agit pas nécessairement de modèles explicités par les acteurs, mais plutôt de tendances observées et reconstruites de façon synthétique sur la base des données recueillies. L'étude s'est appuyée sur ces modélisations et toutes les analyses s'y réfèrent.

²¹ *Ibid.*, p.42.

1. ACTEURS ET PRESTATIONS DISPONIBLES DANS LE CANTON DE FRIBOURG

1.1. Acteurs de l'intégration dans le canton de Fribourg

Le questionnaire a identifié et interrogé les acteurs²² significatifs actuels du paysage fribourgeois qui contribuent de manières diverses à conduire des projets, réaliser des activités ou proposer des mesures dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes.

Il a débouché sur l'élaboration d'une carte détaillée des acteurs impliqués dans la politique d'intégration du canton de Fribourg décrite en vertu de différents paramètres (acteurs associatifs, services et directions étatiques, groupes plus informels, communautés linguistiques, etc.), permettant la mise en valeur des mesures actuelles.

Les ressources existantes et les lacunes ont été identifiées de deux façons :

- par les prestataires en fonction de leur propre représentation de l'intégration ;
- par un repérage des ressources manquantes à partir de l'analyse transversale des résultats.

Le positionnement des acteurs a été analysé à partir des prestations offertes dans le cadre de leur organisme, qu'il s'agisse de prestations spécifiques à l'intégration ou de prestations génériques (avec parfois des mesures spécifiquement destinées aux personnes migrantes).

15

Dans cette perspective, les prestations n'ont pas été catégorisées uniquement sur la base des lignes directrices de la politique fédérale d'intégration, mais aussi en référence aux éléments de la littérature scientifique sur l'intégration permettant de mettre en évidence les écarts entre une vision fonctionnelle de l'intégration et une acception plus large de celle-ci englobant les aspirations des personnes migrantes et de la communauté dans son ensemble²³.

☞ Dans les graphiques, le terme d'intégration sociale est utilisé en référence au pilier de la politique fédérale portant ce nom, tandis que le terme d'intégration se réfère à son acception large et potentiellement polysémique. Afin de ne pas influencer les acteurs ayant répondu au questionnaire, aucune définition de l'intégration ne leur a été proposée.

1.2. Acteurs organisationnels ayant participé à l'enquête

Les acteurs de l'intégration ont été identifiés et regroupés en cinq catégories : services et directions étatiques, communes, acteurs associatifs, acteurs organisationnels privés et autres types d'acteur. La liste détaillée des sous-catégories d'acteurs se trouve en annexe (p. 71). Le nombre total d'acteurs

²² Le terme d'acteur est considéré ici dans son acception sociologique : il peut donc désigner un individu, un groupe, une organisation ou une collectivité, participant d'une manière ou d'une autre au champ social.

²³ Legeault et Fronteau, (2008), *op.cit.*

organisationnels ayant répondu au questionnaire s'élève à 174, soit un taux de participation de 26%²⁴. Les organisations qui ont participé à la première phase de la recherche sont principalement des communes (n=72), suivies par les services et directions étatiques (n=46) et les acteurs associatifs (n=31). Parmi les acteurs associatifs, quinze associations actives dans le domaine de la migration sont représentés et seize associations s'adressent à un public qui n'est pas spécifiquement migrant. Treize acteurs organisationnels privés ont participé : il s'agit de d'entreprises privées, d'entreprises actives dans le domaine de la migration et de communautés religieuses. Parmi les dix organisations classées dans la catégorie « autre », se trouvent une fondation, un syndicat, une communauté d'intérêt public, deux Eglises et sept député-e-s.

95% des services étatiques (19 sur 20) ont participé à l'enquête, de même que 94% des associations cantonales (15 sur 16) et 44% des communes (72 sur 165). Le taux de participation des associations de migrant-e-s s'élève à 16% (9 sur 56), ce qui peut paraître relativement faible. Il faut cependant souligner qu'une partie des associations de migrant-e-s (n=7) ne possède plus d'adresse postale valide. Cette configuration permet de donner une bonne représentation de l'intégration dans les structures « ordinaires » au sens de l'ODM²⁵ et des mesures spécifiques prises au sein de ces structures, puisque que les communes, les services et directions étatiques et une partie des acteurs associatifs (16 sur 31) entrent dans cette catégorie.

Trente-sept acteurs organisationnels ont refusé de participer, dont quinze communes et quatorze services et directions étatiques. Le motif principal avancé par les communes pour ne pas participer est le nombre peu élevé de personnes de nationalité étrangère qu'elles recensent. Les préfets, député-e-s, chef-fe-s de services et directions étatiques et d'entreprises qui ont refusé de participer ont expliqué ne pas être concernés par les questions d'intégration ou ne pas avoir de projet dans ce domaine. Trois associations de personnes migrantes n'ont pas accepté de participer car elles ne s'identifient pas à la politique cantonale d'intégration. Enfin, deux refus ont été motivés par le manque de temps (tableau en annexe p. 71).

La configuration de l'échantillon des organisations qui ont participé ou refusé de participer à la recherche reflète différentes perspectives de l'intégration selon les acteurs :

- Les acteurs, peu concernés par la migration sur le plan quantitatif, semblent avoir une approche plutôt centrée sur le développement des ressources des personnes migrantes. Les communes qui n'ont qu'un petit nombre d'habitant-e-s de nationalité étrangère ne se sentent pas concernées par la question de l'intégration, dans la mesure où elles n'ont pas besoin de mettre en place des projets spécifiques pour les personnes migrantes. Les préfets, député-e-s, chef-fe-s de services et directions étatiques et d'entreprises, qui n'ont pas souhaité répondre au questionnaire, développent le même type d'argument. Certaines communes qui ont participé à la recherche ont orienté le questionnaire vers la personne responsable du service social régional : on peut voir ici une référence implicite au modèle réparateur, puisque la question de l'intégration est associée à celle des difficultés socio-économiques que peuvent rencontrer les personnes migrantes. Les services sociaux

²⁴ Deux relances ont été nécessaires pour parvenir à ce nombre, la deuxième s'étant adressée seulement aux acteurs spécialement actifs dans le domaine de l'intégration. Parmi les 174 répondant-e-s, 39 ne nous ont pas livré d'information sur leurs activités éventuelles en lien avec la migration. Soit ils n'ont pas fini de compléter le questionnaire, soit ils n'ont pas de prestations en lien avec la migration ou n'ont pas pu identifier au sein de leur organisation des activités concrètes dans ce domaine. Pour l'analyse des organisations et des actions en lien avec la migration, il reste donc 135 questionnaires.

²⁵ Wichmann, N., Hermann, M., D'Amato, G., Efonayi-Mäder, D., Fibbi, R., Menet, J. & Ruedin, D. (2011). *Op. cit.*

régionaux peuvent également assurer un rôle de soutien à la vie communautaire dont peuvent bénéficier les personnes migrantes orientées vers ces services.

- Les associations cantonales qui ont participé à la recherche privilégient quant à elles, une vision de l'intégration basée sur le vivre ensemble et l'égalité des chances.
Comme il ne s'agit pas en majorité d'associations destinées à une clientèle migrante, les prestations qu'elles proposent permettent de regrouper des personnes partageant des expériences communes et/ou de renforcer l'égalité des chances en favorisant l'accès des migrant-e-s à leurs prestations.
Le même constat peut être fait pour les services et directions étatiques, certains d'entre eux possédant des services destinés spécifiquement aux migrant-e-s.
- Les trois associations de migrant-e-s qui ont refusé de participer perçoivent la situation des personnes migrantes comme source de discrimination.

1.3. Caractéristiques des organisations ayant participé à la première phase

1.3.1. REPARTITION LINGUISTIQUE, SOURCES DE FINANCEMENT ET MODALITES D'ACTION

Ce sont surtout des organisations francophones (45,5%) et bilingues (42,5%) qui ont participé à cette première phase. Par contre, les acteurs entièrement germanophones sont sous-représentés dans les résultats, puisqu'ils ne sont que 12%. Parmi les communes, il y a surtout des francophones (64,3%) tandis que les services et directions étatiques et les acteurs associatifs sont en majorité bilingues (61,5% et 54,2%) (graphique et tableau en annexe p. 72)²⁶. Ces résultats reflètent donc partiellement la réalité cantonale puisque le canton de Fribourg compte environ un tiers de germanophones et deux tiers de francophones.

43,6% des organisations bénéficient de subventions cantonales et 34% de subventions communales²⁷. Viennent ensuite d'autres sources de financement (28,7%), puis les donations (27,7%)²⁸ (tableau en annexe p. 73).

La majorité des organisations (71,5%) produisent des prestations touchant directement des individus ou des groupes sociaux (prestations directes) et la moitié d'entre elles soutiennent d'autres organisations produisant des prestations directes (soutien indirect). Les réponses concernent donc en majorité des prestations directement fournies ou envisagées. Les communes, les services et directions étatiques et les autres types d'acteurs proposent principalement un soutien indirect. La majorité des acteurs organisationnels privés offre des prestations directes tout en soutenant d'autres organisations (graphique en annexe p. 73). Les deux-tiers du soutien offert par les associations sont destinés à d'autres associations ; un tiers du soutien fourni par les services et directions étatiques s'adresse également à des associations. 54,1% du soutien procuré par les communes à d'autres organisations est dispensé à des services et directions étatiques: il s'agit principalement de la participation financière qu'elles apportent aux services sociaux (graphique en annexe p. 74).

²⁶ Dans les graphiques, le terme « Services publics » désigne les services et directions étatiques.

²⁷ Pour l'ensemble de leurs activités (et non pas spécifiquement dans le domaine de l'intégration).

²⁸ Ces chiffres sont cumulatifs, puisqu'une organisation peut bénéficier de différentes sources de financement.

1.3.2. COMMUNICATION

Les moyens de communication utilisés par les organisations pour se faire connaître et transmettre de l'information se répartissent de la manière suivante, sur un total de 360 moyens utilisés :

- 77 sites internet, soit 21,4%
- 47 dépliants informatifs, affiches et flyers, soit 13%
- 42 se réfèrent à la participation à des événements ou séances, soit 11,7%
- 39 mailings ou circulaires, soit 10,8%
- 25 journaux, soit 6,9%

Cette répartition varie cependant selon les acteurs. Les associations sont 85% à utiliser les dépliants informatifs, affiches et flyers et 75% à participer à des événements et séances leur permettant de se faire connaître. Elles ont davantage recours aux mailings et circulaires (60%) qu'aux sites internet (55%) pour communiquer. Les services et directions étatiques communiquent majoritairement par l'intermédiaire des sites internet (82,8%), bien avant d'autres moyens tels que l'organisation ou la participation à des événements ou séances (48,3%) ou l'utilisation de dépliants et flyers (37,9%). Les communes, pour se faire connaître, ont aussi recours en priorité aux sites internet (76.1%) puis aux dépliants et flyers (34.8%).

Pour se faire connaître, les organisations utilisent différents médias : seize d'entre elles privilégient les médias publics, suivis des médias privés (utilisés par onze organisations) et de la combinaison de médias privés et publics (n=13). Aucun acteur organisationnel ne fait référence à des médias étrangers, qu'ils soient public ou privés. Les communes utilisent à parts égales les médias publics et privés ; les services et directions étatiques ont recours en majorité aux médias publics tandis que les acteurs associatifs privilégient les médias privés (graphique en annexe p. 75).

18

1.3.3. CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS A LA POLITIQUE D'INTEGRATION

Les acteurs organisationnels disent contribuer à la politique d'intégration²⁹ en priorité dans le domaine de **l'accueil et de l'information** (27,5%). Ils soulignent le rôle que joue leur organisation dans la transmission d'informations administratives et autres, souvent très complexes. Les communes notamment mettent l'accent sur l'importance de l'accueil.

L'**intégration sociale** (26.1%) constitue également un domaine important de leur contribution à la politique d'intégration. Elle est davantage perçue comme un « bénéfice secondaire » de prestations plus ciblées (par exemple offrir des cours de langues, soutenir la formation des jeunes) que comme une finalité en soi, mis à part chez les acteurs associatifs qui visent expressément l'intégration à travers certaines prestations.

Concernant la **formation** (9,4%), les services et directions étatiques s'expriment au sujet de prestations visant à favoriser la scolarisation et la formation professionnelle des jeunes: un renforcement de l'aide aux mesures d'insertion est souhaité ; selon les acteurs, ce soutien est inutile si les employeurs ne « jouent pas le jeu » et n'engagent pas des personnes issues de la migration. Les prestations dans le domaine des

²⁹ Les acteurs ont décrit leur contribution de deux manières : certains ont présenté les prestations qu'ils fournissent et qui, selon eux, contribuent à l'intégration ; d'autres ont expliqué en quoi, selon eux, leur organisation contribue à l'intégration, sans préciser les prestations correspondantes. Dans ce cas, les réponses ont également été codées dans la catégorie « Intégration sociale ».

langues (8.7%) sont généralement présentées en lien avec les autres bénéfiques qu'elles apportent aux personnes migrantes, en termes d'accueil et d'intégration.

Au-delà des piliers de la politique fédérale, la contribution des organisations à l'intégration des personnes migrantes dans d'autres domaines (28,3%) concerne essentiellement trois aspects :

- **l'intégration économique** : par l'octroi d'un soutien financier ou l'engagement de personnes migrantes, les organisations favorisent l'intégration des personnes migrantes dans la structure économique du Canton ;
- le relais entre la personne migrante et la commune, le canton ou d'autres structures institutionnelles, notamment par délégation ;
- les prestations destinées à **certaines catégories de personnes** (femmes, personnes ayant des problématiques de santé, jeunes enfants) qui, indirectement ou directement, touchent des personnes migrantes. En offrant ce type de prestations, les organisations s'inscrivent dans la catégorie des mesures ciblées définie par la Confédération (graphique en annexe p. 76.).

Les communes contribuent principalement au domaine de l'accueil et information, tandis que les services et directions étatiques se disent plutôt actifs au niveau de l'intégration sociale et de l'axe formation-travail. Le domaine de l'intégration sociale est également très présent chez les acteurs associatifs, les acteurs organisationnels privés et les autres types d'acteurs, bien qu'ils soient également actifs dans le domaine de l'accueil (graphique en annexe p. 76).

Les organisations qui soutiennent d'autres organisations le font par des actions dans le domaine de l'accueil et de l'information (17.6%), de l'apprentissage des langues (14.7%), de l'intégration sociale (10.3%) et de la formation (10.3%). Mais la majorité des actions qu'elles soutiennent (47.1%) se situe au-delà du cadre de la politique fédérale (graphique en annexe p. 77). C'est le cas des actions s'adressant à un public spécifique parmi lequel se trouvent des personnes migrantes (élèves, jeunes en formation, personnes ayant subi des traumatismes, personnes âgées) et de l'accompagnement de projets (activités culturelles, communautaires, religieuses ou politiques). Ces organisations contribuent également à l'application du cadre légal et de surveillance, par exemple, dans le cas de communes, préfectures ou services ayant des contacts avec le Service de la population et des migrantes et des migrants.

Les communes soutiennent principalement d'autres organisations dans les domaines de l'apprentissage des langues et de l'accueil et information. Le soutien des services et directions étatiques concerne surtout la formation et le travail mais aussi l'accueil et information. Les principaux domaines soutenus par les acteurs associatifs sont l'accueil et l'intégration sociale (graphique en annexe p. 77).

1.4. Prestations en faveur de l'intégration dans le canton de Fribourg

1.4.1. PUBLIC-CIBLE DES PRESTATIONS

Pour identifier le public-cible des prestations, les acteurs organisationnels ont été classés en trois catégories inspirées des modèles de Bolzman³⁰ présentés plus haut. Ces catégories ont été nommées de la façon suivante :

- **cadre spécifique** : les acteurs organisationnels œuvrant dans un cadre spécifique

³⁰ Bolzman, (2009), *op. cit.*

s'adressent principalement à des personnes migrantes et/ou à leurs proches, selon un modèle réparateur, ethnoculturel, antidiscriminatoire ou communautaire (le cas échéant, les espaces communautaires regroupent des catégories spécifiques de personnes migrantes, comme les requérant-e-s d'asile ou les parents) ;

- **cadre universaliste** : les acteurs organisationnels œuvrant dans un cadre universaliste proposent des mesures destinées à des personnes migrantes et non migrantes. Certaines prestations sont proposées dans le cadre d'une structure ordinaire, d'autres sont introduites spécifiquement pour les migrant-e-s (mesures ciblées) mais dans un cadre ordinaire (formation, encouragement préscolaire etc.). Ces prestations peuvent donc s'inscrire dans un modèle antidiscriminatoire (en renforçant l'égalité des chances) ou communautaires (le cas échéant, les espaces communautaires regroupent des catégories sans lien direct avec la migration) ;
- **cadre mixte** : les acteurs organisationnels œuvrant dans un cadre mixte proposent à la fois des prestations destinées spécifiquement à des personnes migrantes et/ou à leurs proches et des prestations destinées indifféremment à des personnes migrantes et non migrantes³¹.

70,9% des organisations œuvrent dans un cadre universaliste, 17,9% ont des prestations ciblées et 11,2% des prestations mixtes (graphique en annexe p. 78). Cette répartition s'explique par le fait que les acteurs sont à 43% des communes et à 27% des services et directions étatiques, qui sont des structures ordinaires au sens de l'ODM. Les acteurs associatifs sont 41,7% à proposer des prestations dans un cadre universaliste, 37,5% à offrir des prestations ciblées pour les personnes migrantes et 20,8% à s'inscrire dans un cadre mixte. Trois acteurs organisationnels privés sur six proposent des prestations dans un cadre universaliste, et le même nombre offre des prestations ciblées pour les personnes migrantes ; aucun ne s'inscrit dans un cadre mixte. Les autres types d'acteurs sont cinq sur neuf à proposer des prestations dans un cadre universaliste et trois à offrir des prestations ciblées pour les personnes migrantes ; un seul s'inscrit dans un cadre mixte (graphique en annexe p. 78).

Au sens de la politique fédérale, les offres d'intégration dans les structures ordinaires (offres qui profitent à l'ensemble de la population) et les offres spécifiques de soutien à l'intégration, qui proposent des mesures ciblées permettant de combler les lacunes dans l'accès aux structures ordinaires³², apparaissent donc comme relativement bien développées dans le canton de Fribourg.

1.4.2. PRESTATIONS FOURNIES PAR LES ORGANISATIONS

Les acteurs associatifs sont les plus nombreux à fournir un volume important de prestations en lien avec la migration. Les communes proposent un nombre limité de prestations liées spécifiquement à la migration, certaines n'en mentionnant aucune (graphique et tableau en annexe p. 79).

Le soutien à d'autres organisations s'adresse surtout à des services et directions étatiques et des associations, et dans une moindre mesure à des fédérations ou associations faitières, des organisations privées et d'autres types d'organisations (graphique en annexe p. 80). Les acteurs organisationnels

³¹ Pour être classées dans cette catégorie, les organisations doivent proposer entre 40 et 60% de prestations spécifiques et de prestations universalistes.

³² Wichmann et al., (2011), *op. cit.*

soutenant d'autres organisations contribuent financièrement ou matériellement au développement de prestations visant l'accompagnement et la formation de personnes migrantes, le soutien éducatif d'enfants migrants et de leurs parents, l'insertion professionnelle des personnes migrantes ; ils soutiennent également des activités religieuses, associatives ou politiques allant dans le sens d'un renforcement de la cohésion sociale.

Les acteurs organisationnels fournissant des prestations directes se sont exprimés sur une liste de prestations en lien avec l'intégration (liste en annexe p. 80). Les prestations fournies concernent en majorité la transmission d'informations aux personnes migrantes et à leurs proches (14.4%). Viennent ensuite le conseil et la consultation (11.3%), puis la transmission d'informations concernant la migration à d'autres organisations (9.4%). Le rôle de relais que les organisations jouent entre les personnes migrantes et la société d'accueil apparaît ici comme important. La guidance et le coaching (8.2%), l'organisation d'activités destinées à des personnes migrantes et/ou à leurs proches (dont les cours) (7.8%) et la sensibilisation d'un public spécifique aux questions en lien avec la migration (7.1%) sont fournies dans des proportions à peu près équivalentes (graphique en annexe p. 81).

La répartition de ces prestations illustre la proportion importante d'organisations œuvrant dans un cadre mixte, proposant à la fois des prestations spécifiques pour les personnes migrantes et des prestations destinées indifféremment à un public migrant et non migrant.

Les prestations entrant dans la catégorie « Autres » (4.9%) concernent essentiellement :

- des prestations dans le domaine de la santé
- la formation professionnelle (formations spécifiques pour des personnes migrantes)
- des actions politiques ou sociales destinées à des personnes provenant de pays spécifiques
- le soutien matériel et financier d'associations locales, notamment sportives.

21

Les communes, les services et directions étatiques et les acteurs associatifs sont surtout actifs dans la transmission d'informations et le conseil. Les acteurs associatifs et les acteurs organisationnels privés ont également une offre bien développée d'organisation d'activités destinées à des personnes migrantes et à leurs proches. L'organisation d'activités collectives est surtout du ressort des acteurs associatifs (graphique en annexe p. 82).

Les **acteurs associatifs** sont 80% à transmettre des informations aux personnes migrantes et à leurs proches. Ils sont également 75% à proposer du conseil et de la consultation. La prestation la plus fréquemment mentionnée ensuite est l'organisation d'activités destinées à des personnes migrantes et/ou à leurs proches (65%). Par cette prestation fréquemment offerte, ils se distinguent des communes et des services et directions étatiques, comblant ainsi d'éventuelles lacunes dans ce domaine au sein des structures ordinaires. Ils fournissent également une diversité de prestations plus importante que les communes et les services et directions étatiques. Cette différence s'explique probablement par le fait que l'intégration constitue la mission principale de près de la moitié des acteurs associatifs, ce qui n'est pas le cas des communes ni des services et directions étatiques.

Les prestations en lien avec la migration que les **services et directions étatiques** délivrent le plus fréquemment concernent la transmission des informations aux personnes migrantes et à leurs proches (69,2%). 61,5% des services et directions étatiques offrent du conseil et de la consultation. A part égale, (42.3%), ils contribuent ensuite à apporter de l'aide financière, transmettre des informations sur la migration auprès d'autres organisations et proposer de la guidance ou du coaching.

Parmi les **communes**, 81,5% d'entre elles transmettent également des informations aux personnes migrantes et à leurs proches. La prestation qui vient ensuite est la transmission d'informations sur la migration auprès d'autres organisations (51,9%) et le conseil et la consultation (48,1%). Les communes se

situent ainsi dans un rôle de relais entre les personnes migrantes et les autres organisations, en particulier les services et directions étatiques.

Les **acteurs organisationnels privés** (communautés religieuses, conseils communaux partis politiques, fondation) (n=3) proposent surtout de la guidance et du coaching, de la transmission d'informations aux personnes migrantes et à leurs proches et de la sensibilisation (tableau en annexe p. 83).

Le financement des prestations est généralement assuré, sauf pour les acteurs associatifs pour lesquels il ne l'est pas dans près d'un tiers des cas. Les communes et les acteurs associatifs ont en majorité des ressources faibles pour assurer leurs prestations dans le domaine de l'intégration. 60% des organisations œuvrant spécifiquement dans le domaine de la migration ont des ressources limitées, de même que 58,8% des organisations œuvrant dans un cadre universaliste.

☞ Les prestations fournies concernent en majorité (28,9%) le soutien social aux personnes migrantes et à leurs proches³³, suivies par le travail inter organisationnel et administratif³⁴ (20,9%). Viennent ensuite les démarches et processus individuels et collectifs³⁵ (16,4%) et, dans une moindre mesure, le soutien matériel aux personnes migrantes³⁶ (14,7%) et l'action politique³⁷ (9,8%).

L'ensemble des acteurs organisationnels met l'accent sur le soutien social. Le travail interorganisationnel et administratif est plus développé par les communes et les services et directions étatiques. Par contre, les démarches et processus individuels et collectifs sont du ressort des acteurs associatifs, et dans une moindre mesure des services et directions étatiques et des acteurs organisationnels privés. Le soutien matériel aux personnes migrantes est surtout fourni par les communes, par l'intermédiaire des services sociaux, et par les services et directions étatiques. Les prestations relevant de l'action politique sont principalement offertes par les services et directions étatiques, les communes, les acteurs associatifs et les acteurs entrant dans la catégorie « Autres »³⁸. Enfin, les prestations « autres » (prestations de santé, intégration professionnelle, action en faveur de nationalités spécifiques et soutien d'associations locales) sont surtout portées par les services et directions étatiques et les acteurs associatifs, mais ils représentent une proportion relativement importante de l'ensemble des prestations fournies par les acteurs organisationnels privés et autres types d'acteurs (graphique en annexe p. 84).

22

1.4.3. PRESTATIONS ENVISAGEES PAR LES ORGANISATIONS

La prestation que les organisations envisagent le plus fréquemment de développer est la **transmission d'information aux personnes migrantes et à leurs proches** (12%). Cette prestation est suivie par celles entrant dans la catégorie « **Autres** » (11,3%), qui visent les actions suivantes :

- développer la coordination entre les différents services en lien avec la migration

³³ Le soutien social regroupe les prestations suivantes : transmission d'informations aux personnes migrantes et/ou à leurs proches, conseil et consultation, guidance ou coaching, délégation, organisation d'activités destinées à des personnes migrantes et/ou à leurs proches (dont les cours).

³⁴ Autorisations ou décisions administratives en rapport avec les situations individuelles, transmission d'informations concernant la migration auprès d'autres organisations.

³⁵ Il s'agit des prestations de sensibilisation, d'organisation d'activités collectives et de défense d'intérêts spécifiques.

³⁶ Apport d'aide matérielle et financière.

³⁷ Prise de position concernant des dossiers politiques et/ou législatifs en lien avec la migration et/ou décision concernant de tels dossiers.

³⁸ La transmission d'informations aux personnes migrantes et à leurs proches est prévue par six acteurs associatifs, cinq services publics, trois communes et deux acteurs organisationnels privés.³⁸ Il s'agit essentiellement de député-e-s.

- créer des liens entre des personnes migrantes et des personnes ressources
- mettre de nouvelles ressources (humaines et matérielles) à disposition des personnes migrantes, leur faire connaître le Canton
- développer des formations professionnelles.

Vient ensuite la **sensibilisation d'un public spécifique à des questions en lien avec la migration** (10,5%), le conseil et la consultation (9%) et l'organisation d'activités collectives (9%). Outre l'autorisation ou la décision administrative et les décisions politiques, qui sont du ressort de services spécialisés, les prestations les moins fréquemment mentionnées sont l'apport d'aide financière (3%) et la défense d'intérêts spécifiques (3%) (graphique en annexe p. 85).

Les acteurs associatifs envisagent de développer des activités destinées à des personnes migrantes et à leurs proches. Ils prévoient ou souhaitent développer des prestations dans les domaines de la transmission d'information, la sensibilisation, l'organisation d'activités collectives et d'autres domaines. Les services et directions étatiques envisagent surtout des prestations dans le domaine de la transmission d'information aux personnes migrantes et à leurs proches. Ils souhaitent développer la transmission d'information concernant la migration auprès d'autres organisations. Enfin, ils veulent renforcer la sensibilisation de publics spécifiques aux questions de la migration.

Les communes souhaitent renforcer le conseil et la consultation aux personnes migrantes et à leurs proches et envisagent des activités de transmission d'information aux personnes migrantes et à leurs proches. Elles aimeraient développer des prestations dans d'autres domaines que ceux mentionnés dans le questionnaire (graphique en annexe p. 86).

☞ Comme pour les prestations fournies, les prestations envisagées concernent en majorité le soutien social (25%). Une proportion importante de prestations envisagées (20,8%) entre dans la catégorie « Autre » (renforcer la coordination entre les services, favoriser les liens entre les personnes, développer de nouvelles ressources et de nouvelles formations professionnelles). 22,2% des prestations envisagées visent des démarches et processus individuels et collectifs. Dans le domaine du travail interorganisationnel et administratif (13,9%) et du soutien matériel aux personnes migrantes (9,7%), les prestations prévues s'inscrivent dans la poursuite des prestations actuellement fournies, avec un développement possible si des ressources supplémentaires sont obtenues. Le soutien social est surtout envisagé par les services et directions étatiques et les acteurs associatifs (graphique en annexe p. 87).

Ces prestations envisagées, qui peuvent être considérées comme des **projets**, montrent que les associations tendent à s'orienter vers un modèle interculturel ou communautaire de l'intégration, visant à favoriser le vivre-ensemble dans une société pluriculturelle. Comme la majorité des organisations s'inscrit dans un cadre universaliste (proposant des mesures destinées à des personnes migrantes et non migrantes), y compris parmi les acteurs associatifs, l'intégration semble devoir passer en priorité par les structures ordinaires, même si cela se fait par l'intermédiaire de mesures spécifiques (comme le conseil et la consultation) destinées aux personnes migrantes.

Les services et directions étatiques et les acteurs associatifs jouent un rôle important dans la sensibilisation, à l'instar des acteurs organisationnels privés et autres acteurs, mais ceux-ci sont faiblement représentés dans l'échantillon. Or, la sensibilisation est une prestation fréquemment envisagée par les services et directions étatiques et les acteurs associatifs ; elle apparaît donc comme un domaine de l'intégration à développer. L'intégration des personnes migrantes sera renforcée si les personnes non migrantes sont davantage sensibilisées aux questions en lien avec la migration et si les personnes

migrantes et non migrantes ont plus souvent la possibilité de se rencontrer dans le cadre d'activités organisées.

Ces priorités sont confirmées dans les propositions d'amélioration apportées par les organisations participantes, en particulier de la part des associations. Le rôle d'intégration joué par les associations de migrant-e-s ne doit pas être sous-estimé, et il est souligné par plusieurs participant-e-s issu-e-s d'autres types d'organisations.

1.4.4. AMELIORATIONS DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION PROPOSEES PAR LES ACTEURS ORGANISATIONNELS

En reprenant les lignes directrices de la politique fédérale, les propositions d'amélioration concernent à parts quasi égales l'accueil et l'information, l'apprentissage des langues et l'intégration sociale (graphique en annexe p. 88).

Les services et directions étatiques et les acteurs associatifs mettent l'accent sur l'intégration sociale, tandis que les communes proposent surtout des améliorations dans le domaine de l'accueil et de l'information.

L'apprentissage des langues est un domaine à améliorer du point de vue des communes, des services et directions étatiques et des acteurs organisationnels privés, en particulier pour les personnes migrantes de première génération. Ces acteurs organisationnels mettent aussi l'accent sur la formation et le travail (graphique en annexe p. 88).

Concernant l'accueil et l'information, les propositions concernent aussi en priorité les personnes primo-arrivantes, pour lesquelles l'offre de cours d'intégration devrait être consolidée. Renforcer l'intégration passe par l'amélioration de l'information sur les ressources existantes, le développement de nouvelles offres de cours et de meilleures conditions d'accès (gratuité des cours, proximité géographique, système de garde pour les enfants ou cours en parallèle parents-enfants). Les propositions en lien avec l'intégration sociale touchent, en partie, le fonctionnement des organisations : favoriser les échanges, renforcer le bénévolat, développer la collaboration entre les institutions et développer les réseaux d'associations de personnes migrantes. Certains acteurs des services et directions étatiques et des communes considèrent que les associations de migrant-e-s favorisent ou devraient favoriser davantage l'intégration sociale. L'amélioration de l'intégration passe aussi, d'après les acteurs organisationnels, par le développement de la sensibilisation du public aux questions en lien avec la migration. Peu de propositions d'amélioration concernent la formation et le travail ; néanmoins, une meilleure reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger est souhaitée, de même qu'une amélioration de l'insertion économique des personnes migrantes.

La proportion d'autres propositions d'amélioration, sortant du cadre des piliers de la politique fédérale, est importante (42,6%). On trouve un meilleur soutien, matériel, financier et social (par exemple par l'intermédiaire de bénévoles) des organisations actives dans le domaine de l'intégration, bien que les modalités de ce soutien ne fassent pas l'unanimité : certains acteurs organisationnels demandent une augmentation du soutien existant, alors que, pour d'autres, le soutien passe par un renforcement, une consolidation de l'offre existante. Des améliorations sont également proposées sur le plan du fonctionnement des organisations : favoriser les échanges, renforcer le bénévolat, développer la collaboration entre les institutions et développer les réseaux d'associations de personnes migrantes. Ces

propositions d'amélioration doivent tenir compte des modalités de communication privilégiées par les différents acteurs pour faire connaître leurs prestations:

- acteurs associatifs : participation à des manifestations et des séances, utilisation d'affiches, flyers, dépliants (moyens développés parmi les organisations offrant des prestations ciblées dans le domaine de la migration)
- services et directions étatiques et communes : sites internet.

De même, le soutien financier du Canton dans le domaine de l'intégration est globalement perçu comme insuffisant et devrait être consolidé (pérennisé).

L'intégration professionnelle apparaît également comme un élément à développer. Elle passe notamment par une meilleure reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger. L'idée de participation sociale tend progressivement à remplacer celle d'intégration dans les recherches scientifiques sur la migration. Cette tendance s'observe également dans les réponses apportées par les acteurs organisationnels à travers des propositions telles que renforcer la responsabilité des associations de migrant-e-s et développer la diversité culturelle dans certains secteurs de la société.

L'écart important entre les communes au plan de leur engagement dans le domaine de la migration laisse apparaître un grand potentiel. C'est aussi justement au niveau des communes (événements, quartiers, associations) que l'on peut quotidiennement augmenter les rencontres des personnes migrantes et des non-migrantes et ainsi renforcer l'intégration de la société.

L'utilité de l'accueil, de l'information, des cours de langues et d'intégration n'est pas remise en question mais ces domaines ne sont pas considérés comme prioritaires, par les acteurs organisationnels interrogés. Ces acteurs considèrent que ces domaines sont déjà bien couverts ou ne concernent qu'une partie des personnes migrantes : les primo-arrivant-e-s. Néanmoins, des propositions sont faites pour améliorer les conditions d'apprentissage des langues du Canton d'accueil : amélioration de l'information sur les ressources existantes, développement de nouvelles offres de cours et de meilleures conditions d'accès (gratuité des cours, proximité géographique, système de garde pour les enfants ou cours en parallèle parents-enfants).

25

1.5. Analyse des logiques des prestations

1.5.1. LOGIQUES D'ACTION

La logique des acteurs fribourgeois de l'intégration a été analysée à partir de l'articulation entre la mission de leur organisme, les prestations qu'ils fournissent et leur vision de l'intégration. La posture adoptée dans cette première phase consistait à éviter l'opposition théorique entre « autochtones » et « personnes migrantes » : ces dernières sont en effet considérées comme partie intégrante de la société d'accueil, notamment à travers les communautés et les associations qui ont été sollicitées au même titre que les autres acteurs. Les prestations n'ont pas été envisagées uniquement sous l'angle de l'aide à apporter aux

personnes migrantes³⁹ mais également sous l'angle de la participation sociale, favorisant le vivre-ensemble en contexte de diversité (sociale, économique, culturelle, linguistique, scolaire)⁴⁰.

Le faible taux de participation des communautés et des associations de personnes migrantes invite à s'interroger sur la façon dont les représentant-e-s de ces organismes envisagent la participation sociale de leurs membres, et leur propre rôle. Dans le cadre de la présente étude, cette faible implication dans l'expression de besoins en termes de programme d'intégration laisse à penser que ces **acteurs se considèrent plutôt comme un « relais » entre la société et les personnes migrantes ; ils ne se perçoivent pas à ce stade, comme partie intégrante de la société d'accueil**. Ce constat semble renforcé par les besoins et propositions d'amélioration émis par une partie des acteurs appliquant un cadre universaliste ou mixte, qui souhaitent renforcer leur collaboration avec les communautés. De plus, la difficulté à atteindre ce type d'acteurs organisationnels (adresses postales non valides, absence de ligne téléphonique, de courriel et/ou de site internet), interroge sur les moyens dont ils disposent pour visibiliser leur action et se mobiliser dans le domaine de l'intégration.

Le caractère polysémique de la notion d'intégration et le fait qu'elle soit utilisée pour désigner une politique risque de donner une représentation restreinte de la réalité des personnes concernées par la migration. Le refus de participer d'une association dont les membres se disent en situation de mobilité internationale et non de migration montre que les termes de migration et d'intégration peuvent être perçus comme sources de stigmatisation.

26

Le fait que les acteurs ayant participé à la recherche fournissent en majorité des prestations de type « soutien social » ainsi que des tâches administratives laisse entrevoir une logique centrée sur une perspective déficitaire ou une logique centrée sur un modèle réparateur. Le renforcement des ressources des personnes migrantes fait également partie de l'intégration, dans sa dimension fonctionnelle (intégration de fonctionnement). C'est dans cette perspective que s'inscrit l'emphase mis par les communes sur le rôle important qu'elles jouent dans l'accueil des personnes migrantes, rôle qui serait d'ailleurs à renforcer parmi les communes qui n'ont pas participé à l'enquête.

Les besoins des personnes migrantes en termes d'intégration peuvent varier selon leur trajectoire de migration, *i.e.* selon la génération de migration à laquelle elles appartiennent⁴¹. Les premières générations de personnes migrantes, primo-arrivantes, ont essentiellement besoin de soutiens instrumentaux (informations, apprentissage de la langue) favorisant l'intégration de fonctionnement. Ces besoins apparaissent comme largement couverts par les prestations existantes (même si une amélioration de la manière dont ces prestations sont organisées est souhaitée par les acteurs concernés).

Pour les personnes migrantes de deuxième génération, l'état des lieux a mis en évidence l'existence d'obstacles structurels à l'intégration, qui pourraient être diminués par le **renforcement des mesures prises au sein des structures ordinaires** (intégration institutionnelle). Les besoins se situent davantage au niveau de **la participation sociale et de l'aspiration au vivre-ensemble**, tels qu'ils ont été identifiés par les participant-e-s, et tels qu'ils ressortent de l'analyse des prestations offertes : les démarches de sensibilisation, l'organisation d'activités collectives et la défense d'intérêts spécifiques (démarches et

³⁹ Métraux considère cette approche centrée sur l'aide apportée aux migrant-e-s comme une perspective déficitaire : (2011), *op. cit.*

⁴⁰ Bolzman, (2001), *op. cit.* ; Legeault et Fronteau, (2008), *op. cit.*

⁴¹ Vatz Laaroussi, M., Kanouté, F. & Rachédi, L. (2008). Les divers modèles de collaborations familles immigrantes-écoles : de l'implication assignée au partenariat. *Revue des sciences de l'éducation*, 34 (2), 291-311.

processus collectifs et spécifiques) sont proportionnellement moins importantes que les prestations centrées sur les soutiens instrumentaux.

Le besoin d'une **meilleure collaboration entre les organismes**, identifié par plusieurs acteurs ayant participé à l'enquête par questionnaire, montre que les ressources existent mais qu'elles méritent d'être rendues plus visibles et que leurs liens pourraient être renforcés.

1.5.2. PRIORITES D'ACTION

Au terme de cette enquête, il apparaît que les acteurs organisationnels fribourgeois qui ont répondu au questionnaire reconnaissent le rôle que jouent différents domaines d'activités (accueil et information, cours, soutien à la formation) dans l'intégration des personnes migrantes.

Ils souhaitent cependant **renforcer l'intégration de la société fribourgeoise en sensibilisant davantage différents publics aux questions en lien avec la migration** et en développant des activités permettant aux personnes migrantes et non migrantes de **se rencontrer dans des activités destinées à l'ensemble de la population**.

Seul un tiers des acteurs organisationnels a participé à l'enquête ; la non-participation des autres acteurs démontre que beaucoup ne sentent pas directement concernés par la question de l'intégration spécifique des personnes migrantes. La **sensibilisation apparaît donc comme une priorité du programme cantonal**.

27

1.5.3. EN BREF... LES LOGIQUES PRIORITAIRES DES ACTEURS POUR DEVELOPPER L'INTEGRATION

- Coordonner les prestations en faveur des primo arrivants et augmenter les ressources pour l'accompagnement des migrant-e-s dans leur processus d'intégration
- Favoriser les échanges et la collaboration entre les institutions concernées par la migration (communes, services publics et associations de migrant-e-s)
- Soutenir ou développer l'organisation d'activités ainsi que la sensibilisation permettant aux personnes migrantes et non migrantes de se rencontrer et favorisant la participation sociale et consolider le vivre-ensemble
- Développer des mesures au sein des structures ordinaires pour les migrant-e-s de deuxième génération et prendre en compte les intérêts spécifiques
- Développer la sensibilisation de différents publics et de la population aux questions en lien avec la migration
- Soutenir l'intégration professionnelle des personnes migrantes par une meilleure insertion dans le tissu économique fribourgeois et contribuer à la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger⁴²
- Consolider le soutien financier aux acteurs associatifs pour leur permettre de développer leurs prestations et valoriser le bénévolat
- Impliquer les associations de migrant-e-s dans la politique d'intégration du Canton ; développer les

⁴² Cette dernière mesure est prioritairement du ressort de la Confédération mais les cantons disposent d'une marge de manœuvre en la matière.

réseaux d'associations de migrant-e-s et renforcer leur pouvoir d'action et leur visibilité

- Améliorer l'information sur les offres de cours de langues et les conditions d'accès à ces cours (gratuité, proximité géographique, système de garde pour les enfants ou cours en parallèle parents-enfants)
- Sensibiliser les citoyen-ne-s suisses aux aspects positifs et aux ressources de la migration et de l'intégration

1.6. En conclusion... prestations et acteurs

Les acteurs organisationnels de l'intégration proposent des actions qui peuvent se regrouper en deux axes :

- **Les actions qui visent à favoriser l'intégration fonctionnelle des personnes migrantes.**
Leurs propositions s'orientent dans deux directions :
 - les prestations pourraient être mieux ciblées sur des situations de vie spécifiques.
 - les personnes concernées doivent se mobiliser davantage et se rendre plus visibles, notamment par l'intermédiaire des associations de personnes migrantes. Cela permettrait de renforcer leur capacité d'agir (*empowerment*).
- **Les actions qui visent à favoriser le vivre-ensemble** : la diminution des situations de discrimination (par exemple au niveau de l'intégration socio-professionnelle) passe non seulement par un renforcement des compétences des personnes (processus individuel) mais par des démarches de sensibilisation des publics aux questions de la migration et de l'intégration (processus collectif).

Ces deux axes sont complémentaires et nécessitent une coordination entre les différents acteurs leur permettant d'agir plus efficacement, à l'instar de la collaboration à développer entre les services étatiques et les associations de personnes migrantes.

2. EXPÉRIENCES D'INTÉGRATION

2.1. Réalisation de la deuxième phase de la recherche

La seconde phase de la recherche a analysé les **processus d'intégration du point de vue des acteurs concernés** (migrant-e-s et Suisse-sse-s) dans le cadre de « situations de vie » partagées, car c'est bien au cœur du quotidien que se joue l'intégration. En effet, pour pouvoir apprécier la pertinence des ressources disponibles dans le Canton, il est essentiel de questionner les acteurs concernés (et non seulement les prestataires) et leurs réalités, de saisir les significations qu'ils donnent aux processus d'intégration et les enjeux qui se posent pour eux.

Il est indispensable de comprendre la manière dont les acteurs concernés vivent les processus d'intégration dans les activités ordinaires de tous les jours, la manière dont ils/elles s'y impliquent et plus encore, la façon dont ils/elles s'y prennent pour « s'intégrer » et réussir « leur intégration ». L'analyse de quelques situations emblématiques d'intégration a permis de situer ce qui leur paraît favorable pour s'intégrer et de confirmer des besoins et des attentes.

Cette phase a ainsi débouché sur une analyse des stratégies d'intégration et elle a été réalisée à partir de *focus groups*.

29

2.1.1. RECUEILLIR L'EXPERIENCE DES ACTEURS DE L'INTEGRATION

Dans cette étape il s'agissait de réunir une grande variété de personnes concernées par l'intégration afin de recueillir leurs expériences. La technique utilisée est celle des *focus groups* ou groupes de discussion. Le protocole suivi respecte les modalités habituellement appliquées dans ce type de démarche décrit notamment par Paul Geoffrion⁴³. Le point fort de cette méthode consiste à réunir un ensemble contrasté d'acteurs donnant ainsi accès à une variété d'expériences afin de parvenir à en identifier les éléments génériques.

Dans le cadre de cette recherche, cinq groupes de discussion ont été menés, composés à partir des critères suivants : populations spécifiques avec des expériences de vie particulières (provenances, genres, âges, langues, parcours de migrations, niveaux de formation), issues de différents lieux et quotidiennetés (couverture de l'ensemble du Canton, aussi bien migrant-e-s que Suisse-ss-es, avec différentes situations de vie), des acteurs collectifs et individuels (des personnes choisies pour leur parcours de vie et d'autres, invitées pour leur appartenance à des communautés). Pour garantir le meilleur contraste entre les groupes, deux manières de faire ont été privilégiées : regrouper spécialement des personnes pour cette enquête, eu égard à leur

⁴³In Benoît Gauthier (1992): Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données, Presse de l'Université de Québec, Québec, chap. 13, p. 311-335.

trajectoire de vie, ou participer *in situ* à des groupes préétablis réunissant une grande variété d'acteurs adhérant à une même activité (ex. club de foot).

Les guides d'entretien des groupes de discussion ont été construits de façon à identifier les représentations de l'intégration et la manière de réaliser celle-ci, avec les leviers pour y parvenir et les obstacles qui l'empêchent. Les animatrices et animateurs des groupes ont pris soin de ne pas définir l'intégration préalablement afin d'éviter les biais dans le recueil des données.

2.1.2. ANALYSER LES EXPERIENCES D'INTEGRATION

L'évaluation de l'offre de prestations ne peut pas être menée à partir d'expériences singulières. L'utilité ou non de telle prestation pour un acteur est significative de son point de vue, mais n'aura pas la même valeur pour un autre individu. L'enjeu de l'analyse a été de mobiliser l'instrument pertinent à même de rendre compte des logiques d'intégration et permettant d'apprécier leurs concordances ou leurs décalages avec les logiques des prestations offertes.

L'approche sociologique compréhensive actionniste⁴⁴ considère que tout acteur est doté d'une capacité d'action orientée en fonction de sa lecture des contextes d'action et de ses objectifs. Il va mobiliser les ressources connues et disponibles pour faire face aux changements à gérer en tentant de réaliser ses intentions ou de les modifier en conséquence. L'acteur développe des stratégies d'action qui sont liées aux atouts qu'il pense avoir à sa disposition, aux relations dans lesquelles il s'insère et à la façon dont il envisage les enjeux⁴⁵ de la situation (au plan identitaire, financier, matériel ou relationnel), c'est-à-dire « ce pour quoi il est capable de mobiliser des ressources (...) pour atteindre ses objectifs⁴⁶ ». Le concept de stratégie, tel qu'il apparaît chez Crozier et Friedberg⁴⁷, correspond ainsi à la motivation sous-jacente à l'action et permet de s'approcher d'un but tel que celui de l'intégration. Ce concept de stratégie, en suivant les références précitées, a été l'instrument adopté pour l'analyse des groupes de discussion et identifier les principales logiques constituant les expériences d'intégration. Ces stratégies ont donc été identifiées à partir des actions, des objectifs, des enjeux et des moyens dont les acteurs ont témoigné dans les groupes de discussion.

30

⁴⁴ Le courant actionniste ou interactionniste s'est illustré aux Etats-Unis et en France, notamment par les travaux respectivement de E. Goffman, d'une part, et par ceux de Crozier et Touraine d'autre part. Voir notamment : Goffman E. (1968): *Asile. Etude sur la condition des malades mentaux et autres reclus*. Trad de l'anglais par L et C. Lainé, Les éditions de Minuit. Crozier M. (1971) *Le phénomène bureaucratique*. Paris, Seuil. Touraine A. (1978): *La voix et le regard*. Paris, Seuil.

⁴⁵ « Ce qui fait courir les gens, ce qui les fait se concurrencer, concourir, lutter (...) ». Pierre Bourdieu : *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit, p. 123.

⁴⁶ Giraud C. (1993) *L'action commune*. L'Harmattan. Logiques sociales. Paris, p. 18.

⁴⁷ Crozier M. et Friedberg E. (1981): *L'acteur et le système, les contraintes de l'action politique*. Paris, Le Seuil, coll. Points Politique.

2.2. Intégration et stratégies qui y contribuent

Il ressort de l'analyse des échanges réalisés au cours des *focus groups*, six principales stratégies d'intégration. Ces stratégies sont décrites ici, dans la perspective des acteurs concernés, aussi bien migrant-e-s que Suisse-ss-s, et rendent compte de la manière dont ils/elles envisagent le processus d'intégration.

Ces stratégies se situent à différents niveaux. Certaines concernent l'action des acteurs individuels, tandis que d'autres reflètent l'action collective d'acteurs associatifs ou institutionnels, tels que celle de communautés, et se situent à un plan politique.

Ces stratégies peuvent aussi se situer à différents moments du processus d'intégration. Certaines ont plus d'importance pour ceux/celles qui viennent d'arriver, tandis que d'autres sont privilégiées par ceux qui résident en Suisse déjà depuis de nombreuses années.

Toutes les stratégies sont décrites à partir des objectifs visés et des enjeux qu'elles mettent en évidence et par d'autres caractéristiques telles que les facilités ou les obstacles auxquels elles font face. Un récapitulatif des souhaits manifestés en relation avec ces stratégies ponctue la présentation de chacune d'entre elles. Finalement, ce chapitre propose en conclusion un tableau récapitulatif et une analyse de ces stratégies en se référant aux modèles d'intervention en contexte migratoire explicités par Claudio Bolzman⁴⁸.

31

2.2.1. APPRENDRE ET PARLER LA LANGUE DU PAYS

Maîtriser le français, l'allemand, voire le suisse-allemand, est décisif pour s'intégrer dans le canton de Fribourg. Ce préalable est évident pour toutes les personnes migrantes et constitue généralement une priorité dans leur investissement dès leur arrivée.

L'objectif de cette stratégie est de pouvoir connaître des gens, établir des liens sociaux, échanger et se tisser progressivement un réseau de relations. L'acquisition de compétences linguistiques est le ressort de toute vie sociale. Des connaissances linguistiques insuffisantes, expliquent les participant-e-s des *focus groups*, entretiennent la crainte de ne pas comprendre les autres, ou de ne pas être compris, et freinent tous les autres efforts d'intégration. La langue permet de participer aux activités communes et d'étendre sa vie sociale à différents domaines, de nouer et développer des relations dans son entourage (ex. rencontres entre parents), au plan professionnel et associatif (ex. danse, football).

Inversement, les participant-e-s aux *focus groups* ont aussi témoigné de formes de cloisonnement, comme le confinement dans des immeubles essentiellement habités par des migrant-e-s, qui limitent les possibilités d'échanger et de parler la langue locale avec son

⁴⁸ Bolzman C. (2009) Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes, enjeux et défis pour les pratiques professionnelles. In : Pensée plurielle, 2 - no 21, p. 41-51. Ces modèles ont été présentés au début de ce rapport.

entourage. Ces situations freinent le processus d'intégration, car l'expérience indique qu'un apprentissage rapide de la langue accélère le processus d'intégration.

Cette stratégie se situe en l'occurrence dans le contexte de la communication interculturelle, c'est-à-dire des processus d'interactions qui existent entre les membres appartenant à des groupes culturels différents dans des contextes situationnels variés⁴⁹. La société est constituée par la communication entre des individus. La plupart du temps, ils partagent des modes de vie, des mœurs, des goûts, des sensations, des valeurs et des croyances dans et par la communication.

Les participant-e-s aux *focus groups* font remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement de comprendre les propos de leurs interlocuteurs, mais aussi de nouer des relations approfondies et de se faire des amis en parvenant à maîtriser les codes régissant ces liens. A travers la langue et les relations, les migrant-e-s accèdent en effet à la culture et à la compréhension des règles, des habitudes et du fonctionnement du système social. Ils/elles peuvent de cette façon apprendre à ajuster leurs comportements par rapport à leur environnement.

A travers la langue et les relations, les migrant-e-s peuvent accéder à des ressources. Les participant-e-s des groupes de discussions expliquent, en effet, que la langue est un vecteur indispensable pour mener un projet professionnel, trouver un emploi, travailler et accéder à un revenu permettant de s'assumer financièrement et d'endosser ses responsabilités.

32

"mein erstes Jahre in der Schweiz...ohne die Sprache zu beherrschen, ohne Freunde, ganz allein... es war eine schwierige Situation...[...]...das erste Jahr ist so schwierig... das erste Jahr kann niemand vergessen" (CD 12:40). "Wegen der Sprache konnte ich bis jetzt leider nicht arbeiten" (CD 5:45).

La succession d'étapes par lesquelles un individu, voire une collectivité, s'approprie le pouvoir ainsi que sa capacité de l'exercer de façon autonome s'apparente à un processus d'*empowerment*. William A. Ninacs observe en rapport avec cette notion⁵⁰ que le développement du pouvoir d'agir est tributaire des relations. Les liens sociaux rendent les ressources accessibles aux individus qui les requièrent et leur permet d'agir et d'exercer une influence. L'*empowerment* individuel, relève cet auteur, se développe notamment à travers l'acquisition de compétences pratiques⁵¹, dont la langue. Cette mise en perspective situe ainsi en termes d'*empowerment* l'enjeu de la stratégie consistant à maîtriser la langue.

Différents moyens ont été répertoriés, à travers les *focus groups*, permettant l'apprentissage de la langue et son perfectionnement. Toutefois, les cours de langues occupent une place importante et sont perçus comme un moyen approprié et efficace, si ce n'est le moyen par excellence. Il en existe une variété et il est souligné que la Suisse et le canton de Fribourg ne ménagent pas leurs efforts pour l'organisation de tels cours.

Choisir le bon cours n'est pas toujours aisé et les participant-e-s des *focus groups* relèvent l'intérêt de bénéficier pour cela de conseils et d'orientations. Le/la conseiller/ère en placement de

⁴⁹ Cf. Porter R. L. et Samovar L (1976): *Communicating interculturality, a reader*, Belmont, 2ème édition.

⁵⁰ Cf. Ninacs W. A: (2008) *Empowerment et intervention*. Québec, PUL, 2008, p. 26.

⁵¹ William A. Ninacs : (2008) *op. cit.*, p. 20.

l'ORP, par exemple, peut indiquer les cours qui s'avèreront adaptés au projet professionnel des personnes. Un jeune migrant a expliqué qu'il n'aurait pas forcément trouvé seul, sans l'aide d'un conseiller en orientation professionnelle, le chemin des cours d'intégration qui l'aideront ensuite à entamer une formation professionnelle.

Le choix des cours est également tributaire du prix. Dans les groupes de discussions il a été mentionné que certain-e-s doivent y renoncer en raison des coûts. Il semble en outre que l'offre ne soit pas encore suffisante, car de longues listes d'attente subsistent. Autre limite, selon les participant-e-s des *focus groups*, les cours ne sont pas toujours de qualité : les niveaux et la méthode ne sont parfois pas adaptés.

Pour les participant-e-s aux *focus groups*, les cours de langues comportent deux atouts majeurs lorsqu'ils sont, d'une part, contextualisés et, d'autre part, adaptés à la situation des personnes apprenantes. En effet, les cours dispensés par une organisation contribuant à soutenir, encourager et motiver l'apprentissage purement linguistique par des mises en situation et une contextualisation sont un avantage. L'articulation, dans les cours de langues, de divers intérêts en rapport avec le processus de migration offre une combinaison particulièrement favorable du point de vue de l'apprentissage de la langue. Il peut s'agir, par exemple, de cours de langues associés à la répétition des connaissances scolaires de base utiles pour une formation ultérieure ou de cours combinés avec l'apprentissage de l'utilisation des transports publics et des autres moyens nécessaires pour s'orienter dans le monde du travail. Plusieurs expériences citées par les participant-e-s des *focus groups*, telles que des rencontres entre parents, des groupes de jeux⁵² enfants-parents ou des cours de danse montrent les avantages d'un apprentissage linguistique en rapport avec d'autres activités d'intégration. Elles permettent de partager des préoccupations entre parents, de découvrir les habitudes culturelles, de nouer des contacts, etc.

33

L'efficacité d'un apprentissage contextualisé a été largement expliquée par le pédagogue Paulo Freire à travers notamment son concept de "situation existentielle". Au cœur de la mise en œuvre d'une démarche de conscientisation, telle que cet auteur la conçoit, la situation existentielle se réfère à la culture que pratiquent les sujets dans leur vie de tous les jours. Il s'agit d'une situation concrète en ce qu'elle émerge de la pratique, qu'elle est vécue, qu'elle s'inscrit dans un contexte social spatiotemporellement déterminé. Elle constitue l'objet médiateur premier dans le processus de conscientisation reflétant l'ensemble des aspirations des personnes concernées et à partir duquel peut s'organiser un programme d'éducation⁵³. "Plus les élèves prennent conscience du fait qu'ils sont des êtres situés dans le monde et avec le monde, plus ils se sentiront mis au défi et plus ils seront obligés de donner une réponse"⁵⁴, notamment à travers les moyens que leur confère le programme d'éducation auquel ils adhèrent.

L'adaptation des enseignements aux situations des personnes apprenantes est l'autre avantage que procurent certains cours de langues. Les situations des personnes migrantes sont très variables entre le jeune qui vient d'arriver, la femme seule avec ses enfants ou un homme chef de

⁵² Tels que « Elki-Deutsch » ou les café parents.

⁵³ Cf. Freire Paulo (1974), *Pédagogie des opprimés suivie de Conscientisation et révolution*. Paris, François Maspéro, p. 81.

⁵⁴ Freire P., (1974), *op.cit.*, p. 64.

famille nombreuse et qui doit travailler tard la nuit. Les projets et besoins de formation sont aussi très différents les uns des autres. L'un-e va entreprendre une formation, l'autre cherche un emploi, tandis que un-e troisième s'inquiète de comprendre ce qui se dit à la réunion des parents au sujet de son enfant. Certaines formations, dispensées notamment par des acteurs associatifs, proposent des enseignements adaptés aux horaires, dans les régions pour être proche des personnes, et combinés avec des garderies pour enfants de façon à rendre les cours le plus accessibles possible, à des prix abordables.

Les conditions optimales sont réunies, relèvent en outre les participant-e-s aux *focus group*, lorsque ces activités contextualisées sont en plus réalisées dans des groupes mixtes réunissant Suisse-sse-s et migrant-e-s. En effet, lorsque la situation existentielle est partagée, chacun-e est convoqué-e pour relever ensemble le(s) défi(s) identifié(s), stimulant ainsi à la fois apprentissage et intégration.

En dehors des cours, les migrant-e-s utilisent encore toutes sortes d'opportunités pour parfaire leurs connaissances linguistiques. La télévision et les médias sont cités, mais également tous les contacts et les relais tels que familles, collègues de travail, voisin-e-s, membres de club et d'association, autorités diverses, etc. Les informations données par les communes aux personnes nouvellement arrivées sont également mentionnées comme une manière de se familiariser non seulement avec les conditions locales, mais aussi avec la langue.

34

Souhaits :

- Soutenir et étendre la primo-information
- Développer les cours intensifs de langue plusieurs jours consécutifs et plusieurs heures par jour
- Rendre les cours plus accessibles et en assurer la qualité (niveau et méthode)
- Renforcer l'orientation vers les formations offrant la meilleure adéquation aux différentes situations
- Soutenir la réalisation d'activités collectives par lesquelles s'opèrent les échanges interculturels renforçant les apprentissages contextualisés
- Assurer une offre de prestations multiples et variées, combinables, coordonnées et à des coûts abordables
- Informer sur les possibilités d'articuler des prestations pour les adapter aux situations et favoriser le développement du pouvoir d'agir des migrant-e-s

2.2.2. APPRENDRE LES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL

Maîtriser les règles, connaître le fonctionnement de la société d'accueil et d'une façon générale la culture est nécessaire pour l'intégration.

"Car, on ne se sent bien et tranquille que si l'on connaît le fonctionnement du système ; si non, on est toujours étranger, on ne va pas vers l'autre parce qu'on ne sait pas comment bien faire les choses, (les faire juste)" (CM C25).

L'objectif de cette stratégie est de parvenir dans la manière de vivre et de se comporter à une bonne adéquation avec l'environnement socioculturel. Les participant-e-s des *focus groups*

expliquent, en effet, les craintes que suscitent les décalages culturels. Leur hantise des comportements inappropriés les poussent parfois même à vivre en retrait. Ils/elles relèvent en outre que les différences de mentalité et les conditions de vie en Suisse font de l'apprentissage des règles de fonctionnement de la société un défi. Ils/elles expliquent que l'apparence sérieuse et parfois réservée des Suisse-sse-s peut être déconcertante. De plus, les activités quotidiennes sont souvent très absorbantes, les gens passent leur temps en grande partie à la maison et au travail, ce qui rend les échanges encore plus difficiles.

Aller vers les autres, expliquent les participant-e-s aux *focus groups*, est nécessaire pour comprendre la culture, connaître la manière dont fonctionne le système social et savoir ce qu'il faut faire et ne pas faire. C'est la raison pour laquelle ils/elles soulignent l'importance de nouer des contacts aussi bien avec d'autres migrant-e-s qu'avec des Suisse-sse-s.

"En travaillant dans des secteurs où l'on est souvent parmi des étrangers, la chance de s'intégrer est plus réduite. Aller vers les Suisses ne signifie pas forcément qu'on doit être comme les Suisses, mais permet de connaître encore mieux le système. Car l'intégration n'est pas possible sans connaître le fonctionnement du système helvétique" (CM C25).

L'enjeu de cette stratégie se situe au plan de la capacité d'agir des migrant-e-s, comme pour la maîtrise de la langue. L'*empowerment* individuel correspond au processus d'appropriation par une personne du pouvoir qui lui confère dans sa situation une marge de manœuvre. Cette appropriation, rappelle William A. Ninacs, exige l'acquisition de compétences non seulement linguistique, mais également au niveau des règles et du fonctionnement de la société⁵⁵. Ce sont des compétences pratiques et techniques indispensables. D'ailleurs, les participant-e-s des focus signalent que même pour les personnes migrantes dont la langue n'est pas un obstacle parce que le français est leur langue maternelle, l'apprentissage des règles représente la même difficulté que pour les autres.

Différents moyens relevés au cours des *focus groups* sont considérés par les participant-e-s comme des soutiens importants aux différentes phases du parcours d'intégration pour se familiariser avec l'environnement socioculturel. A l'arrivée, par exemple, les cours d'intégration constituent une bonne sensibilisation au travers des différents thèmes abordés dans cet enseignement préparant à rejoindre une formation professionnelle. L'orientation est très importante, surtout au début. Il faut faire connaissance du lieu et des procédures quotidiennes, apprendre à se débrouiller (bus, achats etc.) pour disposer des ressources dont on a besoin (trouver un appartement, s'installer, etc.). Les informations fournies par les communes aux personnes nouvellement arrivées sont aussi précieuses, pour autant qu'elles leur parviennent rapidement après leur installation dans la commune. La sensibilisation et l'information aux primo arrivant-e-s sont des moyens organisés spécifiquement pour les personnes migrantes.

Aux yeux des participant-e-s aux *focus group*, ces moyens sont indispensables, mais ils ne remplacent pas les moyens informels et les contacts humains. Avoir des ami-e-s, de la parenté et d'autres liens proches aide à comprendre la façon de vivre ici, disent-ils/elles, car ces personnes ressources peuvent conseiller les migrant-e-s sur la manière de se comporter.

⁵⁵ Cf. Ninacs W. A.: (2008), *op. cit.*, p. 20.

"C'est bien d'aller vers les migrant-e-s, donner des conseils, dire ce qu'il ne faut pas faire, car en Suisse ce n'est pas la même culture, pas les mêmes règles" (CF D9).

Dans cette optique, expliquent-ils/elles, il est dans l'intérêt des migrant-e-s, autant que possible, de prendre un rôle actif pour nouer des contacts et tisser des liens.

" Ich denke, die Integration ist nicht nur Sache der anderen Leute oder der Politiker...ich muss auch dazu beitragen, z.B. wenn ich auf der Strasse gehe und [...]...wenn ich lächle, dann lächeln die anderen zurück...du musst selber etwas machen" (EP1:12').

A noter encore que les liens entre les générations de migrant-e-s doivent aussi être soigneusement entretenus dans cette perspective, insistent les participant-e-s aux *focus groups*,

"La deuxième génération doit faire un effort considérable pour réussir et pour faire évoluer la société... elle doit apprendre comment tendre la main, comment il faut apprendre à dire "viens", pour dire "viens on t'accueille". " (CM 47:00).

Souhais :

- Soutenir et étendre la primo-information
- Soutenir la réalisation d'activités collectives par lesquelles s'opèrent les échanges interculturels

36 2.2.3 PRENDRE PART ET CONTRIBUER A UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Il ressort des *focus groups* que les migrant-e-s s'investissent dans toutes sortes de liens, avec la famille, le voisinage, l'employeur et les collègues de travail, les enseignant-e-s de leur enfants, des membres de l'organisation communales ou d'associations, leurs compatriotes, etc. Ces liens sont d'intensités variables et s'étendent vers de multiples horizons économiques et professionnels, scolaires ou de formation, de loisirs ou politiques. Dans la définition de l'intégration indiquée dans l'introduction de cette étude⁵⁶, il est en effet relevé que ce processus consiste également en une stratégie individuelle par lequel un individu ou un groupe d'individus se rattache concrètement à une société.

Un double objectif émerge de ce foisonnement de relations. Les participant-e-s aux *focus groups* expliquent, en premier lieu, que les liens sociaux sont primordiaux pour accéder à toutes sortes de soutiens ou de ressources. A travers les relations ils reçoivent, par exemple, des conseils ou des explications qui aident à choisir une formation ou le lieu dans lequel s'établir, à connaître les infrastructures (commerces, services, administration,) et à apprendre à se débrouiller dans la vie quotidienne (bus, achats, soin), à trouver un appartement ou un travail. Les personnes qui connaissent les institutions et les prestations adéquates par rapport à la situation spécifique d'une personne migrante sont aussi des relais précieux pour la guider et lui permettre d'accéder à diverses ressources. Dans une entreprise, par exemple, un chef a orienté un jeune vers un orienteur professionnel (BIZ - Berufsinformationszentrum) qui lui a conseillé de suivre le cours d'intégration.

⁵⁶ Tabin, J.-P. (2006). L'intégration et la notion de "culture". Le culturel prétexte. Terra cognita, 9, 22-24. Voir également LEtr, art. 4: <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/1/142.20.fr.pdf>.

" *Mein Chef hat gesagt, es ist besser, wenn ich ins BIZ [Berufsinformationszentrum] gehe, dort können sie mir helfen...und das BIZ hat mich hierher [Integrationskurs] geschickt*" (EP 46).

En second lieu, les exemples cités dans les *focus groups* indiquent que les relations établies ne servent pas seulement à se procurer des ressources, mais ont également pour objectif de contribuer à l'environnement social. Que ce soit l'engagement de l'entraîneur dans un club de foot, les repas préparés pour un événement dans une association ou la traduction assurée pour un-e collègue, toutes ces activités représentent des liens dans lesquels les migrant-e-s s'impliquent et apportent leur contribution. L'emploi ou les stages offrent de semblables ressorts, expliquent les participant-e-s aux *focus*. Le travail permet de montrer ce dont on est capable, de faire connaissance et de nouer des liens, d'accéder, par ce biais, à des informations utiles, par exemple pour trouver un appartement, se faire accepter, apprendre plus vite la langue, obtenir un revenu et être financièrement autonome, pouvoir assumer ses engagements. Ainsi, l'exercice d'une activité utile, en particulier au plan professionnel et associatif, constitue une reconnaissance, crée des liens, permet d'accéder à des ressources et favorise d'une manière générale l'intégration.

Ces activités représentent une puissante source d'intégration, en particulier le travail, comme le relève le sociologue Yves Barel à propos du fameux « Grand intégrateur ». Le travail, dit-il, « (...) demeure le principe de l'organisation sociale, de l'ordre social, ainsi que le principe donateur de sens aux hommes, à leur action, à leur pensée »⁵⁷.

37

Toutefois, il est intéressant de relever dans les explications des participant-e-s aux *focus groups* que la stratégie consistant à prendre part et à contribuer à un environnement socioprofessionnel s'appuie sur un double mouvement. Ils indiquent en effet que les relations se nouent à la fois sur la base de leurs contributions et/ou sur ce qu'ils en obtiennent. Les travaux sur le don, du sociologue Jacques T. Godbout⁵⁸ attirent l'attention sur la circularité dans les relations sociales. Ils démontrent, en effet, que les liens sociaux sont fondamentalement basés sur les échanges entre dons et contre-dons. Dans leurs descriptions des relations, les migrant-e-s oscillent continuellement entre ce qu'ils/elles reçoivent et ce qu'ils/elles apportent à travers leur échanges avec l'environnement social.

L'enjeu sous-jacent à cette stratégie peut se situer également en rapport avec *l'empowerment* individuel. William A. Ninacs montre que le développement du pouvoir d'agir est aussi tributaire des relations. Il relève que les liens sociaux et la participation rendent les ressources accessibles aux individus qui les requièrent et leur permettent d'agir, d'exercer une influence et de contribuer à leur tour à l'environnement social⁵⁹. Avec les compétences pratiques (langue et maîtrise des règles), enjeux des stratégies décrites précédemment, la participation est encore une autre composante de *l'empowerment* individuel. Cette dernière composante se décline en différents stades de participation allant d'une présence muette jusqu'au droit de prendre part aux décisions.

⁵⁷ Barel Y., (1990): Le Grand Intégrateur, In : Connexions, n°56, p.94.

⁵⁸ Godbout J.- T (2000): Le don, la dette et l'identité. *Homo donato vs homo oeconomicus*. Paris, La Découverte.

⁵⁹ Cf.. Ninacs W. A: (2008). *Op. cit.*, p. 20 et 26.

William A. Ninacs ajoute à ces différentes composantes une troisième, d'ordre psychologique. Le développement du pouvoir d'agir se joue également au plan de l'estime de soi qui amène progressivement l'individu à se percevoir comme possédant des qualités, des attitudes, des habiletés et des connaissances lui permettant d'atteindre des objectifs personnels, voire collectifs, et donc de se forger une auto reconnaissance de sa propre compétence⁶⁰.

Les participant-e-s aux *focus groups* expriment en effet cette idée de dépassement de soi en soulignant l'importance d'oser faire le premier pas et d'aller vers les autres afin que s'installe une relation. C'est un effort considérable, disent-ils/elles. Il faut maîtriser la langue, suivre les règles et agir avec respect, savoir adopter l'attitude appropriée. Il faut disposer soi-même d'aisance et en même temps savoir mettre l'autre en confiance.

"Il faut d'abord être bien en soi-même, car il y a tellement des pressions personnelles en eux et du pays, si on essaie de réduire toutes les pressions l'intégration va venir. Il faut se lâcher et on peut tout accepter" (CF 18:50).

Ainsi, l'estime de soi est encore un autre enjeu dans cette stratégie consistant à prendre part et à contribuer à un environnement socioprofessionnel.

Il est intéressant de noter à ce stade l'interdépendance entre les stratégies décrites jusqu'ici. La maîtrise de la langue est décisive pour établir des liens sociaux. L'apprentissage des règles de fonctionnement de la société d'accueil permet de s'ajuster dans les relations. La participation est basée sur les liens sociaux et permet à la fois d'accéder à des ressources et d'être reconnu comme un interlocuteur valable grâce à ses propres contributions. L'enjeu de *l'empowerment* individuel est le dénominateur commun de ces stratégies. Les différentes composantes du pouvoir d'agir s'articulent entre elles et se renforcent même mutuellement, note William A. Ninacs⁶¹.

La notion d'*empowerment* est heuristiquement intéressante pour cerner ces stratégies puisqu'elle en révèle également la complexité. La capacité d'agir au plan individuel est le fruit d'un renforcement réciproque de la participation, du développement des compétences et de l'estime de soi ainsi que de la conscience critique. Il s'ensuit que l'absence d'une composante peut avoir pour effet de réduire, sinon d'annuler, la portée du pouvoir d'agir. "Par exemple, sans conscience critique, un individu pourra, en toute probabilité, passer à l'action là où il participe, car il sait que sa situation ressemble à celle des autres personnes de son groupe, mais il éprouvera du mal à en faire autant ailleurs puisqu'il ne pourra pas encore distinguer entre ce qui relève de la responsabilité individuelle vis-à-vis du problème collectif et ce qui relève de l'organisation de la société. Tant que la personne sans pouvoir d'agir n'aura pas compris le rôle sociétal dans la problématique qu'elle vit, elle continuera d'être bloquée sur le plan de l'action, car elle se considérera incompétente, indigne ou autrement fautive face à sa situation"⁶². En effet, le pouvoir d'agir se développe à partir de la prise de conscience par les individus des effets des contextes structurels sur la problématique.

⁶⁰ Cf. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 21.

⁶¹ Cf. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 23.

⁶² Cf. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 25.

De multiples moyens permettent d'accéder aux activités reconnues comme source d'intégration. Cela dépend notamment de la phase du processus d'intégration dans laquelle se trouvent les migrant-e-s. Pour les jeunes, par exemple, il s'agit d'avoir accès d'abord au cours d'intégration, lorsque c'est nécessaire, puis à un apprentissage. Ultérieurement, précisent les participant-e-s aux *focus*, les personnes faiblement qualifiées ont besoin de références qu'elles peuvent obtenir notamment par le système de reconnaissance des acquis. La reconnaissance des diplômes est un important tremplin.

L'école et la formation professionnelle jouent également un rôle important. Les participant-e-s aux *focus groups* notent que l'école offre, par exemple, la possibilité de jouer du théâtre et de perfectionner la langue, de participer à des tournois de sport et de créer des liens, de visionner des films avec d'autres élèves et leurs parents et de thématiser la question de l'intégration.

Il reste que trouver un emploi n'est pas facile. Il ressort des échanges réalisés au cours des *focus groups* que la collaboration avec les offices régionaux de placement est importante et leur soutien est précieux lorsque la problématique de la migration peut être abordée de manière plus spécifique à travers l'octroi, par exemple, de cours de langues. La présence d'enfants constitue parfois aussi une contrainte et toutes les solutions favorisant la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle (tels qu'accueils extra-familiaux et extrascolaires) sont les bienvenues. La mise à disposition de services de conseil et d'orientation, notamment par le biais d'organismes intermédiaires, sont utiles pour trouver des solutions sur mesure en particulier pour les femmes qui doivent souvent assumer de multiples contraintes.

39

Des témoignages recueillis lors des *focus groups* montrent enfin que ceux et celles qui n'accèdent pas à une formation ou un emploi essaient, dans la mesure du possible, de s'engager dans d'autres activités qui leur procurent aussi une certaine reconnaissance. Le récit d'un entraîneur de football est à ce titre emblématique. Depuis peu en Suisse, cette personne s'est engagée dans cette activité par passion pour ce sport, mais aussi pour faire valoir une contribution au service de la jeunesse. Cette activité lui permet par ailleurs, dit-il, de nouer des contacts et de trouver peut-être un emploi.

Souhais :

- Soutenir la formation des jeunes
- Étendre la reconnaissance des acquis et des diplômes
- Renforcer les solutions de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, y compris pour les situations de formation
- Améliorer la reconnaissance et la valorisation des compétences propres
- Développer, notamment par le biais d'acteurs associatifs, les offres s'appuyant sur une approche plurielle du soutien aux personnes migrantes et qui contribuent à étendre leur pouvoir d'agir

2.2.4 SE CONSTITUER ET EVOLUER COMME ACTEUR COLLECTIF

Au plan de la participation, les personnes ayant pris part aux *focus groups* mentionnent en particulier, parmi les activités favorisant les contacts sociaux, leur implication dans des groupes de toutes sortes et des associations. Leurs explications amènent à considérer encore une autre stratégie.

Cette implication n'est pas systématique. Elle est, par contre, placée en exergue en raison de l'exigence qu'elle comporte. S'engager dans un club de football, une troupe de théâtre, un groupe de musique ou n'importe quelle association représente un gros investissement à côté du travail et des autres obligations domestiques.

Néanmoins, les participant-e-s aux *focus groups* soulignent l'intérêt et les potentialités de l'engagement associatif ou dans des groupes. A travers des activités culturelles, sportives ou de loisirs, s'offre la possibilité de réaliser de multiples rencontres facilitant par la suite l'intégration dans des domaines variés. L'expérience des migrant-e-s enseigne aussi *a contrario* que l'inactivité risque de rendre l'intégration très difficile.

"Si on ne fait rien, il n'y a rien qui vient" (CF 46:17).

40

L'engagement associatif, ou dans des groupes, constitue une implication dans un projet collectif. Cet engagement, affirment les participant-e-s des *focus groups*, oriente les personnes vers l'avenir, pointe leurs ressources dans une perspective déterminée, fixe des temporalités et aboutit à des réalisations concrètes. Le projet, explique William A. Ninacs, est une variable structurante de l'*empowerment* dans la mesure où il motive l'action et permet des réalisations qui procurent des avantages. Les individus et les organismes qui participent à des projets deviennent des acteurs, des interlocuteurs ou, autrement dit, des êtres dotés d'une capacité d'action, qui se rassemblent pour agir collectivement dans le but d'améliorer une situation existante ou de solutionner un problème⁶³.

Les participantes-e-s aux *focus groups* ont évoqué leurs implications dans toutes sortes d'activités collectives depuis les clubs de sport, les groupes de compatriotes, en passant par les activités de quartier ou communales, jusqu'aux participations associatives poursuivant des buts plus spécifiques. Les activités avec les enfants impliquant également leurs parents sont aussi un bon vecteur d'intégration. Les enfants facilitent en effet les échanges avec d'autres parents puisqu'ils offrent un intérêt commun à partir duquel les contacts peuvent se nouer. Ces activités communes, disent-ils/elles, offrent une occupation, du plaisir et en même temps aident à faire des contacts, permettent de parler la langue et de mieux connaître la culture. Même des activités représentant des exigences plus variables en termes d'implication, telles que les fêtes de quartier, sont citées comme autant d'opportunité pour soutenir l'intégration sociale :

" Ein Quartierfest...ich denke, das ist sehr gut, um die Leute kennenzulernen" (EP1:11').

⁶³ Cf. Cf.. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 34.

L'engagement dans des activités collectives comporte encore une dimension supplémentaire lorsque les contributions individuelles rejaillissent sur l'ensemble du groupe et confèrent à chacun-e un potentiel supplémentaire par le fait d'être ensemble. Cette implication collective, en tant que stratégie, poursuit un objectif fondamental sur le plan identitaire. A travers les exemples cités par les participantes-e-s aux *focus groups*, les problèmes identitaires suscités par la migration et auxquels se confrontent régulièrement les personnes sur leur origine et leur statut actuel ont été maintes fois relevés.

"On ne peut ouvrir son cœur. Car c'est difficile pour l'intégration d'avoir perdu son identité par la migration, c'est terrible ne pas savoir qui on est. Toujours on doit faire attention à ce qu'on dit, comment on va être jugé" Parce qu'on perd "sa vie" avec la migration. On ne peut pas non plus être un bon exemple pour les enfants pour étudier, car on n'a pas d'emploi, même si on a fait des études"(EF 28:20).

L'engagement auprès d'acteurs collectifs contribue à valoriser les expériences de migrations et apporte à ce questionnement de nouvelles perspectives. Les participantes-e-s aux *focus groups* expliquent, en effet, que dans ce type d'environnement ils/elles se sentent accueilli-e-s et en confiance, osent s'ouvrir et se confier. Ils/elles partagent leurs questionnements, découvrent qu'ils ressemblent à ceux de nombreuses autres personnes vivant des expériences similaires.

"A Espacefemmes, c'est le seul coin où j'ai trouvé vraiment quelqu'un qui comprend ce que je veux dire, qu'on n'a pas besoin de se justifier... là on est bien" (EF 27:50).

41

Les acteurs associatifs s'enrichissent des expériences de chacun-e et disposent ainsi des ressources servant à les valoriser. Ce processus collectif, tel que l'a mis en évidence cette enquête, se déroule à travers toutes sortes d'activités, comme des cours, des échanges interculturels, des groupes de partages ou des actions de sensibilisation favorisant les découvertes culturelles. Il fonctionne de manière rétroactive en ce sens que la valorisation collective des expériences suscite l'expression individuelle et enrichit de nouvelles perspectives les trajectoires migratoires antérieures.

Ce processus donne autrement dit du sens et constitue un soutien identitaire important. Il permet de mieux comprendre son parcours migratoire et ouvre de nouveaux horizons. Il est important de noter que cette stratégie d'implication se distingue des stratégies précédentes en ce sens qu'elle se joue au plan collectif. Dans le discours des acteurs ayant participé aux *focus groups*, la différence est observable dans le glissement qu'ils opèrent en passant du "JE" au "NOUS".

L'enjeu sous-jacent à cette stratégie se déplace aussi vers le pouvoir d'agir au plan communautaire. William A. Ninacs explique, à cet égard, que le moyen par lequel une communauté augmente son pouvoir collectif correspond à "(...) un état où la communauté est capable d'agir en fonction de ses propres choix et où elle favorise le développement du pouvoir d'agir de ses membres"⁶⁴. En comparant les expériences, les migrant-e-s peuvent mieux comprendre le contexte systémique dans lequel ils-elles s'insèrent et constituer ainsi une conscience critique qui, comme évoqué précédemment, soutiendra aussi leur capacité d'agir individuel. "L'action communautaire peut s'avérer capitale à cet égard, car toute dynamique

⁶⁴ Cf.. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 39.

d'entraide dans un milieu aura tendance à diminuer les sentiments d'isolement et de culpabilité qui accompagnent l'absence de pouvoir⁶⁵.

Ainsi, les acteurs associatifs deviennent dans ces conditions des moyens importants dans le processus d'intégration adaptés aux situations de migration en contribuant à renforcer le pouvoir d'agir des migrant-e-s et en les aidant, notamment, à faire le pas pour aller vers les autres.

Souhais :

- Soutenir le développement d'action communautaire basé sur une mixité sociale

2.2.5 RAPPROCHER MIGRANT-E-S ET SUISSE-SSE-S ET SE RAPPROCHER LES UN-E-S DES AUTRES

Les rapprochements au sein de la population avec les migrant-e-s participent à l'intégration. Il faut "*que chacun fasse un pas vers l'autre*" (CM D13). Les participant-e-s aux *focus groups* témoignent des opportunités qu'offrent maintes activités pour se rencontrer, échanger, mieux se connaître.

L'objectif de cette stratégie est de développer au plan collectif le sentiment d'appartenance au même groupe, à la même société. A cet égard, il y a lieu de rappeler le double processus auquel se réfère la définition de l'intégration indiquée dans l'introduction de cette étude⁶⁶. Il y a d'un côté l'intégration à la société qui correspond au processus individuel par lequel un individu ou un groupe d'individus se rattache à une société. De l'autre côté, l'intégration de la société représente le processus collectif par lequel s'opère l'adhésion des membres de la société à un tout et qui permet d'en assurer la cohésion.

Le concept de "cohésion sociale", élaboré la première fois par Emile Durkheim, désigne l'état d'une société, d'un groupe ou d'une organisation où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses. C'est précisément cette cohésion sociale, à laquelle se réfèrent les migrant-e-s, qui favorise l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale. Les membres partagent un même ensemble de valeurs et des règles de vie qui sont acceptées par chacun-e⁶⁷.

Dans les multiples opportunités d'échanges et de rencontre dont témoignent les participant-e-s aux *focus group*, ces derniers se réfèrent aussi à ce processus collectif inclusif qui forme une

⁶⁵ Cf.. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 45.

⁶⁶ Tabin, J.-P. (2006). *op cit.*

⁶⁷ Cf. Durkheim E. (2007): De la division du travail social. Paris, PUF, , p. 134. Il utilise la première fois le terme de cohésion sociale dans cette fameuse citation. « Nous sommes ainsi conduits à reconnaître une nouvelle raison qui fait de la division du travail une source de cohésion sociale. Elle ne rend pas seulement les individus solidaires, comme nous l'avons dit jusqu'ici, parce qu'elle limite l'activité de chacun, mais encore parce qu'elle l'augmente. Elle accroît l'unité de l'organisme, par cela seul qu'elle en accroît la vie; du moins, à l'état normal, elle ne produit pas un de ces effets sans l'autre ».

sorte de ciment social. Le renforcement des liens sociaux, disent-ils/elles, relève de la responsabilité des autorités, de la collectivité et consiste à veiller à une bonne cohabitation au sein de la société entre ses différents membres, dans le respect et le dialogue. C'est un processus collectif et réciproque qui se réalise dans l'interaction entre la population et les migrant-e-s et qui dépend de la façon dont chacun et chacune investit les échanges, notamment avec les migrant-e-s.

"Un migrant a toujours quelque chose qui fait qu'il est regardé différemment". Ce processus peut être soumis à de fortes tensions, en particulier lorsqu'elles exacerbent les différences. "Le problème de la discrimination (s'il est très fort) est qu'il détruit l'intégration". (CM 23:20).

Au centre des processus de communication interculturelle, se situent les représentations sociales sur les autres et sur nous-mêmes. Dans ce sens, toutes les modalités de communication sociale contribuent à construire les identités⁶⁸. Ces processus, relèvent les sociologues, peuvent participer à l'exacerbation des dissemblances et creuser des fossés, comme ils peuvent au contraire favoriser les rapprochements.

L'intégration est un processus qui mène à l'acceptation des différences et peut être vécu comme un enrichissement réciproque, sans devoir pour autant renoncer à ses origines.

"Les personnes de la société d'accueil doivent les accepter et accueillir. Car il faut toujours un qui fait le premier pas, qui aide, fait confiance, faut l'accepter ; le premier pas fait un lien et "l'étranger n'est pas chez lui, alors l'autre doit l'approcher, comme ça il peut entrer dans le système...il faut l'accepter tel qu'il est pour qu'il puisse entrer dans le système...[...] si on ne les approche pas, eux aussi ne s'approchent pas et c'est difficile" (CF 11:50).

43

Ce processus est basé sur la compréhension et la tolérance. Pour parvenir à un sentiment d'appartenance, expliquent les participant-e-s aux *focus group*, une bonne estime de soi est nécessaire. La discrimination empêche la construction d'un sentiment d'appartenance.

"Quand il y a un problème c'est toujours les étrangers, on est toujours fautifs, c'est ce que véhiculent les journaux et les politiques" (CM N19).

Les spécialistes notent en effet que la discrimination peut engendrer un sentiment de victimisation et affecter l'estime de soi. « L'enjeu relationnel de la communication est d'établir un véritable climat de confiance au sein de la collectivité afin d'encourager l'expression de toutes sortes de points de vues, même ceux qui s'opposent et qui se heurtent (...). Lorsque l'estime de soi est faible, l'individu doit se sentir assez en sécurité pour dire ce qu'il pense. L'action communautaire peut s'avérer capitale à cet égard, car toute dynamique d'entraide dans un milieu aura tendance à diminuer les sentiments d'isolement et de culpabilité qui accompagnent l'absence de pouvoir »⁶⁹.

L'acceptation de la différence apparaît ainsi comme l'un des enjeux centraux de cette stratégie.

⁶⁸ Touraine A. (1997): Les conditions de la communication interculturelle », In : M. Wieviorka (éd.), Une société fragmentée?, La Découverte, Paris, pp. 291-319.

⁶⁹ Cf. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 45.

"On fait remarquer aux migrants leurs différences, cela empêche le dialogue, on vous rappelle que vous êtes différent alors que vous-même n'y pensez pas". "Il faut que la société d'accueil aide les personnes à trouver leur place" (CM 23:20)

Pour les participant-e-s aux *focus group*, cette stratégie implique clairement au plan collectif un effort de la société pour qu'elle apprenne à tendre la main et sache accueillir les personnes étrangères.

"Tant qu'il n'y a pas une métamorphose de la culture générale en Suisse, on ne peut pas parler d'intégration et éviter la ghettoïsation, ni espérer que les migrants soient considérés positivement comme des personnes apportant quelque chose en plus et non pas venant profiter" (CM 47:00).

Le logement est un domaine illustrant les risques induits par la discrimination. Les participant-e-s aux *focus groups* évoquent l'exemple de la séparation des habitations, provenant en partie de l'accès inégal aux logements, et qui rend plus difficile le développement des liens sociaux.

" Ich habe zwei Jahre hier eine Wohnung gesucht aber nichts gefunden...in meinem Block sind alle Ausländer ...keine Schweizer...ich möchte in einem Block mit Schweizern wohnen, damit meine Tochter dort andere Freundinnen findet und mit Schweizer Kindern [...]...spielt, spricht...ich möchte nicht, dass meine Tochter die gleichen Schwierigkeiten im Leben hat wie ich" (CD 22:50).

44

Pour favoriser le rapprochement entre migrant-e-s et autochtones, les *focus groups* ont évoqués divers moyens. La présentation dans les écoles des cultures d'origine en est l'un d'eux. De telles présentations valorisent l'origine culturelle des jeunes qui viennent d'arriver. Elles permettent de mieux se connaître et se comprendre. Elles peuvent aussi constituer une opportunité pour entamer le dialogue et expérimenter en classe le rapprochement. Il faut toutefois veiller à la manière d'effectuer cette présentation et éviter qu'elle soit source de stigmatisation pour des élèves qui se sentiraient emprunté-e-s.

"Créer des espaces à l'école où l'on pense la différence, valoriser chacun pour ce que l'on est par les différences et les origines (beaucoup de gens ont honte de leurs origines)" (CM Y26). "Les communautés de migrants ont l'expérience qu'il faut aussi connaître la culture d'origine pour parvenir à son intégration" (CM D28).

Un autre moyen dans la palette des instruments relevant d'une politique active pour favoriser les rapprochements consiste à réaliser ensemble des projets, comme en témoigne la stratégie décrite précédemment. Les participant-e-s des *focus groups* relèvent en effet que la conception, la mise en œuvre, la coordination des projets et la réalisation par la même occasion du réseautage contribue à créer de la proximité. Favoriser la compréhension des gens par leur implication participe à une diminution des préjugés. Toute entreprise commune stimule les efforts réciproques. L'implication dans des projets partagés entre Suisse-sse-s et migrant-e-s est perçue dans les expériences rapportées au cours de *focus groups* comme une façon de mêler les apports de chacun-e pour le bien-être de tous et toutes.

Souhaits :

- Eviter toutes formes de cloisonnement, notamment au plan du logement en développant des zones d'habitations mixtes dans lesquelles les migrant-e-s ont des possibilités d'échanges multiples et variées
- Développer l'éducation interculturelle à l'école (et pas seulement le soutien scolaire aux élèves migrants)
- Développer la sensibilisation du public aux enjeux de la communication interculturelle

2.2.6 SE FAIRE RECONNAITRE COMME ACTEUR COLLECTIF SIGNIFICATIF POUR CONTRIBUER AU « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

L'intégration comporte aussi une dimension politique : l'implication au sein d'organisations qui cherchent à se faire reconnaître en tant qu'interlocuteur collectif « valable » pour participer à la définition et la concrétisation du « bien vivre ensemble ». Cette implication est un processus, expliquent les participant-e-s aux *focus groups*, qui se situe au niveau des décisions politiques. Cette mobilisation organisée souhaite influencer les politiques d'intégration afin que celles-ci développent des mesures prenant en compte les expériences de migrations et les besoins y relatifs.

L'objectif de cette stratégie est clairement de prendre part à l'élaboration des règles et aux décisions concernant l'affectation des ressources pour que soient pris en compte les conditions propres aux migrant-e-s. Aujourd'hui, estiment les participant-e-s aux *focus groups*, en particulier les représentant-e-s de différentes communautés, les politiques d'intégrations sont essentiellement définies du point de vue des Suisse-sse-s. Pour structurer les impulsions que souhaite donner la collectivité en faveur de l'intégration, une définition partagée de la manière de vivre ensemble est souhaitée.

"On devrait construire ensemble la même maison." (CM B10)

L'enjeu de cette stratégie se situe au niveau de l'*empowerment* organisationnel. Les organisations représentant les intérêts de situations telles que celles des migrant-e-s jouent un rôle particulier, car elles servent de passerelle entre les individus et la communauté au sens large. L'*empowerment* organisationnel concerne le développement du pouvoir d'agir des organisations. La participation est également une composante essentielle de l'*empowerment* organisationnel, tel que défini par William A. Ninacs. Cet auteur rappelle à cet égard les différents niveaux de participation et souligne que le partage des décisions en est le degré ultime. "Une participation permettant l'exercice d'un pouvoir d'agir réel suppose non seulement une équité dans la redistribution du pouvoir par ceux et celles qui le possèdent, mais aussi l'intégration, dans les

espaces décisionnels, des individus non perçus comme leaders naturels afin que toutes les personnes puissent avoir la chance de mettre leurs compétences à contribution"⁷⁰.

Les participant-e-s des *focus groups* considèrent que chacun et chacune devrait avoir les mêmes chances de réaliser ses buts et de développer son potentiel. Les représentant-e-s de communautés relèvent l'importance de promouvoir une politique d'intégration prenant en compte le point de vue des migrant-e-s.

Le moyen cité au cours des *focus groups* pour susciter la participation des personnes afin de connaître leurs besoins en matière d'intégration sont les associations de migrant-e-s. Ces associations souhaitent être impliquées dans le développement d'une politique d'intégration participative dans laquelle leurs contributions seraient valorisées. Les organismes communautaires ayant pris part aux *focus groups* sont d'avis que pour parler de l'intégration et pour en définir les orientations, migrant-e-s et non-migrant-e-s devraient se rassembler. Selon eux, il appartient aux migrant-e-s de faire un effort d'intégration, tandis que l'Etat doit être strict sur le respect de la dignité, le rejet de la discrimination et du racisme. L'Etat devrait partir des associations existantes, disent-ils/elles, travailler ensemble avec elles et les laisser développer des projets sur la base de leurs expériences afin qu'elles puissent faire valoir leur point de vue.

46


Souhaits :

- Reconnaître les organisations de migrant-e-s et les acteurs associatifs qui valorisent l'expérience de la migration et contribuent à une définition partagée du « bien-vivre ensemble »

2.3 En bref : récapitulatif des stratégies d'intégration des acteurs individuels et collectifs

	Stratégies	Objectifs	Enjeux	moyens	Souhaits
"JE" ↓	Apprendre et parler la langue du pays	Etablir des liens sociaux, échanger et se tisser progressivement un réseau de relations	Développement du pouvoir d'agir (empowerment) individuel sur le plan des compétences	Cours de langues, Médias, Primo information des communes, Relations informelles	Primo-information, Adéquation des formations aux situations, Activités collectives renforçant les apprentissages contextualisés, Prestations multiples et variées, combinables, adaptées, coordonnées, de qualité et à des coûts abordables
	Apprendre les règles de	Parvenir dans la manière de vivre et	Développement du pouvoir	Cours d'intégration,	Soutenir et étendre la primo-

⁷⁰ Cf.. Ninacs W.- A: (2008), *op. cit.*, p. 42.

	fonctionnement de la société d'accueil	de se comporter à une bonne adéquation avec l'environnement socioculturel	d'agir (empowerment) individuel sur le plan des compétences	Primo information des communes, Relations informelles	information, Soutenir la réalisation d'activités collectives par lesquels s'opèrent les échanges interculturels
	Prendre part et contribuer à un environnement social et professionnel	Accéder aux ressources et être reconnu comme un interlocuteur valable grâce à ses propres contributions	Développement du pouvoir d'agir individuel sur le plan de la participation et de l'estime de soi	Cours d'intégration, Reconnaissance des acquis et des diplômes, Ecole et formation professionnelle, ORP, accueils extra-scolaires, Groupes et associations	Formation des jeunes, Reconnaissances des acquis et des diplômes, Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, Approche plurielle du soutien aux personnes migrantes
 "NOUS"	Se constituer et évoluer comme acteur collectif	Apporter un soutien au plan identitaire et donner du sens	Développement du pouvoir d'agir au plan communautaire	Acteurs collectifs (groupe, association, rassemblement)	Soutenir le développement d'action communautaire
	Rapprocher migrant-e-s et Suisse-ss-e-s et se rapprocher les un-e-s des autres	Développer le sentiment d'appartenance à la collectivité	Acceptation de la différence	Ecole et formation, Politique du logement, Tout projet favorisant la mixité sociale	Projet favorisant la mixité sociale, Education interculturelle à l'école, Sensibilisation à la communication interculturelle, Eviter toutes formes de cloisonnement
	Se faire reconnaître comme acteur collectif significatif pour contribuer au « bien vivre ensemble »	Prendre part à l'élaboration des règles et aux décisions en matière de politique d'intégration	Développement du pouvoir d'agir au plan organisationnel	Associations de migrant-e-s	Reconnaître les organisations de migrant-e-s et acteurs collectif valorisant l'expérience de la migration et contribuant à une définition partagée du « bien-vivre ensemble ».

Cette récapitulation indique deux tendances parmi les stratégies d'intégration. Il ressort d'une part que les soutiens sur lesquels les personnes migrantes peuvent s'appuyer dans leurs stratégies émanent d'une représentation assimilationniste de l'intégration. L'offre de prestations vise dans cette optique à compenser les lacunes des personnes migrantes. C'est une conception cumulative des connaissances qui considère le processus d'intégration avant tout au plan individuel. L'effort de rapprochement appartient essentiellement aux personnes migrantes. Celles-ci sont conscientes de l'énergie qu'elles doivent fournir ; mais elles ont aussi l'impression que leur investissement est souvent à sens unique.

L'intégration est un processus réciproque et une autre tendance, basée sur une approche à la fois communautaire et interculturelle, encourage les initiatives au plan collectif à travers, par exemple, l'éducation interculturelle ou le développement de projets basés sur une mixité sociale favorisant la rencontre, les échanges et les apprentissages contextualisés. L'implication des communautés et associations dans cette perspective est à la fois une reconnaissance, dont l'impact s'étend jusqu'au niveau individuel par un renforcement de l'estime de soi, l'adaptation des prestations aux situations et le développement d'un mouvement constituant aussi une référence au plan collectif à travers les valeurs véhiculées.

3. DÉVELOPPEMENTS ET PERSPECTIVES

Chaque phase de la recherche a mis en évidence des priorités à prendre en compte, des améliorations à réaliser pour favoriser l'intégration. Les deux premières ont dégagé des logiques et des prestations à développer : la dernière phase a élaboré de manière participative⁷¹ des projets permettant de les mettre en œuvre et de les concrétiser.

Il s'agit ici de rendre compte des multiples propositions de tous les acteurs sollicités permettant le développement d'une politique d'intégration, d'abord en présentant les perspectives requises, puis en découvrant les projets prospectifs élaborés de manière participative.

3.1. Orientations

Les orientations à développer dans le cadre du programme cantonal d'intégration correspondent aux tendances qui se dégagent des consultations menées auprès des acteurs fournissant des prestations dans le domaine de l'intégration (première phase de la recherche) et des acteurs, migrant-e-s et Suisse-sse-s, directement concerné-e-s par l'intégration (deuxième phase). Elles s'appuient donc sur l'offre actuelle en matière d'intégration, y compris les lacunes relevées, et sur les souhaits d'amélioration émis par les acteurs concernés.

Ces orientations sont déclinées sur la base des trois piliers de la politique fédérale d'intégration : information et conseil ; langue, formation et travail ; compréhension et intégration sociale.

49

3.1.1. INFORMATION ET CONSEIL

Dans le domaine de la **primo information et du conseil**, les communes et les associations de migrant-e-s offrent à des degrés divers des ressources permettant de répondre aux besoins en information des personnes nouvellement arrivées dans le Canton.

Afin que ces ressources soient accessibles à toutes les personnes migrantes qui en ont besoin et adaptées aux diverses situations de migration, les orientations à développer consistent à :

- Renforcer l'information et le conseil pour des prestations adaptées, l'orientation vers des ressources pertinentes, attractives, géographiquement accessibles et disponibles au sein de toutes les communes du Canton, quel que soit le nombre de personnes migrantes qu'elles accueillent.
- Développer les réseaux et soutenir le partenariat entre les communes et les associations de migrant-e-s, afin que les ressources de ces dernières (expérience de la migration,

⁷¹ Les ateliers du 1^{er} octobre 2012 ont travaillé à partir de trois questions : Comment informer les personnes migrantes qui arrivent dans le canton ? Et comment informer la population d'accueil sur les questions d'intégration ? Comment développer des partenariats entre groupes sociaux et employeurs potentiels en reconnaissant et en mobilisant les compétences et les besoins des uns et des autres ? Comment favoriser la collaboration avec les communautés, tenir compte de la diversité et valoriser les ressources existantes ?

compétences linguistiques, connaissance des réseaux sociaux) puissent être mobilisées par les communes pour répondre aux besoins des personnes nouvellement arrivées ;

- Promouvoir la mise en place et/ou la participation à des activités renforçant les relations avec l'environnement social, qui permettent un apprentissage contextualisé des modes de vie et des règles du pays d'intégration.

3.1.2. LANGUE ET FORMATION, TRAVAIL

Dans le domaine des **cours de langues**, l'offre actuelle est large et variée bien qu'elle ne réponde pas toujours aux besoins spécifiques des migrant-e-s en termes de niveau et de contexte d'apprentissage, de coût et d'accessibilité géographique. De plus, la richesse et la diversité de l'offre ne sont pas suffisamment connues. Les orientations à développer consistent à :

- Mieux informer, orienter et motiver les migrant-e-s face aux offres actuelles de cours.
- Améliorer l'offre actuelle pour la rendre plus accessible (moindres coûts, proximité, horaires), plus diversifiée (différents publics et niveaux) et en assurer la qualité.
- Tenir compte de tous les publics spécifiques avec des programmes combinés (cours d'intégration, programmes pour familles et jeune public, intégration professionnelle).

Dans les domaines de la **formation du travail**, les mesures prises au sein des structures ordinaires contribuent à favoriser l'égalité des chances pour les migrant-e-s de première génération. Ces mesures doivent être renforcées pour les migrant-e-s de deuxième génération.

50

La situation migratoire peut accentuer les facteurs entravant l'accès à l'emploi (niveau de formation, conciliation vie familiale et vie professionnelle, sélectivité de la part des employeurs, insertion dans des réseaux sociaux). Afin de contrer ces facteurs, les orientations à développer consistent à :

- Améliorer les ressources permettant aux migrant-e-s d'élargir leurs réseaux sociaux et d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement de la société d'accueil.
- Favoriser le développement de nouvelles compétences par le biais de programmes spécifiques et d'accompagnement individualisé, sur mesure⁷².
- Travailler à la valorisation des acquis, à la reconnaissance des diplômes et à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
- Motiver les employeurs et employeuses à engager des personnes migrantes.
- Tenir compte des besoins spécifiques des migrant-e-s en vue de l'intégration et de la réussite scolaire, en favorisant l'utilisation, par les familles migrantes, des structures d'accueil de la petite enfance, en développant la collaboration entre l'école et les parents migrants.

3.1.3. COMPREHENSION ET INTEGRATION SOCIALE

L'organisation d'activités collectives et communautaires est surtout assurée par les acteurs associatifs. En complément, les structures ordinaires (écoles, services publics, organisations politiques) sont des lieux fondamentaux de participation sociale des migrant-e-s.

Le rôle des associations de migrant-e-s serait mieux reconnu et leur coordination avec les communes, les associations locales et les services publics serait améliorée si elles étaient davantage considérées comme

⁷² Notamment pour les personnes sous-qualifiées ou au contraire surqualifiées.

membres à part entière de la société fribourgeoise, selon le modèle interculturel. Dans cette perspective, les orientations à développer consistent à :

- Inciter et soutenir les projets favorisant la participation sociale de tous et toutes et la coordination entre les communautés, les services publics et les acteurs associatifs.
- Renforcer les mesures de sensibilisation⁷³ au vivre ensemble et à la non-discrimination ainsi que les projets favorisant l'égalité des chances et le développement d'une vision plus interculturelle de la société fribourgeoise.

L'évaluation prospective et stratégique, troisième phase de la recherche, réalisée en collaboration avec les acteurs ayant participé aux deux premières phases de l'étude, a permis d'élaborer une perspective de développement sous forme de projets rattachés aux trois piliers de la politique fédérale d'intégration.

Ces projets ont été élaborés sur la base des orientations relevées ci-dessus.

3.2. Projets possibles à développer

Les différents projets relatifs aux trois piliers de la politique d'intégration fédérale, ont été élaborés collectivement par les acteurs sollicités⁷⁴ en réponse aux forces et aux lacunes mises en lumière et en tenant compte des souhaits évoqués ; projets de développement et projets prospectifs, ils sont des exemples concrets pour mettre en œuvre la politique d'intégration cantonale en tenant compte des logiques et prestations à développer.

51

3.2.1. POUR LE PILIER « INFORMATION ET CONSEILS »

Il est relevé que la commune a un rôle actif à jouer dans l'accès à l'information et le conseil. C'est à l'échelon communal, dans la proximité, que les premières informations (sur les conditions de vie, les droits et obligations, le travail, etc.) devraient être accessibles pour favoriser l'orientation et l'intégration⁷⁵, que ce soit par le biais du logement ou des activités de proximité.

C'est la commune même, au travers de ses services communaux, qui devrait développer des stratégies actives (« aller vers ») et accueillir systématiquement tout-e nouvel-le arrivant-e avec une **procédure harmonisée de sensibilisation, d'orientation, de mise en confiance et de conseils**. Pour ce faire, plusieurs propositions complémentaires convergent :

- Au-delà de la distribution de brochures écrites, développer et offrir un **accompagnement personnalisé pour les personnes migrantes** qui le souhaitent, privilégiant une transmission orale et adaptée des informations.
- Développer une **fonction de personne ressource**, exercée par différentes personnes pour accueillir les nouveau/elles arrivant-e-s et faire les liens entre services communaux, lieux de vie (immeubles, associations de quartiers) et organismes locaux : des concierges, des représentant-e de la commune, des migrant-e-s déjà intégré-e-s, des membres des communautés, seraient ainsi désigné-e-s, reconnu-e-s, formé-e-s, voire payé-e-s et constituant ainsi un **pool de personnes ressources disponibles sur la commune** prêtes à donner des soutiens et à organiser des événements rassembleurs ; car pour la commune,

⁷³ Telles des campagnes qui renforcent l'esprit d'ouverture, de respect et de tolérance.

⁷⁴ Lors de la troisième phase, participative, de la recherche le 1^{er} octobre 2012, des ateliers ont permis d'élaborer des réflexions prospectives : les projets sont présentés en détail en Annexe 1.

⁷⁵ C'est aussi ce que mentionne le rapport du Conseil fédéral de 2010, en p. 12.

- au-delà de l'accueil, il est également primordial de favoriser le partage d'expériences communes et le vivre ensemble.
- Développer des ressources communautaires et multiplier les **lieux de rencontre et d'échanges** ou créer une **permanence** ouverte selon un horaire adapté, qui accueillent, dispensent des informations dans les langues de migration⁷⁶ et organisent des événements favorisant les liens sociaux, la participation à la vie publique.
 - Soutenir les **organismes intermédiaires**⁷⁷ qui créent des dispositifs d'aide et d'entraide⁷⁸ bien adaptés aux différents types de migrant-e-s.

Quant au niveau cantonal, deux stratégies semblent nécessaires :

- Concevoir et conduire une **stratégie cantonale d'accueil des nouveaux/elles arrivant-e-s** (IMR ? commissions cantonales ? programme gouvernemental ?) qui soutienne les communes dans leur rôle ; il s'agit aussi de déterminer si le SPOMI devient la première porte d'entrée, transmet un dossier informatif dans les langues des migrant-e-s et oriente vers « Fribourg pour tous » pour les accompagnements nécessaires.
- Identifier les espaces et les procédures d'informations actuels⁷⁹ et constituer un **processus d'information différencié efficace et adapté** aux publics divers répertoriés.

3.2.2. POUR LE PILIER « LANGUE ET FORMATION, TRAVAIL »

52

Diverses démarches incitatives face aux employeurs sont souhaitées et différentes mesures sont proposées pour améliorer l'insertion professionnelle des migrant-e-s : **créer des plateformes pour thématiser les questions liées à l'intégration professionnelle** et à l'employabilité des migrant-e-s, mettre en réseau, **sensibiliser les entreprises à l'engagement de migrant-e-s** et à la **conciliation vie privée-vie professionnelle** y compris pour les situations de formation (garderies sur le lieu de travail - emplois à temps partiel - travail à domicile - cours de langues au sein des entreprises), investir les opportunités existantes⁸⁰ pour **favoriser la rencontre mutuelle de l'économie locale et des projets d'intégration professionnelle**, favoriser les liens sociaux entre entreprises et migrant-e-s (notamment par des activités communes de loisirs ou de sport), etc.

D'autres propositions sont évoquées pour les rapprocher de l'emploi, comme le **soutien aux migrant-e-s, qui développent une activité indépendante ou un projet professionnel** (tel le conseil professionnel et juridique), la **reconnaissance des diplômes** ou la **validation des acquis**.

En plus, tant le **Canton que les communes** pourraient encourager les migrant-e-s à proposer des projets, liés au travail ou à la société civile, et les soutenir par la suite.

⁷⁶ Sur différentes thématiques telles que fonctionnement pratique au quotidien, loisirs, formations et écoles, emplois, santé, logements, personnes et organismes ressources, milieux associatifs, etc.

⁷⁷ Comme Passerelles, Espacefemmes, Education familiale, etc.

⁷⁸ Tels que des duos facilitateurs par exemple.

⁷⁹ Qui délivre de l'info ? Quels contenus ? Sous quelle forme et par quels canaux ?

⁸⁰ Notamment les « Apéritifs de l'économie locale » ou les rencontres d'entreprises locales d'une région.

Pour les jeunes⁸¹, des mesures de soutien pour trouver une place d'apprentissage et une diffusion efficace pour faire connaître le «Congé jeunesse» (semaines de stage professionnel bénévole) devraient être mises en place.

Cependant, quand l'emploi n'est pas accessible⁸² ni même disponible⁸³ : l'engagement social, l'implication dans des activités associatives d'une part développent le sentiment d'utilité sociale et de la reconnaissance et d'autre part, peuvent conduire à l'emploi; le bénévolat s'avère parfois une étape vers une possible insertion professionnelle.

C'est pourquoi il est important **d'œuvrer aussi au niveau local, communal, en faveur de la mise en réseau de la société civile**, ainsi que de **sensibiliser et de mobiliser les associations qui proposent des opportunités d'engagement** et d'implication aux migrant-e-s (dans des sociétés de jeunesse ou des associations sportives, culturelles, de quartier, par la participation à des travaux d'utilité publique, etc.).

Il est essentiel de **soutenir les organismes intermédiaires⁸⁴ développant des projets adaptés⁸⁵** qui valorisent les compétences des migrant-e-s parce qu'une place leur est faite et que leurs contributions sont bienvenues ; c'est ainsi que leurs propres projets sont soutenus (*empowerment*).

Au niveau communal, également il est possible de favoriser les liens et les rencontres des migrant-e-s et des employeurs.

Sont donc privilégiés, des projets favorisant la participation sociale des migrant-e-s, l'acquisition de compétences, le développement de leurs réseaux sociaux.

3.2.3. POUR LE PILIER « COMPREHENSION ET INTEGRATION SOCIALE »

Les structures ordinaires ont une fonction d'appui essentielle (conditions cadre) dans le domaine de l'intégration sociale mais elles ne peuvent le faire seules : l'importance des milieux associatifs qui favorisent la participation sociale et la mixité est centrale ; ils développent la citoyenneté et consolident les liens entre population suisse et migrant-e-s.

C'est pourquoi, une **politique incitative est attendue qui offre des ressources et des moyens financiers plus conséquents pour renforcer les capacités des associations à développer et promouvoir leurs activités collectives et communautaires**. Plus encore, concevoir et conduire cette politique cantonale d'intégration devrait se faire en impliquant réellement les migrant-e-s dans le processus même de définition et de réalisation.

Les structures ordinaires et les milieux associatifs pourraient coopérer plus systématiquement, en proposant des échanges⁸⁶ et en se reconnaissant mutuellement. Une politique cantonale d'incitation⁸⁷, intersectorielle, pourrait :

⁸¹ La politique d'intégration et l'encouragement de l'intégration doivent donc être perçus comme un investissement. Elles doivent en premier lieu cibler la situation des jeunes (art. 53 LEtr). (...) ». Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 20120, p. 22.

⁸² Soit des qualifications sont nécessaires et manquent soit au contraire elles sont là mais non reconnues. Voir les pistes et recommandations de l'étude de la Croix Rouge suisse sur la situation des migrantes et migrants disqualifié-e-s dont la reconnaissance des qualifications s'avère pas possible. Berthoud C., (2012), p. 69.

⁸³ Des marchés sont asséchés, des emplois manquent...

⁸⁴ Appelés « centres de compétences » par le rapport du Conseil fédéral de 2010.

⁸⁵ Fournissent des conseils professionnels ou mettent en œuvre des projets adaptés à des besoins spécifiques, parfois en ciblant des groupes particuliers, tels les tandems DUO, du conseil juridique adapté, des lieux de rencontre et de formation, etc.

- **Renforcer le rôle de l'école dans l'intégration** en formant le corps enseignant à la thématique de l'intégration, à la transmission d'informations qui donnent accès à la culture, aux loisirs, aux sports, à la formation ; proposer des modèles identificatoires en soutenant l'engagement d'enseignant-e-s avec une expérience migratoire et d'intégration ; encourager les formations professionnelles qui sont une « fantastique machine à intégrer » à valoriser les parcours de jeunes migrants-e-s qui ont réussi leur apprentissage⁸⁶.
- **Mieux diffuser** notamment dans le cadre de l'école, mais aussi **par les médias, les informations sur les activités extrascolaires, culturelles et sportives portées par le monde associatif** qui offrent des espaces de participation⁸⁷, d'engagement multiples et contribuent à créer de l'appartenance.
- **Mieux coordonner les prestations dans le domaine de l'interculturel** ; travailler avec les **services publics pour coordonner des prestations**, les instruire afin que ces services les adaptent aux besoins des migrant-e-s ; qu'ils sensibilisent et forment leur personnel à l'interculturalité (IMR, commissions cantonales).
- **Promouvoir et reconnaître le rôle fondamental joué par les médiateurs/rice-s culturel-le-s**, d'interprètes ou d'agent-e-s communautaire-s et même d'écrivains publics afin que les structures ordinaires y recourent plus systématiquement, les financent et /ou organisent des formations spécifiques.

3.2.4. EN BREF... PROJETS PROSPECTIFS A DEVELOPPER

Les différents projets proposés par les acteurs sollicités mettent clairement en évidence la nécessaire interconnexion des piliers de la politique d'intégration : la participation à des activités collectives favorise l'apprentissage de la langue et de la culture locale, la sensibilisation au sein du milieu scolaire favorise l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes migrant-e-s.

Leur mise en œuvre passe par le décloisonnement des secteurs, par une coordination entre les directions étatiques (instruction et éducation, formation, environnement, économie etc.) et par une concertation continue de tous les acteurs concernés : instances publiques, entreprises privées, acteurs de la société civile, organisations spécialisées.

⁸⁶ Témoignages, activités culturelles extrascolaires.

⁸⁷ Le nouveau programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012-2016.

⁸⁸ Notamment quand elles rendent ainsi visibles de bons modèles identificatoires.

⁸⁹ Faire connaître le projet « carte culture » par exemple.

4. RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE POLITIQUE CANTONALE D'INTÉGRATION

Arrivé au terme de la recherche, il s'agit d'aller non seulement au-delà de toutes les idées saisies dans les trois phases mais aussi au-delà des demandes transmises par les acteurs sollicités, pour en dégager les enseignements essentiels dans un dernier regard synthétique.

Il s'agit aussi de ne conserver que les lignes majeures, transversales aux trois piliers de la politique fédérale, qui articulent des actions prioritaires et, de fait, décloisonnent certaines mesures.

Telles qu'elles ressortent des orientations et développements proposés par les acteurs concernés, ces recommandations soutiennent la définition du Programme d'intégration cantonal (PIC) de 2014 en vue de la mise en place d'une politique⁹⁰ d'intégration du Canton :

- Dans leur « verticalité », elles relèvent de plusieurs périmètres d'interventions (différents services publics) et leurs responsabilités se déclinent entre plusieurs types d'acteurs : le Canton, les communes, les ressources communautaires et la société civile.
- Dans leur « horizontalité », elles peuvent également imprégner les structures ordinaires et concerner d'autres politiques⁹¹.
- Elles portent sur diverses dimensions des situations des migrant-e-s, dont celles des personnes requérantes d'asile, à l'exception de la santé et des religions, traitées dans deux autres recherches.

Chaque recommandation est présentée ci-après en fonction de ses finalités (Pour ou en vue de quoi ?), de ce qui peut l'orienter et la finaliser, *i.e.* des acteurs qui en pourraient en être responsables (Comment ?) et des formes possibles de réalisation, *i.e.* d'éventuels acteurs qui pourraient la mettre en œuvre (Par quels projets ou quelles mesures ?).

A ce stade, les recommandations proposent quelques idées majeures issues uniquement de la recherche qui pourraient fonder des conditions cadre et/ou orienter le PIC, sans toutefois tester leur faisabilité, ni déterminer quels organismes et quels acteurs cantonaux compétents en seraient responsables en fonction des bases légales et des directives concernées.

L'opérationnalisation de ces recommandations peut être l'objet de la phase suivante de négociation et de programmation concrète, permettant à l'Etat de Fribourg d'établir des priorités, de répartir des responsabilités en fonction des cadres légaux, de définir des mesures concrètes et de statuer sur les moyens mobilisables.

⁹⁰ Comme politique publique, elle est constituée des différents éléments (problème public, groupes cibles, cohérence intentionnelle, existence de plusieurs décisions et activités, programmes d'interventions, acteurs publics, actes formalisés, etc.). cf. Knoepfel, (2006), p. 31-35.

⁹¹ « La politique d'encouragement de l'intégration englobe toutes les mesures ciblées prises par les services étatiques afin d'encourager l'intégration des étrangers. Cet encouragement se déroule en premier lieu dans les structures ordinaires – dans la formation professionnelle, sur le marché du travail, dans le domaine de la santé, etc. S'y ajoute l'encouragement spécifique de l'intégration. Il vise à garantir la qualité de l'encouragement au sein des structures ordinaires et à combler les lacunes (cf. chap. 4.3.2). ». Rapport du Conseil fédéral, de mars 2011, p. 22.

4.1 Harmoniser l'accueil⁹²

Pour quoi ?

L'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s⁹³ se fait d'abord dans la proximité, à l'échelle communale ; l'accueil leur permet de comprendre le fonctionnement de la société dans laquelle ils/elles vont s'intégrer, de recevoir de l'information sur les ressources existantes (droits, obligations, fonctionnement de la société locale, etc.), de développer des liens sociaux et de construire leurs propres projets.

Développer des prestations harmonisées et les rendre disponibles dans tout le Canton pour tous/tes les migrant-e-s y compris les requérant-e-s d'asile, permet de respecter les principes d'égalité des chances et de traitement et d'éviter la discrimination ou le racisme.

Comment ?

Pour favoriser les processus d'accueil, il est nécessaire d'offrir des prestations génériques en matière d'intégration (séances d'accueil, services communaux et cantonaux, activités de quartier, organismes spécialisés, interprétariat communautaire, cours d'intégration et de langue, etc.) et d'autres plus adaptées à différents publics ; il est nécessaire d'y inclure des accompagnements ou des suivis personnalisés ; dans ce sens, il est d'ailleurs essentiel de soutenir les organismes spécialisés aptes à proposer ces mesures de soutiens spécifiques⁹⁴.

56 Les prestations sont développées tant par les communes que divers services cantonaux, par des associations de migrant-e-s ou des organismes spécialisés⁹⁵. Les **canaux et modes de diffusion** doivent être variés pour toucher les publics différents.

Un profil de « **personne ressource** » pourrait être développé. Cette personne permettrait d'orienter les migrant-e-s vers les ressources, de les motiver à solliciter les prestations existantes. Cette fonction nouvelle pourrait être assumée par différents acteurs concernés par l'accueil, qu'ils soient situés et impliqués au niveau communal (concierges d'immeubles, employé-e-s des services communaux et délégué-e-s communaux/ales à l'intégration, membres de sociétés culturelles ou sportives, collaborateurs/trices de la police, représentant-e-s d'associations de quartier, etc.) ou disponibles au niveau du Canton (pool d'interprètes communautaires⁹⁶).

⁹² « Le conseil professionnel fourni par les centres de compétences, les mesures spéciales en faveur de groupes-cibles et la promotion de l'intégration sociale doivent être renforcés, améliorés et adaptés à la demande. » *op.cit.* p. 12.

⁹³ Selon l'objectif 1.1. Information et conseil A) : cf. Office fédéral des migrations/Conférence des gouvernements cantonaux. Document-cadre du 23 novembre 2011 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20a L.Su. 2011.

⁹⁴ Tel que des accompagnements en duo, le cours « Vie en Suisse », etc.

⁹⁵ Selon l'objectif 1.1. Information et conseil B) : cf. Office fédéral des migrations/Conférence des gouvernements cantonaux. Document-cadre du 23 novembre 2011 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20a L.Su. 2011.

⁹⁶ Voir sur cette question les recommandations issues des Actes des Assises romandes du 30 septembre 2010, sur le thème « Interprétariat communautaire dans les institutions : choix ou nécessité ? » telles que de renforcer le réflexe du devoir de faire recours à l'interprétariat communautaire, élaborer une directive interdisant le recours aux enfants pour la traduction, uniformiser les procédures en créant un cadre légal qui clarifie les points suivants : quand faire appel aux interprètes communautaires ? qui paie ? valoriser le statut d'interprète (formation des interprètes et des professionnels-le-s, réorganisation institutionnelle, revenu minimum, etc.), améliorer le recours aux interprètes en cas d'urgence en mettant en place de nouveaux outils (interventions par téléphone, prise de contact par internet), etc.

Cette fonction devrait être soutenue par une formation et une reconnaissance (sous forme de rétribution ou autre) : un concept de formation⁹⁷ pourrait être élaboré dans un partenariat entre l'association des communes, l'IMR⁹⁸ et des lieux de formation de manière à identifier en commun les compétences diverses souhaitées et à définir les contenus pertinents. Cette formation pourrait s'adresser dès lors aux autorités, services et commissions cantonales.

Pour favoriser les processus d'accueil, il s'agirait aussi de passer par le renforcement de la mixité sociale (même dans l'aménagement du territoire, le développement des quartiers et des types d'habitations), le développement des ressources communautaires (lieux de rencontre et d'échanges interculturels, événements, activités de quartier) qui favorisent les liens sociaux, créent des opportunités de s'impliquer, motivent les personnes migrantes à participer et consolident l'apprentissage de la culture locale et des langues dans des contextes différents.

Par quelles mesures ou projets ?

Par des initiatives communales de mobilisation de personnes ressources, de développement de ressources communautaires (associations de quartier, permanences, espaces de rencontre, activités festives, culturelles, sportives, et événements interculturels, etc.) et de prestations (formation des personnes ressources, visites à domicile, publication de brochures, etc.).

Les projets et prestations favorisant une information ciblée et adaptée et du conseil adapté, développés tant par des structures ordinaires cantonales (notamment par l'école obligatoire et la formation professionnelle) que par des organismes spécialisés⁹⁹ sont soutenus.

- Le PIC prévoit une stratégie cantonale harmonisée d'accueil et d'information des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s
- Le PIC soutient les communes qui développent des démarches, des projets d'accueil et d'intégration des migrant-e-s et coordonnent les ressources avec divers partenaires.
- Le PIC élabore des stratégies d'informations, par divers canaux et dans des espaces multiples.
- Le PIC donne des ressources aux organisations spécialisées / intermédiaires qui fournissent des prestations adaptées à différents publics migrants, y compris aux requérant-e-s d'asile.

⁹⁷ Comprenant notamment une information sur les prestations spécifiques en matière d'intégration.

⁹⁸ « L'IMR est responsable pour la coordination des mesures spécifiques (...) qui visent à combler les besoins non-couverts par les structures existantes » (cf. site internet www.fr.ch/imr/fr/pub/promotion_integracion/que_veut_dire_integracion_print.htm).

⁹⁹ Par ex : le nouveau cours collectif de la Croix-Rouge, " Vie en Suisse " est un projet pilote : cours sur la Suisse et ses habitants destiné aux personnes migrantes souhaitant s'établir durablement en Suisse, élaboré en partenariat avec le Bureau de l'intégration des migrants (http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=42274)

4.2 Renforcer l'offre de cours de langues variés et accessibles

Pour quoi ?

L'apprentissage de la langue constitue une stratégie d'intégration prioritaire¹⁰⁰, tant sur le plan social que professionnel. L'existence de cours de langues diversifiés, et leur accessibilité, contribuent à l'égalité des chances et motivent les personnes migrantes à y recourir et y participer.

Comment ?

L'IMR peut jouer un rôle de promoteur¹⁰¹, de soutien informationnel et/ou logistique à la réalisation de ces cours, à leur diffusion et assurer leur évolution pour qu'ils se maintiennent en adéquation avec les besoins avérés.

Par quelles mesures ou projets ?

Diversité, adaptation aux besoins et accessibilité sont les critères principaux qui doivent guider la mise en place ou le renforcement de cours de langues dans le Canton : ils se déclinent en termes de proximité, de niveaux et de types de cours, d'informations sur l'offre existante et d'incitations financières.

Pour répondre à ces critères et aux besoins identifiés, les cours de langues devraient être:

- **proches** : décentralisés et répartis sur tout le Canton
- **différenciés du point de vue des types et des niveaux** : développer une palette de cours de base, intensifs, avancés, mais aussi avec des pédagogies particulières
- **contextualisés** (en lien avec la culture et portant aussi sur les aspects de la vie quotidienne)
- **subventionnés** : pour adapter les montants d'écologie aux ressources des publics concernés et éviter que les coûts ne fassent obstacle
- **adaptés à divers publics**, tant par les **pédagogies particulières développées** que par **des conditions facilitatrices concrètes** : pour les personnes illettrées ou bénéficiant d'une scolarité minimale ; pour les parents : cours avec système de garde pour les enfants ou cours en parallèle parents-enfants
- **organisés en collaboration avec, si nécessaire, des partenaires significatifs** : travailler avec les employeurs pour concevoir et mettre sur pieds des cours de langues, dans le cadre des entreprises, liés aux activités professionnelles tels que des programmes combinés avec intégration professionnelle.

- ➔ Le PIC encourage l'accessibilité des cours de langues¹⁰² en termes de coût, de proximité géographique, d'horaires, mise à disposition de services (garde, etc.)
- ➔ Le PIC promeut le développement de différents types des cours de langues¹⁰³ (modalités d'enseignement, structure et rythme) et de différents niveaux d'apprentissage.

¹⁰⁰ Selon l'objectif 2.1. Langue, formation et travail A) : cf. Office fédéral des migrations/Conférence des gouvernements cantonaux. Document-cadre du 23 novembre 2011 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20a L.Su. 2011.

¹⁰¹ Par exemple pour encourager les entreprises ou mobiliser les organisations spécialisées à offrir des cours à des publics particuliers (femmes sans activités lucratives, RMNA, etc.).

¹⁰² « L'apprentissage de la langue est « condition sine qua non à l'intégration professionnelle et sociale (...) Le Conseil de l'Europe (Cadre européen commun de référence pour les langues) en définissant des profils qui distinguent entre les quatre domaines de compétences que sont l'expression orale, la compréhension orale, la lecture et l'écriture et permettent également d'apprécier les connaissances dialectales ». Rapport du Conseil fédéral de 2010, p. 23 – 24.

4.3 Développer des prestations concertées

Pour quoi ?

L'accès à des ressources multiples (et leur coordination) permet *l'empowerment* des migrant-e-s et des Suisse-sse-s concerné-e-s par l'intégration en leur donnant la possibilité de mobiliser celles qui correspondent le mieux à leurs besoins. Il favorise également l'égalité des chances¹⁰⁴ et de traitement en développant la diversité de l'offre et en améliorant les prestations.

Comment ?

Il s'agit de développer des mesures d'intégration et des prestations adaptées aux besoins des migrant-e-s en collaboration avec les divers acteurs organisationnels (milieux associatifs, organismes spécialisés et structures ordinaires) et en impliquant spécifiquement les associations de migrant-e-s, notamment par :

- la centralisation et la diffusion de l'information sur les ressources existantes
- la coordination des mesures réalisées dans le domaine de l'interculturel et de l'intégration
- la consolidation du soutien financier aux acteurs associatifs et la valorisation du bénévolat
- le renforcement de la visibilité et du pouvoir d'action des associations de migrant-e-s
- l'implication des personnes migrantes dans la réalisation des projets et des prestations d'intégration

L'IMR pourrait assurer la conception d'un instrument facilitant la mise à jour et la communication de l'information, ainsi que la coordination des mesures et prestations disponibles sur le Canton. Ce dernier pourrait également développer un système de veille et d'observation ou de concertation avec les associations concernées pour saisir l'évolution des besoins des migrant-e-s et, en conséquence, solliciter des ajustements et concevoir de nouvelles offres.

Par quelles mesures ou projets ?

Par les projets favorisant les échanges entre les structures ordinaires et les acteurs associatifs, les organismes spécialisés ; par les projets permettant tant à la population de mieux comprendre l'intégration¹⁰⁵ qu'aux migrant-e-s de trouver les ressources utiles pour s'intégrer.

→ Le PIC prévoit le développement de prestations adaptées dans le domaine de l'intégration en coordination avec les personnes migrantes (y compris requérantes d'asile), les milieux associatifs, les organismes spécialisés et les structures ordinaires.

¹⁰³ « L'apprentissage de la langue est « condition sine qua non à l'intégration professionnelle et sociale (...) Le Conseil de l'Europe (Cadre européen commun de référence pour les langues) en définissant des profils qui distinguent entre les quatre domaines de compétences que sont l'expression orale, la compréhension orale, la lecture et l'écriture et permettent également d'apprécier les connaissances dialectales ». Rapport du Conseil fédéral de 2010, p. 23 – 24.

¹⁰⁴ « Inscrire l'intégration dans les structures ordinaires permettra également de transposer le principe de non-discrimination dans un contexte spécifique et de garantir que les mesures profitent à tous les groupes de population qui connaissent des problèmes d'intégration et non à la seule population étrangère. » Rapport du Conseil fédéral, 2010, p. 3.

¹⁰⁵ Selon l'objectif 1.2. Information et conseil C) : cf. Office fédéral des migrations/Conférence des gouvernements cantonaux. Document-cadre du 23 novembre 2011 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20a L.Su. 2011.

- Le PIC assure aussi la coordination de ces ressources, notamment en encourageant (finançant) les partenariats entre acteurs associatifs, organismes spécialisés et structures ordinaires.
- Le PIC garantit la mise à jour et la communication sur les ressources, les mesures existant dans le Canton en matière d'intégration.
- Le PIC encourage, pour la population, des projets de communication sur les questions d'intégration par des canaux variés.

4.4. Travailler à la cohésion sociale¹⁰⁶

Pour quoi ?

Renforcer le vivre ensemble¹⁰⁷ favorise la cohabitation pacifique, agit sur le processus d'intégration de la société dans sa globalité, dans une perspective interculturelle qui va au-delà des mesures de discrimination positive ou des politiques correctives (égalité des chances, égalité de traitement).

Comment ?

Renforcer le vivre ensemble nécessite une approche transversale ; c'est dans une perspective intersectorielle qu'une action conjointe des différentes politiques, des commissions cantonales concernées par le vivre ensemble (commissions de la jeunesse, de la famille, de l'intégration notamment) est possible.

60 La sensibilisation de la population à la question de l'intégration, notamment à l'école, en fait également partie.

Par quelles mesures ou projets ?

Il s'agit de soutenir, proposer et diffuser les projets favorisant la participation sociale¹⁰⁸ de la population et par là, celle des migrant-e-s, leur permettre ainsi d'acquérir des compétences et de développer leurs réseaux sociaux (participation à des associations ou à des travaux d'utilité publique au sein des communes, bénévolat, stages professionnels pour les jeunes, création d'espaces de rencontre, développement d'activités collectives, etc.).

Dans une perspective intersectorielle, le Canton devrait soutenir des projets promouvant le vivre-ensemble, mis en place par les communes, les communautés et/ou les acteurs associatifs, les structures ordinaires (notamment les lieux de formation et l'école publique) et les directions étatiques : il le fait par le

¹⁰⁶ « La politique d'intégration et l'encouragement de l'intégration doivent donc être perçus comme un investissement. (...) L'encouragement de la **coexistence pacifique** (art. 4, al. 1, LEtr) suppose que la volonté d'accueil de la société majoritaire soit renforcée et que les craintes et les préjugés qui peuvent empoisonner le climat social soient abordées de manière ciblée ». Et « Les plans d'action et mesures étatiques portent en premier lieu sur les domaines du travail et de la formation, du **développement des quartiers**, de la discrimination et de la radicalisation et prévoient, entre autres, le soutien des institutions locales. Les jeunes et les femmes en constituent les groupes-cibles prioritaires ». Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2011, p. 22 et 20.

¹⁰⁶ Appelés « centres de compétences » dans le rapport du Conseil fédéral de 2010.

¹⁰⁷ Les conclusions du chapitre 1 le disent : « Ils souhaitent cependant renforcer l'intégration de la société fribourgeoise en sensibilisant davantage différents publics aux questions en lien avec la migration et en développant des activités permettant aux personnes migrantes et non migrantes de se rencontrer dans des activités destinées à l'ensemble de la population ».

¹⁰⁸ « *Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires* : (...) Les plans d'action et mesures étatiques portent en premier lieu sur les domaines du travail et de la formation, du développement des quartiers, de la discrimination et de la radicalisation et prévoient, entre autres, le soutien des institutions locales. » Rapport du Conseil fédéral du 5 mars 2011, p. 20-21.

biais de ses politiques et de ses multiples commissions cantonales¹⁰⁹ touchant différents publics et thématiques (jeunesse-s, famille-s, école et formation, culture et sport, etc.).

Dans une logique de décloisonnement, il est nécessaire que les diverses commissions cantonales agissent en coordination pour développer des actions transversales, élaborent des critères de soutien aux projets favorisant la participation et le vivre ensemble au sein du Canton¹¹⁰ notamment des projets-pilote tel celui des « Communes sympas ».

→ Le PIC promeut des projets agissant sur la cohésion sociale et le bien vivre-ensemble en activant et reliant les directions concernées, les nombreux acteurs cantonaux compétents et touchés par cette thématique.

4.5 Reconnaître et valoriser¹¹¹ les compétences des personnes migrantes

Pour quoi ?

Les compétences des personnes migrantes permettent de soutenir leur intégration sociale, leur accès à l'emploi et leur insertion professionnelle ; elles viennent enrichir les espaces de vie, les milieux associatifs, les entreprises, la société civile, etc.

La valorisation des compétences des migrant-e-s est utile parce qu'elle favorise l'estime de soi des individus et des groupes impliqués, (reconnus comme interlocuteurs valables), la capacité d'agir (individuelle, collective et communautaire), le sentiment d'appartenance et contribue à la cohésion sociale au travers de ces formes de participation.

Comment ?

Elle prend place dans des domaines multiples : dans la quotidienneté des liens sociaux et des milieux de vie au travers de geste de solidarité (entraides dans les quartiers, entre familles et générations, etc.), dans les activités associatives et communautaires par des contributions plus expertes (entraînement sportif, transmission d'un savoir spécialisé), dans les emplois (compétences professionnelles), dans l'école et les lieux de formation, dans les services, etc.

¹⁰⁹ Par exemple, Commission cantonale pour une politique familiale globale, Club des questions familiales du Grand Conseil, Bureau de promotion des enfants et des jeunes, Conseil des jeunes, Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, Commission de formation des adultes, Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, Commission de l'intégration, etc.).

¹¹⁰ Voir aussi le programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012-2016 : Défi no 2 : développer une politique de formation favorisant l'insertion des jeunes et des adultes dans un monde professionnel exigeant, p. 18-21 ; Défi no 4 : Consolider la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de forte expansion, p. 26-30 et Défi no 6 : Cultiver l'identité fribourgeoise et optimiser le fonctionnement des institutions, p. 33-36.

¹¹¹ « Dans un Etat de droit démocratique tel que la Suisse, la politique d'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers dans les domaines économique, social et culturel (art. 4, al. 3, LEtr). La réalisation de cet objectif se mesure en comparant les valeurs statistiques affichées par les immigrés en termes de chances d'accès à la formation et au marché du travail, de santé, de sécurité sociale, de logement et de délinquance avec celles enregistrées par les Suisses se trouvant dans la même situation socio-économique et familiale ». Ou encore « Une politique d'intégration ciblée vise à créer les conditions nécessaires pour que les étrangers puissent autant que possible exploiter leurs capacités. Pour que le potentiel des migrants soit pleinement exploité sur le plan économique, social et culturel (art. 4, al. 3, LEtr), il faut garantir un accès équitable et supprimer les éventuelles sources de discrimination ». P. 21 et p. 22 du rapport du Conseil fédéral de 2010.

L'intégration professionnelle est reconnue comme la plus centrale pour favoriser l'intégration : elle devrait être réalisable pour tous/tes les migrant-e-s qui le désirent, car elle rend possible l'expérience de l'utilité sociale (estime de soi), elle donne un revenu (autonomie financière) et un statut (contribution à et place dans la société), elle développe les réseaux et les contacts sociaux.

Il s'agit de penser la sollicitation de ces multiples compétences (individuelles mais aussi communautaires) et de les mobiliser dans les différents domaines précités :

- **Par le développement de relais et de plateformes entre différents acteurs** (communes, cercles économiques, entreprises, écoles et lieux de formation, associations) connaissant bien les contextes d'insertion et/ou d'intégration et offrant des opportunités de développer ou de faire valoir des compétences
- **Par la promotion d'un changement de culture**, qui associe, plus systématiquement, des migrant-e-s aux activités des structures ordinaires, collabore avec eux/elles et les implique
- **Par la promotion de projets pilote** permettant d'impliquer et/ou de donner des responsabilités aux personnes migrantes (milieux associatifs, bénévolat)
- **Par la stimulation et le soutien** (par des financements, du know-how ou des infrastructures, etc.) de projets pilote de participation, sur la base de partenariats constitués, dans différents domaines¹¹²
- Pour le domaine de l'emploi particulièrement, le Canton peut également s'appuyer sur ses propres ressources et lignes directrices pour générer au niveau fédéral des **impulsions favorables à la valorisation des acquis des personnes migrantes, notamment la reconnaissance des diplômes.**

62

Par quelles mesures ou projets ?

Concrètement il est nécessaire de développer des **projets qui favorisent la mise en réseau** des personnes, voire même des collectifs ou des communautés ; des **projets¹¹³ sociaux** (vie de quartier, échanges de services...), **culturels et sportifs** (événements festifs, fêtes et rituels...), **locaux ou cantonaux** qui promeuvent le **bénévolat** et impliquent les individus et les acteurs collectifs ; et surtout des **projets de sensibilisation des employeurs, en lien avec la formation professionnelle** spécifique et adaptée (migrant-e-s intégré-e-s comme modèles identificatoires) et avec **l'accès à l'emploi.**

- Le PIC promeut la sollicitation et la reconnaissance des compétences sociales, culturelles et professionnelles des personnes migrantes dans différents domaines et spécifiquement celui du travail en vue de favoriser leur insertion socio-professionnelle.
- Le PIC relaie cette position au niveau de la politique fédérale en matière de reconnaissance des acquis.

¹¹² Pour exemple, la Commission de l'enfance et de la jeunesse dès 2012, implique activement les enfants et les jeunes dans ses travaux de manière à ce que les nouvelles priorités cantonales tiennent compte de leurs préoccupations et de leurs besoins.

¹¹³ Telle la campagne d'éducation de la municipalité de Lausanne intitulée « Moi et les autres » qui soutient le développement de projets qui visent l'acceptation des différences et l'évitement des tensions (<http://www1.lausanne.ch/de/ville-officielle/administration/enfance-jeunesse-et-cohesion-sociale/jeunesse-et-loisirs/campagne-moi-et-les-autres.html>).

CONCLUSION

Ces différentes recommandations révèlent le caractère perméable des piliers de la politique fédérale d'intégration : le développement de mesures favorisant la compréhension et l'intégration sociale sont nécessaires dès le moment de l'accueil de nouvelles personnes dans le Canton.

L'apprentissage de la langue, de la culture et l'accès à un emploi constituent les fers de lance de l'intégration : des prestations spécifiques concernant l'accueil et l'information, l'apprentissage de la langue et l'intégration professionnelle sont donc essentielles. La réponse aux besoins particuliers des personnes migrantes, le conseil et la protection contre la discrimination pourront être mis en œuvre de façon d'autant plus efficace que la société qui les accueille se conçoit comme une société diversifiée, multiculturelle, au sein de laquelle les compétences des personnes ayant vécu une migration sont valorisées. Cette perspective est également valable pour les actions visant à favoriser l'apprentissage des langues, la formation et l'accès à l'emploi des personnes migrantes : c'est par la participation sociale qu'elles peuvent développer des compétences et appartenir à des réseaux qui vont les soutenir dans ces processus.

Dans cette perspective, il est fondamental que l'orientation spécifique du Canton aille dans le sens d'une politique de participation sociale des migrant-e-s à tous les niveaux, par un décloisonnement des différentes structures ordinaires concernées par l'intégration pour développer des mesures transversales, une mutualisation des ressources et une logique implicite soutenue et guidée l'IMR et le SASoc.

Les mesures centrées sur les personnes migrantes et visant à développer leurs compétences, dans une logique d'« apprentissage du pays d'accueil » sont considérées comme nécessaires tant par les acteurs de l'intégration que par les personnes migrantes du Canton, ces mesures doivent être maintenues, voire renforcées.

Il en est de même pour toutes les mesures visant à réduire les discriminations et favoriser l'égalité des chances, qui s'exercent principalement au sein des structures ordinaires, mais peuvent s'appuyer sur les compétences des acteurs de l'intégration, notamment associatifs. Les lignes directrices de la politique cantonale en matière d'intégration s'orientent également vers une approche plus communautaire, davantage centrée sur des publics cibles (p.ex. les jeunes, les familles, les personnes en recherche d'emploi) que sur les personnes migrantes uniquement. En mettant ainsi l'accent sur les ressemblances, les aspirations et les buts communs, le programme d'intégration cantonal soutiendra le vivre ensemble au sein d'une société interculturelle :

« L'intégration ne vise pas seulement les immigrés, c'est une dynamique sociale qui veut mettre en échec les processus d'exclusion.

L'intégration n'est pas un problème mais un processus, une aventure collective où chacun s'engage avec sa trajectoire, à sa vitesse personnelle, avec son destin personnel.

L'intégration ne se fait pas à travers des lois et circulaires, quoiqu'elles soient nécessaires, mais au sein même du tissu social. D'où l'importance des associations dans ce processus.

L'intégration est à la fois intérieure à l'individu et extérieure en raison de son lien étroit avec les orientations des pays d'accueil. »¹¹⁴

¹¹⁴ Cohen-Emerique, M. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques*. Rennes : Presses de l'EHESP., p. 84.

ANNEXES

Annexe 0

ETUDE: FINALITES, METHODOLOGIE ET CADRE THEORIQUE

Le présent rapport rend compte des résultats de l'étude que la HEF-TS a conçue et réalisée en 3 phases articulées :

	Phase 1 : Inventaire (description de l'existant)	Phase 2 : Approfondissement (appréciations – significations – confirmations)	Phase 3 : Délibération & propositions (adaptations – développements)
	Récolte de données structurales	Récolte de données qualitatives	Récolte de données qualitatives
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les prestations existantes, les lacunes : <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Interventions directes</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prestations et projets actuels 2. Lacunes - impossibilités au niveau communal, cantonal (et/ou fédéral) 3. Projets envisagés (ce que les acteurs aimeraient développer) 2. <u>Cadres et logiques des prestations</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de types d'expériences de vie emblématiques (asile – migration) et diverses, d'acteurs différents (migrant-e-s et suisses-ses), identifier ce qui favorise les processus d'intégration (double): <ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies mises en place pour intégrer et s'intégrer ; pratiques intégratives (de et à la société) 2. Besoins en termes de soutien aux processus d'intégration • Apprécier l'adéquation, la pertinence, la suffisance, l'accessibilité des offres existantes (phase 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des résultats des phases 1 et 2, élaborer de manière participative des propositions d'adaptations et de développement (voire de suppression) favorisant l'intégration (notamment adéquation, pertinence, suffisance, accessibilité) + des cadres prescrits par l'ODM (thèmes prioritaires, etc.) - Offres : logiques et prestations à confirmer ou modifier ? - Modifications et innovations nécessaires: modes d'organisation, logiques de collaboration, rôles, répartition de ressources ? - Nouvelles adaptations à d'autres publics? - Communication à mener ? auprès de qui ? quels supports?
Publics concernés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autorités cantonales (DICS, BEF, SPE, service naturalisation, SPOMI, SECIN, représentant-es des Q d'intégration dans les groupes parlementaires etc.) et communales (y.c. répondant-e-s communales/aux des Q d'intégration) 2. Prestataires d'offres en matière d'intégration (Education familiale, Espace Femmes, COLAMIF, service intégration et d'interpréariat de Caritas, académie des quartiers etc.) 3. Associations de migrant-e-s (cadres) 4. Syndicats – Etat - employeurs – grandes entreprises 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Populations spécifiques avec expériences de vie particulières : <u>2 périodes de vie, 2 situations socio-professionnelles, 2 langues d'accueil</u> : <ul style="list-style-type: none"> = Jeunes jusqu'à 25 ans + jeunes des regroupements familiaux (sources : cycles d'orientation G + cours d'intégration des écoles professionnelles F) = Jeunes hommes actifs célibataires (sources : foyers d'accueil pour requérants d'asile (ORS) : F) = Femmes migrantes (sources : bénéficiaires du service intégration de Caritas + Espace Femmes + syndicats + SECIN: F) 2. Lieux de vie et quotidienneté : <ul style="list-style-type: none"> = Mixité CH et étranger-ère-s (sources : tandems « Espace Femmes et SECIN» + LivrEchange, Association Le Square à Marly, Ebullition à Bulle, Reper à Fribourg, clubs de sport etc., Begegnungszentrum à Düringen, Schmiten, Winnewil et Murten) 3. Acteurs collectifs : <ul style="list-style-type: none"> = Membres et proches des communautés étrangères (sources : associations de migrant-e-s, bistrotts + centres de rencontre) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autorités cantonales et communales (représentant-es dans les groupes parlementaires des Q d'intégration? préfets ? etc.) 2. Prestataires d'offre en matière d'intégration 3. Associations de migrant-e-s (cadres) 4. Syndicats – Etat- employeur – grandes entreprises

66

La démarche dans son ensemble (étude de besoins et élaboration des pré requis du programme cantonal) s'appuie sur plusieurs points forts.

Logique implicative, réseautage et décloisonnement

Une démarche globale, articulant l'étude proprement dite et l'élaboration du concept d'intégration, dans une **logique implicative** a été choisie: il s'agissait de privilégier des modes de récolte de données et de conceptualisation qui associent les acteurs concernés (porteurs de projets, bénéficiaires ou initiateurs de nouvelles mesures). Dans cet esprit, la démarche a permis, tout à la fois, de consolider un réseau cantonal de partenaires étatiques - non étatiques et de renforcer le dialogue entre les Directions de l'Etat, les communes et les organes responsables des projets. Elle vise à contribuer à « favoriser et optimiser les réseaux de collaboration en définissant les domaines de compétences respectifs, notamment des acteurs étatiques»¹¹⁵.

Tout en s'inscrivant dans la perspective fédérale, la démarche cantonale entend également contribuer à un décloisonnement des pratiques et des initiatives portant sur les questions posées par les migrations et sur celles relatives à l'asile qui entend contribuer à mutualiser des ressources, à conjuguer des expériences et à « consolider le bon fonctionnement et l'échange entre les domaines de l'intégration en général, dont la

¹¹⁵ Cf. texte Programme d'intégration cantonal ; Appel d'offres DPIM, septembre 2010, p. 4.

responsabilité est attribuée au Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (...) et de l'intégration spécifiquement liée à l'asile, dont la compétence relève du SASoc »¹¹⁶.

Intégration dans les structures ordinaires et intégration spécifique

Tout en les distinguant, la démarche a mis en lumière et valorisé les pratiques qui prennent place dans les structures d'intégration spécifique mais également stimulé les actions menées dans les structures ordinaires¹¹⁷.

Objectifs, périmètres des évaluations et méthodologies envisagées

L'étude comprend trois formes d'évaluations différentes articulées. Le recueil des principales documentations fédérales, cantonales, communales et autres, relatives à l'intégration des migrant-e-s ainsi que l'élaboration d'un cadre théorique relatif aux thématiques¹¹⁸ reliées à l'intégration ont documenté et constitué la base théorique aux trois étapes de l'étude.

Une analyse des contextes cantonaux et communaux a permis la coordination avec d'autres démarches évaluatives en cours telles que les recherches menées sur la santé et les pratiques religieuses des migrant-e-s¹¹⁹.

La combinatoire de différentes méthodes est la plus adaptée à ce type de démarche évaluative, car elle rend possibles des aménagements sur mesure en vertu des catégories de publics mobilisés. A chaque étape, les méthodes choisies ont été définitivement validées par le groupe de pilotage, au long des séances de travail ; il a été vérifié que chacune d'elles s'inscrit dans la logique implicite privilégiée, renforçant ainsi la prise en compte et la sollicitation des avis, des expériences et des besoins des acteurs concernés.

67

1. EVALUATION DIAGNOSTIQUE : description de l'existant (« état des lieux »)¹²⁰ :

Une enquête de terrain a identifié et questionné les acteurs significatifs actuels du paysage fribourgeois qui contribuent de manières diverses à conduire des projets, réaliser des activités ou/et proposer des mesures dans le domaine de l'intégration des migrant-e-s.

Elle a élaboré une **description détaillée des acteurs impliqués**¹²¹ dans cette politique d'intégration sur le canton de Fribourg : autorités cantonales et communales, communautés de

¹¹⁶ Cf. Demande DPIM, mise au concours, p. 1/9, septembre 2010.

¹¹⁷ Les structures ordinaires sont accessibles à toute personne, indépendamment de son origine ; l'intégration spécifique renvoie aux mesures développées explicitement pour les personnes migrantes, afin de combler les lacunes des structures et de l'offre ordinaires ; voir : <http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/foerderung/koordinationsauftrag.html>.

¹¹⁸ Référentiels évoqués à ce stade des domaines de l'asile et de l'intégration (Politique fédérale sur l'asile : schéma directeur, nouvelle loi - LACI, concepts, mesures spécifiques d'intégration pour personnes adressées à titre provisoire et sur l'intégration...); politique cantonale FR existante, Villes et communes fribourgeoises ; CTA ; autres départements (encouragement précoce) ; Rapport évaluatif sur l'asile ; Concepts d'intégration (diverses dimensions) ; etc.

¹¹⁹ Recherche sur les « Relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg » menée par Jean-François Mayer, directeur de l'Institut Reliogoscope et recherche « Monitorage de l'état de santé de la population migrante en Suisse II (GMM II) menée par le Bureau d'études de Politique du travail et de politique sociale (BASS) sur mandat de l'OFSP.

¹²⁰ Cette évaluation diagnostique va à terme permettre la diffusion d'une banque de données des prestations et des projets, présentant de manière plus détaillée les lacunes et besoins des acteurs concernés

¹²¹ Voir le tableau synoptique.

migrant-e-s, acteurs associatifs, syndicats, structures et services d'Etat, grandes entreprises, tous prestataires d'offres en matière d'intégration.

Elle a identifié **les prestations et projets actuels**, les **projets envisagés** (que les acteurs entendent développer) ainsi que les **lacunes** en termes de prestations ou d'améliorations de mesures disponibles¹²² (que ces mêmes acteurs perçoivent comme utiles dans leurs collaborations avec les migrant-e-s) découlant de « besoins » non couverts¹²³.

Cette description des acteurs significatifs a permis également la mise en valeur des mesures actuelles, essentiellement dans les trois domaines considérés comme prioritaires par la Confédération¹²⁴. Elle a identifié et décrit plus précisément ces diverses mesures en vertu des paramètres suivants :

- **l'identité des acteurs porteurs** (mission, logique, valeurs, etc.) ;
- **les offres disponibles** : publics concernés, objectifs, dimensions, types (privée ou publique), conditions d'accès, etc. ;
- **les projets** : adoptés ou en cours de réalisation ;
- **les offres souhaitées** ;
- **les besoins** : non couverts, manques relevés ;
- **les cadres des prestations** : lois / conventions, mandats de prestations, financements.

Pour cette étape de l'étude, une enquête par questionnaires écrits, sous forme de E-sondage accessible¹²⁵, a été menée, qui a permis une sollicitation large.

68

2. EVALUATION DIAGNOSTIQUE APPRECIATIVE: appréciations multi-regards

Cette évaluation rend compte de la manière dont les acteurs concernés, **individus** et **collectifs**, vivent les processus d'intégration dans les activités ordinaires de tous les jours, la manière dont ils/elles s'y impliquent et plus encore, la façon dont ils/elles s'y prennent pour « s'intégrer » et réussir « leur intégration ».

Elle a permis de mieux identifier et comprendre les **réalités des acteurs concernés** (migrant-e-s et autochtones) et les **expériences** qu'ils/elles vivent dans le processus réciproque d'intégration, notamment:

- les situations qui les défient, les déstabilisent ou les questionnent ainsi que celles qui sont maîtrisées; les **enjeux**, les problèmes qui se posent à eux ;
- les ressources et **moyens** propres, les ressources qu'ils sollicitent et celles qu'ils souhaitent, pour faire face ;
- les limites qu'ils rencontrent, les contraintes qui les conditionnent, les lacunes qu'ils perçoivent, etc.

¹²² Celles-ci pourraient être décrites du point de vue des structures manquantes, des dispositifs inexistantes et des projets existants mais incomplets ou partiellement inadéquats nécessitant une extension en direction d'un nouveau public ou une couverture territoriale nouvelle.

¹²³ Ceux-ci pourraient être identifiés du point de vue des acteurs et des territoires concernés, des publics cibles pertinents et des structures et dispositifs nécessaires pour couvrir des attentes ou des demandes non satisfaites.

¹²⁴ Si des informations relevant d'autres domaines apparaissent comme pertinentes, elles seront mentionnées dans l'évaluation.

¹²⁵ Un **E-sondage** est une enquête par questionnaire qui se fait informatiquement : un « Login » est donné à chaque participant-e qui lui permet de se connecter au site internet de la HEF-TS où il/elle introduit directement ses avis, réflexions dans un questionnaire informatisé. Les premières analyses se font rapidement car aucune saisie de donnée n'est nécessaire. Le périmètre d'acteurs/trices concerné-e-s peut être plus large car la démarche est moins coûteuse, mais elle nécessite que les questionné-e-s maîtrisent l'informatique et disposent d'un accès internet.

Elle a permis d'identifier en terme de **stratégies, individuelles et collectives, ce qui favorise le double processus d'intégration** (intégrer et s'intégrer), les pratiques intégratives (de et à la société), les **besoins** et les **attentes en termes de soutien** aux processus d'intégration.

Des entretiens collectifs approfondis de trois natures (focus groups¹²⁶) ont été menés auprès de trois ensembles de publics¹²⁷ :

- les populations spécifiques avec expériences de vie particulières (périodes de vie, genre) ;
- les lieux de vie et quotidienneté (approchées au travers d'expériences communautaires) ;
- les acteurs collectifs (communautés de migrant-e-s telles qu'elles sont sollicitées par les membres et leurs proches).

Les focus groups rejoignent les personnes dans des activités ou des contextes qui favorisent explicitement l'intégration (ateliers lecture-écriture, activité parents-enfants, sensibilisation au fair-play dans les clubs de foot, cours LCO).

3. EVALUATION PROSPECTIVE ET INTERACTIVE : adaptations et développements

Sur la base de la consultation des acteurs significatifs sollicités dans la première phase (acteurs fournissant des prestations dans le domaine de l'intégration) et dans la deuxième phase (migrant-e-s et Suisse-sse-s, directement concernés par l'intégration), cette évaluation prospective a permis d'une part de dégager les tendances en matière d'intégration et d'autre part, de construire des orientations pour le développement dynamique de la politique cantonale d'intégration.

Une journée d'échanges et de réflexion a réuni les représentant-e-s des autorités cantonales et communales, les prestataires d'offres d'intégration, les communautés de migrant-e-s, les syndicats, les employeur-e-s de l'Etat et de grandes entreprises, afin de leur présenter les résultats des deux premières phases de la recherche et d'élaborer de manière participative¹²⁸ des **propositions d'adaptations et de développement de prestations favorisant l'intégration** ; les participant-e-s aux différents ateliers coopératifs (Café du monde)¹²⁹ ont défini différents projets possibles relatifs aux trois piliers de la politique d'intégration (voir ANNEXE 2).

Le présent rapport contient les propositions d'amélioration et de développement des prestations ainsi que des **recommandations en vue de l'élaboration du programme d'intégration cantonal**.

Sur cette base, les mesures concrètes seront déterminées par l'Etat de Fribourg ; organisées par domaines, elles permettront d'élaborer le **plan d'actions attendu des autorités fédérales**.

¹²⁶ Le focus group est utile pour générer interactivement du contenu nouveau centré sur une expérience vécue par l'ensemble de personnes ; il facilite le recueil de la parole individuelle (grâce à l'appui du groupe, il réduit les inhibitions) et la remémoration ; il peut favoriser tant la connivence que la divergence d'opinions ; il nécessite une conceptualisation et une gestion rigoureuse de l'animation (règles, thèmes, temps, rôles, etc.) ; il peut comporter certaines limites et des biais (cf. les jeux, dynamiques collectives).

¹²⁷ Voir le tableau synoptique.

¹²⁸ Lors de la journée d'échanges et de réflexion cantonale « Etat des lieux et analyse des besoins en matière d'intégration des migrant-e-s », du 1^{er} octobre 2012, à Villars-sur-Glâne, réunissant tous les partenaires impliqués dans l'intégration des migrant-e-s, le domaine spécifique de l'asile et la prévention du racisme.

¹²⁹ Ces techniques de recueil des données favorisent les processus de concertation et les démarches de réflexion collective, prospective et guidée (mise en discussion - analyse critique et prospective).

Annexe 1

PHASE 1 : ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE

Liste des catégories d'acteurs organisationnels

Les services et directions étatiques :

- Délégué-e-s cantonales/aux fribourgeois-e-s à l'intégration
- Député-e-s au Grand Conseil
- Organes liés à l'intégration et à la prévention du racisme
- Employeurs publics
- Directions des Départements
- Commissions cantonales : Commission pour l'intégration (CMR) ; Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (CCSIEM) ; Commission des naturalisations (DIAF)
- Services étatiques
- Préfectures et conférence des préfets
- Associations de communes
- Répondants communaux à l'intégration
- Services sociaux régionaux
- Services généraux

Les communes

Les acteurs associatifs :

- Associations de migrant-e-s
- Associations religieuses
- Associations internationales et nationales
- Associations cantonales

Les acteurs organisationnels privés :

- Fédérations d'employeurs privés
- Entreprises
- Communautés religieuses
- Associations et fédérations sportives
- Entreprises privées en lien avec la migration

Les autres types d'acteurs :

- Acteurs législatifs (député-e-s)¹³⁰
- Syndicats
- Fondations
- Communautés d'intérêt public

¹³⁰ Les député-e-s ont été placé-e-s dans cette catégorie car certain-e-s ont répondu en fonction d'autres « casquettes » que celle de député-e.

Acteurs organisationnels de l'intégration du canton de Fribourg

Tableau 1 : Répartition des organisations en fonction des types d'acteurs organisationnels

Types d'acteurs organisationnels	Nombre	Proportion par rapport à l'ensemble des acteurs organisationnels (AO)	Participation à l'enquête	Proportion par rapport à la catégorie d'AO	Proportion p. rap. l'ens. des participants	Refus de participer
Services et directions étatiques :						
Délégué-e-s fribourgeois-e-s à l'intégration	7	1.05%	0	0.00%	0.00%	0
Organes liés à l'intégration et à la prévention du racisme	33	4.95%	0	0.00%	0.00%	0
Organes et associations de la Commission pour l'intégration	18	2.70%	5	27.78%	2.87%	0
Employeurs publics	10	1.50%	3	30.00%	1.72%	0
Directions des Départements	7	1.05%	1	14.29%	0.57%	1
Commissions cantonales	3	0.45%	1	33.33%	0.57%	0
Services étatiques	20	3.00%	19	95.00%	10.92%	6
Préfectures et conférence des préfets	8	1.20%	3	37.50%	1.72%	5
Associations de communes	2	0.30%	0	0.00%	0.00%	1
Répondants communaux à l'intégration	22	3.30%	0	0.00%	0.00%	0
Services sociaux	24	3.60%	14	58.33%	8.05%	0
Services généraux	2	0.30%	0	0.00%	0.00%	0
<i>Total services et directions étatiques</i>	<i>156</i>	<i>23.38%</i>	<i>46</i>	<i>29.49%</i>	<i>26.44%</i>	<i>14</i>
Communes	165	24.74%	72	43.64%	41.38%	15
Acteurs associatifs						
Associations de migrant-e-s	56	8.40%	9	16.07%	5.17%	2
Associations religieuses	3	0.45%	1	33.33%	0.57%	0
Associations nationales ¹³¹	8	1.20%	6	75.00%	3.45%	0
Associations cantonales ¹³²	16	2.40%	15	93.75%	8.62%	0
<i>Total acteurs associatifs</i>	<i>83</i>	<i>12.44%</i>	<i>31</i>	<i>37.35%</i>	<i>17.82%</i>	<i>2</i>
Acteurs organisationnels privés:						
Fédérations d'employeurs privés	4	0.60%	0	0.00%	0.00%	0
Entreprises	108	16.19%	10	9.26%	5.75%	2
Organisations religieuses	7	1.05%	2	28.57%	1.15%	0
Associations et fédérations sportives	26	3.90%	0	0.00%	0.00%	0
Entreprises privées en lien avec la migration	1	0.15%	1	100.00%	0.57%	0
<i>Total acteurs organisationnels privés</i>	<i>146</i>	<i>21.89%</i>	<i>13</i>	<i>8.90%</i>	<i>7.47%</i>	<i>2</i>
Autres:						
Député-e-s	108	16.19%	7	6.48%	4.02%	4
Syndicats	7	1.05%	1	14.29%	0.57%	0
Fondations	1	0.15%	1	100.00%	0.57%	0
Communautés d'intérêt public	1	0.15%	1	100.00%	0.57%	0
Eglises	-	-	2	-	1.15%	
<i>Total des autres types d'acteurs</i>	<i>117</i>	<i>17.54%</i>	<i>12</i>	<i>10.26%</i>	<i>6.90%</i>	<i>4</i>
Total	667	100.00%	174	26.09%	100.00%	37

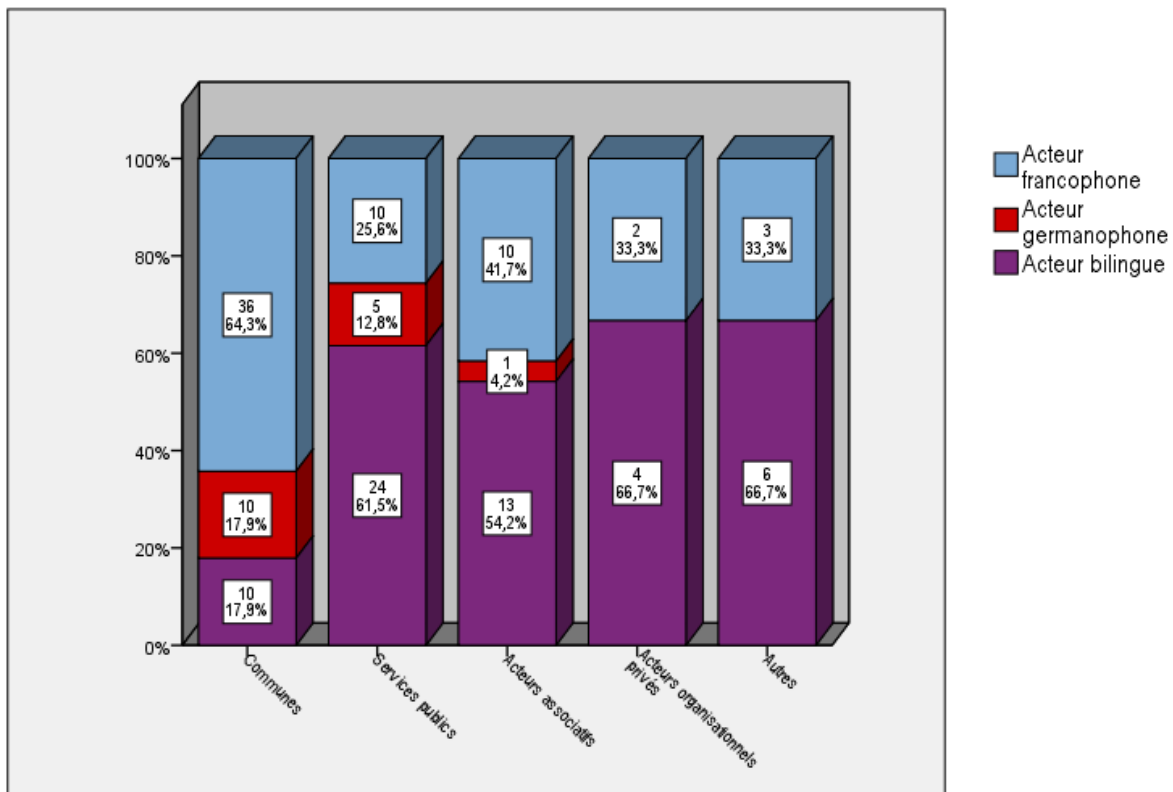
71

¹³¹ Les antennes cantonales des associations nationales qui ont été sollicitées sont les suivantes : Caritas, Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI), Forum pour l'Intégration des Migrants et des Migrants (FIMM), Info-Entraide Fribourg, Intégration pour Tous (IPT), Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OESO), Pro Juventute, Verein für aktive Arbeitsmarktmassnahmen.

¹³² Les associations cantonales qui ont été sollicitées sont les suivantes : Académie des Quartiers, Association Chèque-Emploi, Association pour l'Education Familiale, Association suisse d'entraide de parents en deuil Arc-en-Ciel, Centre de Pré-formation (Association du Foyer St-Etienne), Connexion Suisse-sse-s-Migrant-e-s (CSM), Corpus, espacefemmes, Fédération des Crèches et Garderies fribourgeoises, Grüne Stadt Freiburg, La Tuile, Lire et Ecrire, Lisanga, LivrEchange, Passerelles, RéseauBénévolatNetzwerk.

Caractéristiques linguistiques des acteurs

Graphique 1 : Caractéristiques linguistiques des différents types d'acteurs organisationnels



72

Tableau 2: Langue utilisée selon les différents types d'acteurs organisationnels

Langue des acteurs organisationnels	Types d'acteurs					Total
	Acteurs associatifs	Acteurs organisationnels privés	Autres	Communes	Services directions et étatiques	
Acteurs francophones	41,7%	33,3%	33,3%	64,3%	25,6%	45,5%
Acteurs germanophones	4,2%			17,9%	12,8%	11,9%
Acteurs bilingues	54,2%	66,7%	66,7%	17,9%	61,5%	42,5%

Envergure des organisations

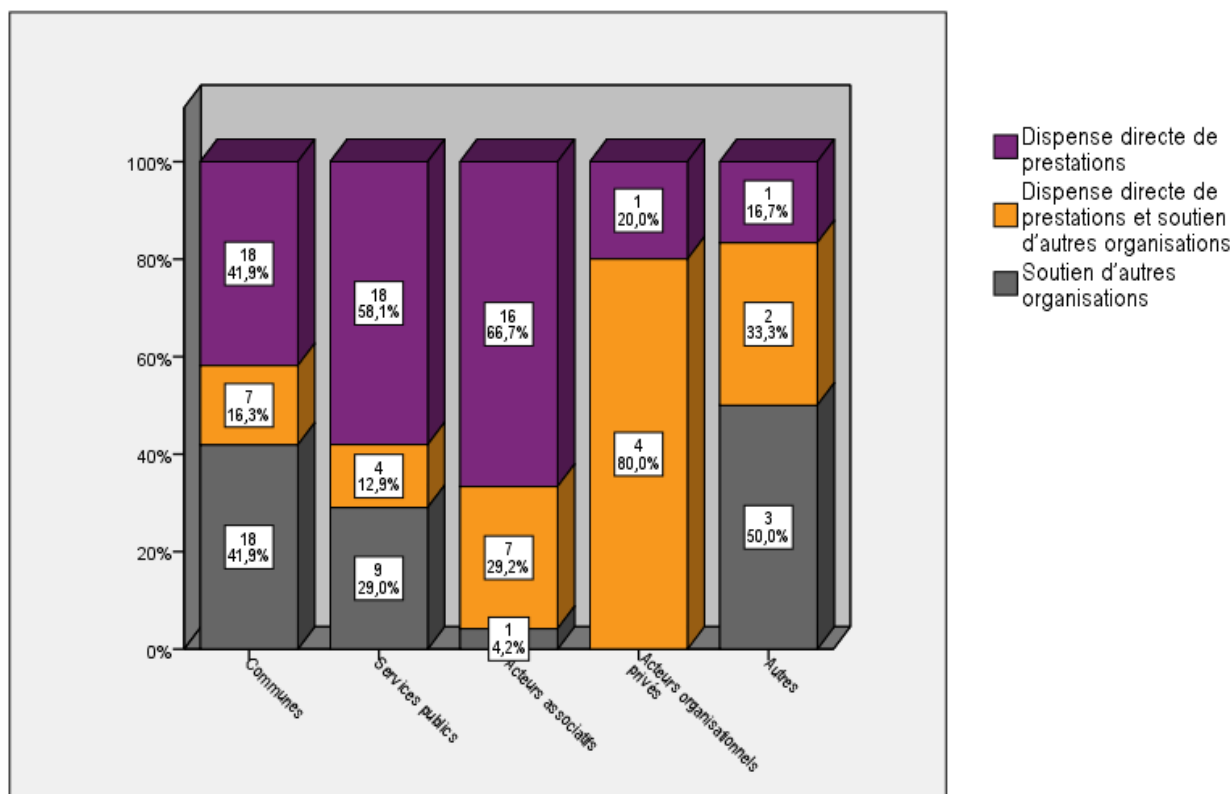
Tableau 3 : Sources de financement des organisations

Sources de financement ^a	Réponses		Pourcentage d'observations
	N :	Pourcentage :	
Subventions fédérales	16	7,8%	17,0%
Subventions cantonales	41	20,0%	43,6%
Subventions communales	32	15,6%	34,0%
Soutiens d'organismes privés	12	5,9%	12,8%
Autofinancement grâce aux revenus provenant des services offerts	14	6,8%	14,9%
Contribution financière des membres de l'association	17	8,3%	18,1%
Donation	26	12,7%	27,7%
Sponsoring	9	4,4%	9,6%
Aucune source de financement	11	5,4%	11,7%
Autre(s)	27	13,2%	28,7%
Total	205	100,0%	218,1%

Différents types d'action des organisations

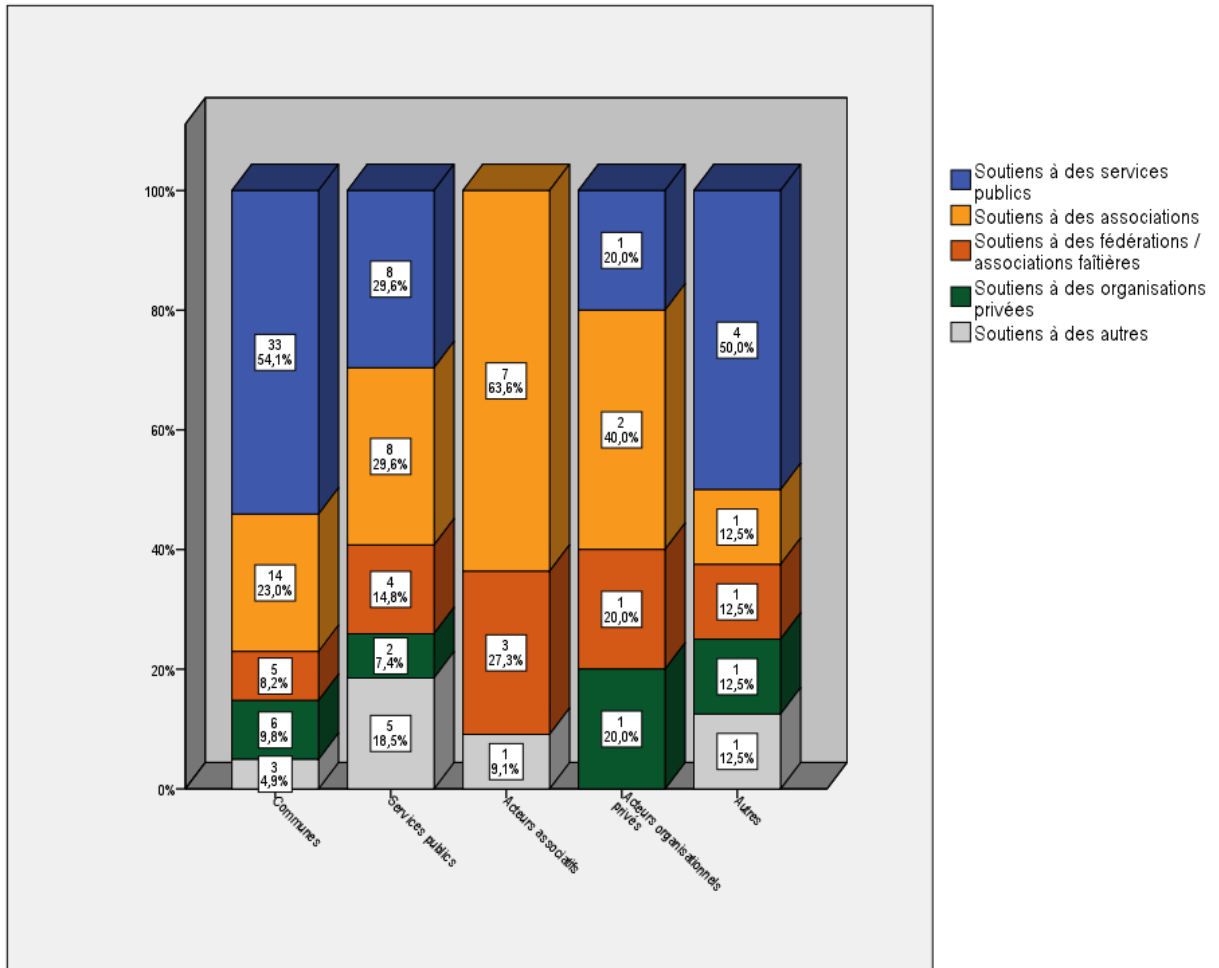
73

Graphique 2 : Type d'actions menées par les acteurs organisationnels



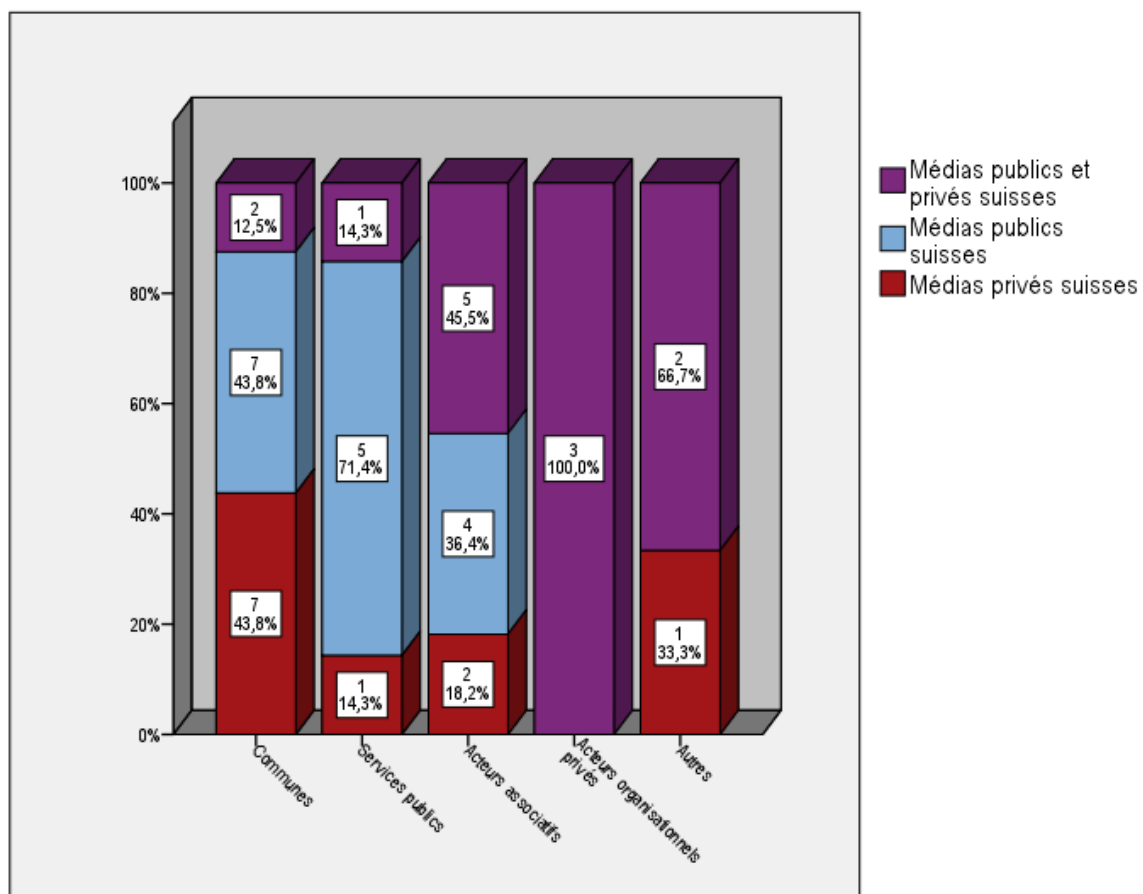
Soutien d'autres organisations

Graphique 3: Répartition des types de soutien à d'autres organisations en fonction des types d'acteurs organisationnels



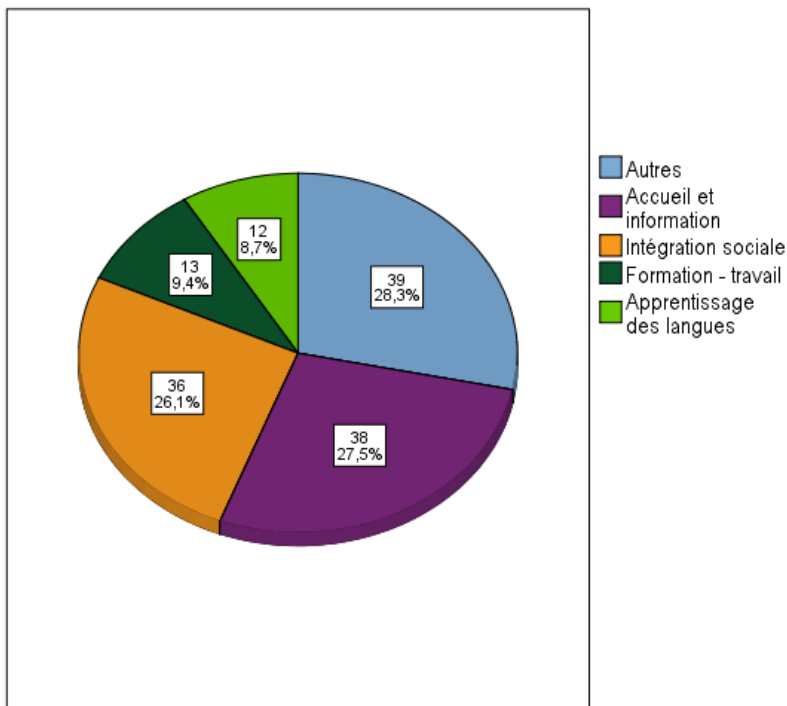
Communication

Graphique 4 : Utilisation des médias par les types d'acteurs organisationnels



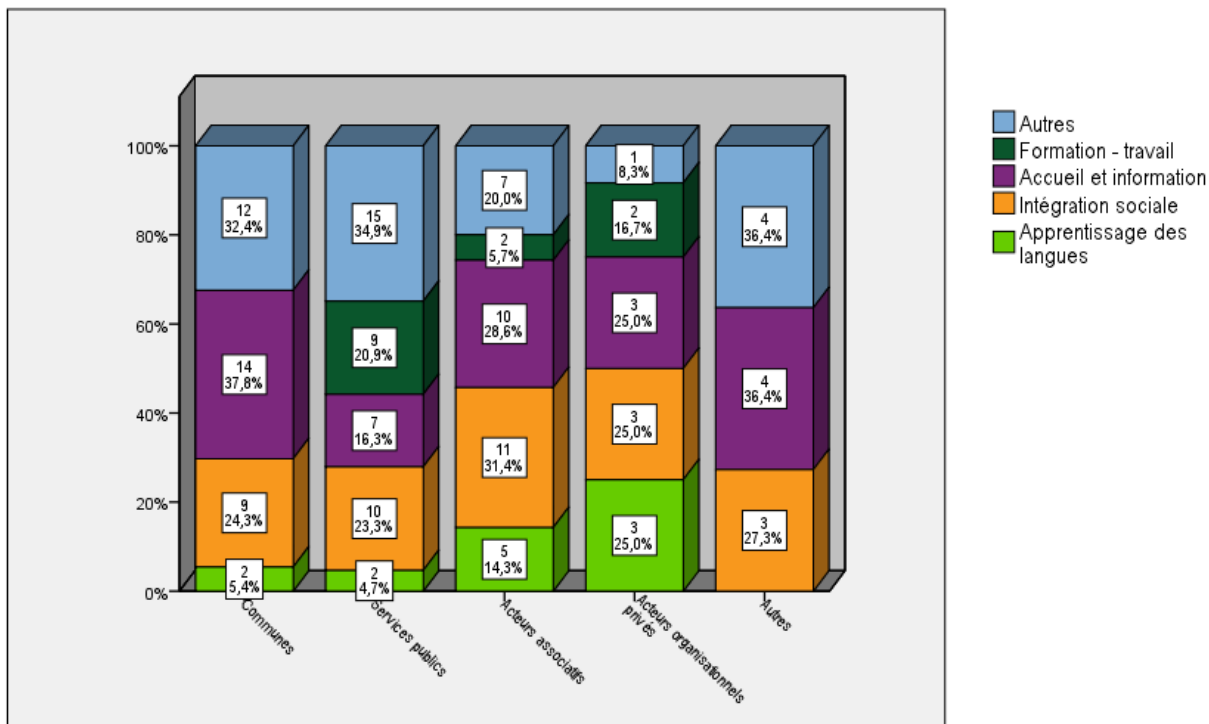
Contribution à la politique d'intégration

Graphique 5 : Domaines de l'intégration auxquels les organisations disent contribuer

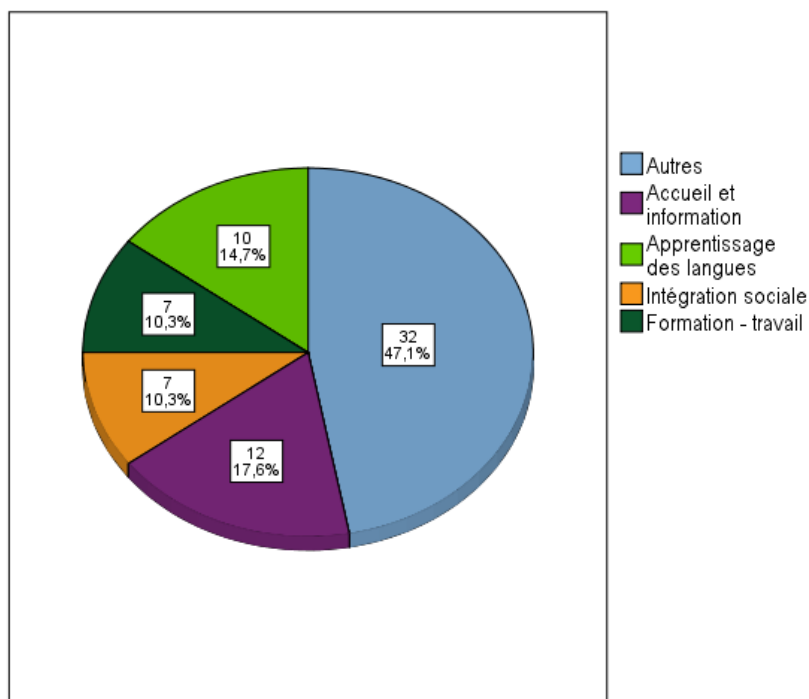


76

Graphique 6 : Domaines de l'intégration auxquels les différents types d'acteurs organisationnels disent contribuer

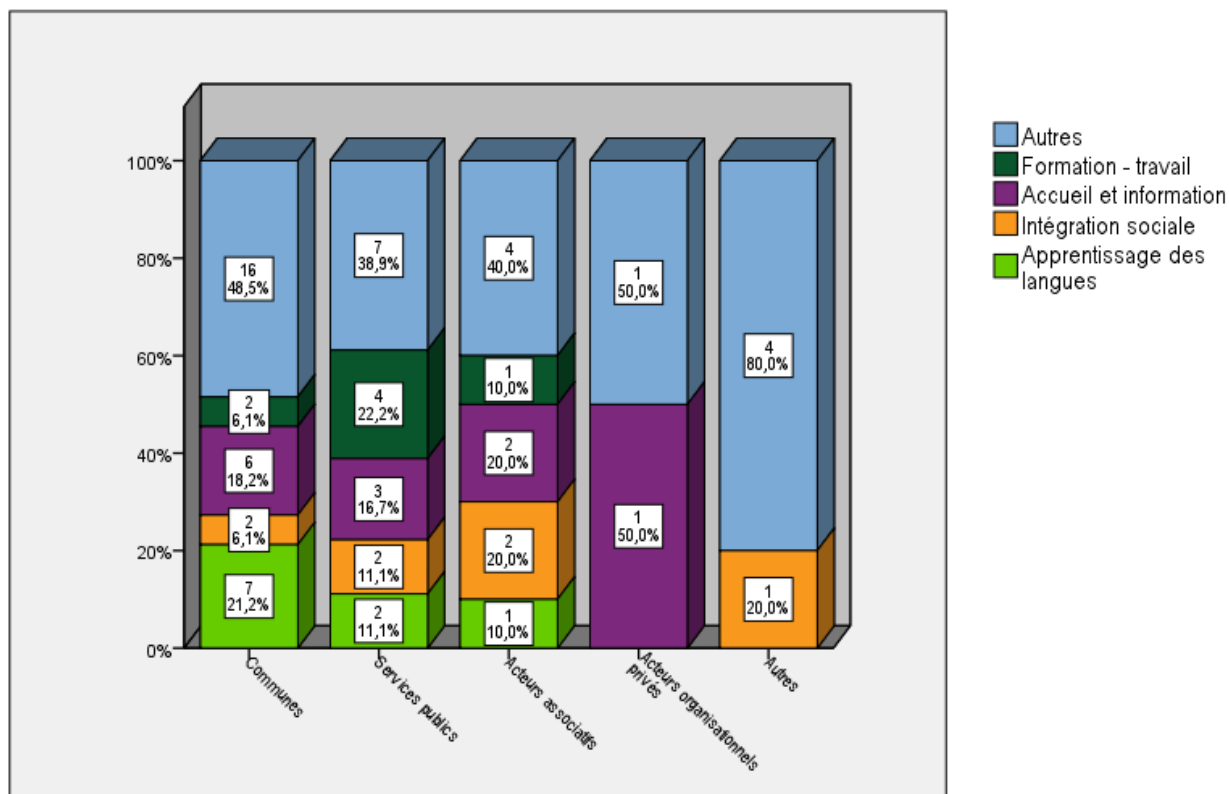


Graphique 7 : Domaines de l'intégration soutenus par les organisations



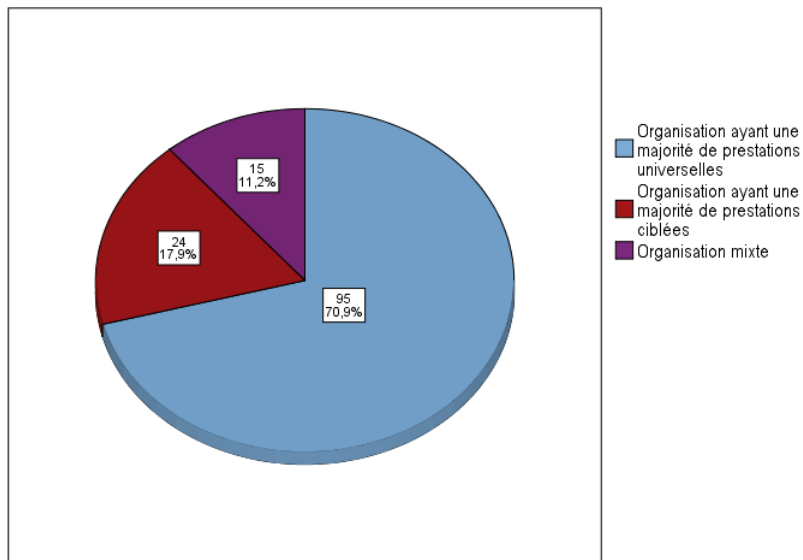
77

Graphique 8 : Domaines de l'intégration soutenus par les différents types d'acteurs organisationnels



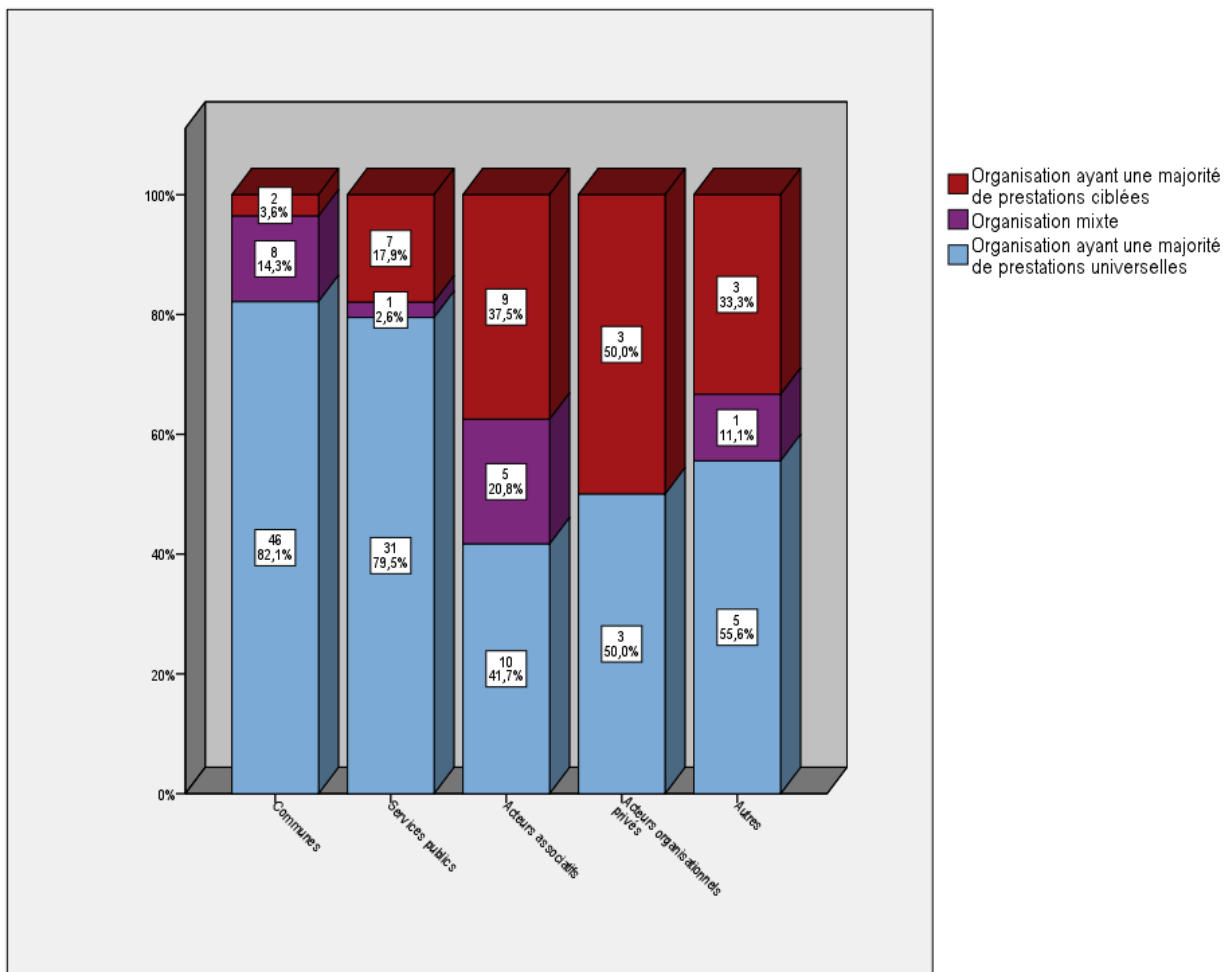
Ciblage des prestations

Graphique 9 : Répartition du ciblage des prestations



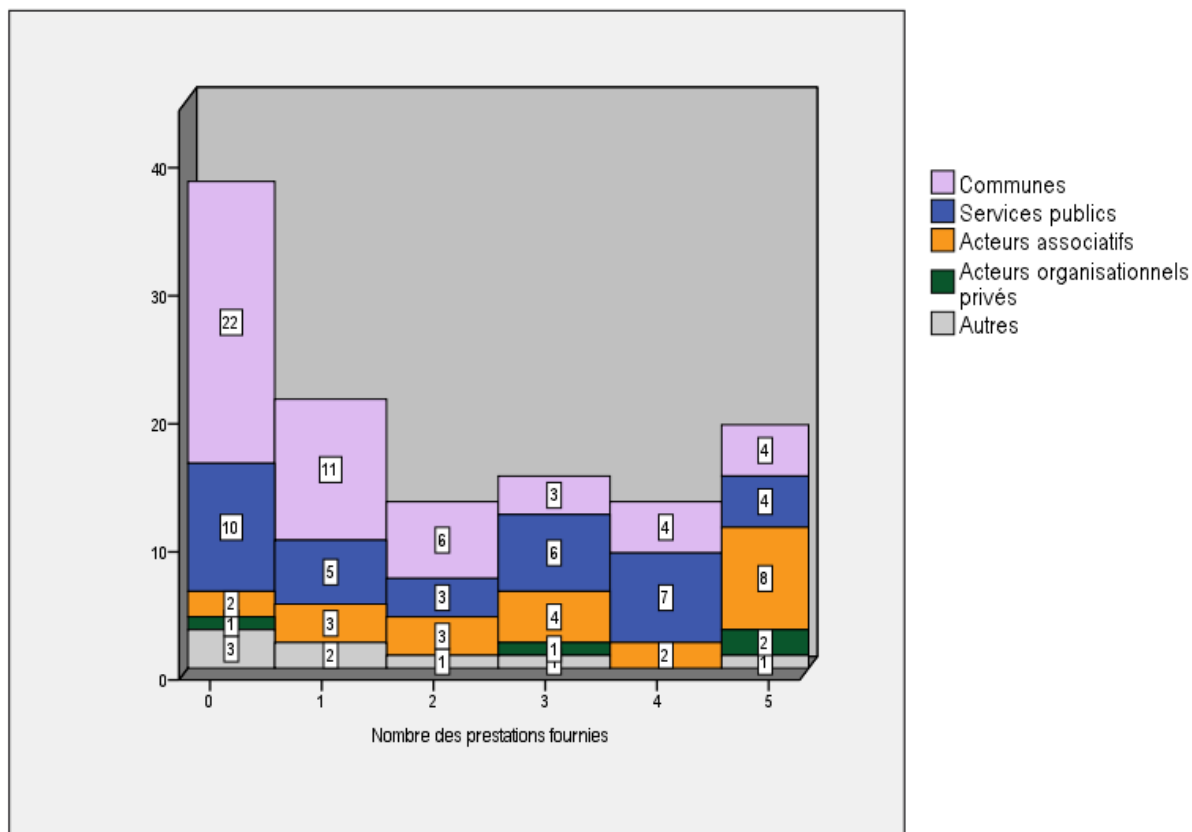
Graphique 10 : Répartition du ciblage des prestations en fonction des types d'acteurs, en pourcents et effectifs

78



Diversité et type de prestations

Graphique 11 : Répartition de la quantité des prestations fournies par type d'acteurs organisationnels

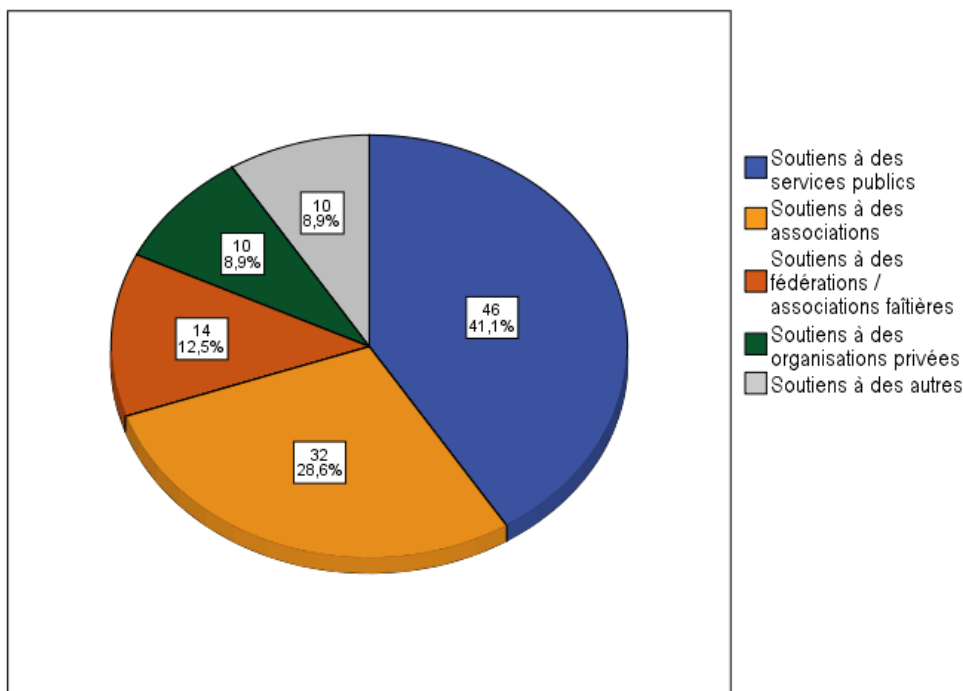


79

Tableau 4 : Répartition des types d'acteurs organisationnels en fonction du volume des prestations

Somme prestations	Types d'acteurs organisationnels					Total	
	Acteurs associatifs	Services et directions étatiques	Communes	Acteurs privés	Autres		
très important	Effectif	4	3	2	1	0	10
	%	16,7%	7,7%	3,7%	16,7%	,0%	7,6%
important	Effectif	7	11	5	2	0	25
	%	29,2%	28,2%	9,3%	33,3%	,0%	19,1%
moyen	Effectif	8	11	17	1	2	39
	%	33,3%	28,2%	31,5%	16,7%	25,0%	29,8%
limité	Effectif	5	14	30	2	6	57
	%	20,8%	35,9%	55,6%	33,3%	75,0%	43,5%
Total	Effectif	24	39	54	6	8	131
	%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Graphique 12 : Types de soutien à d'autres organisations



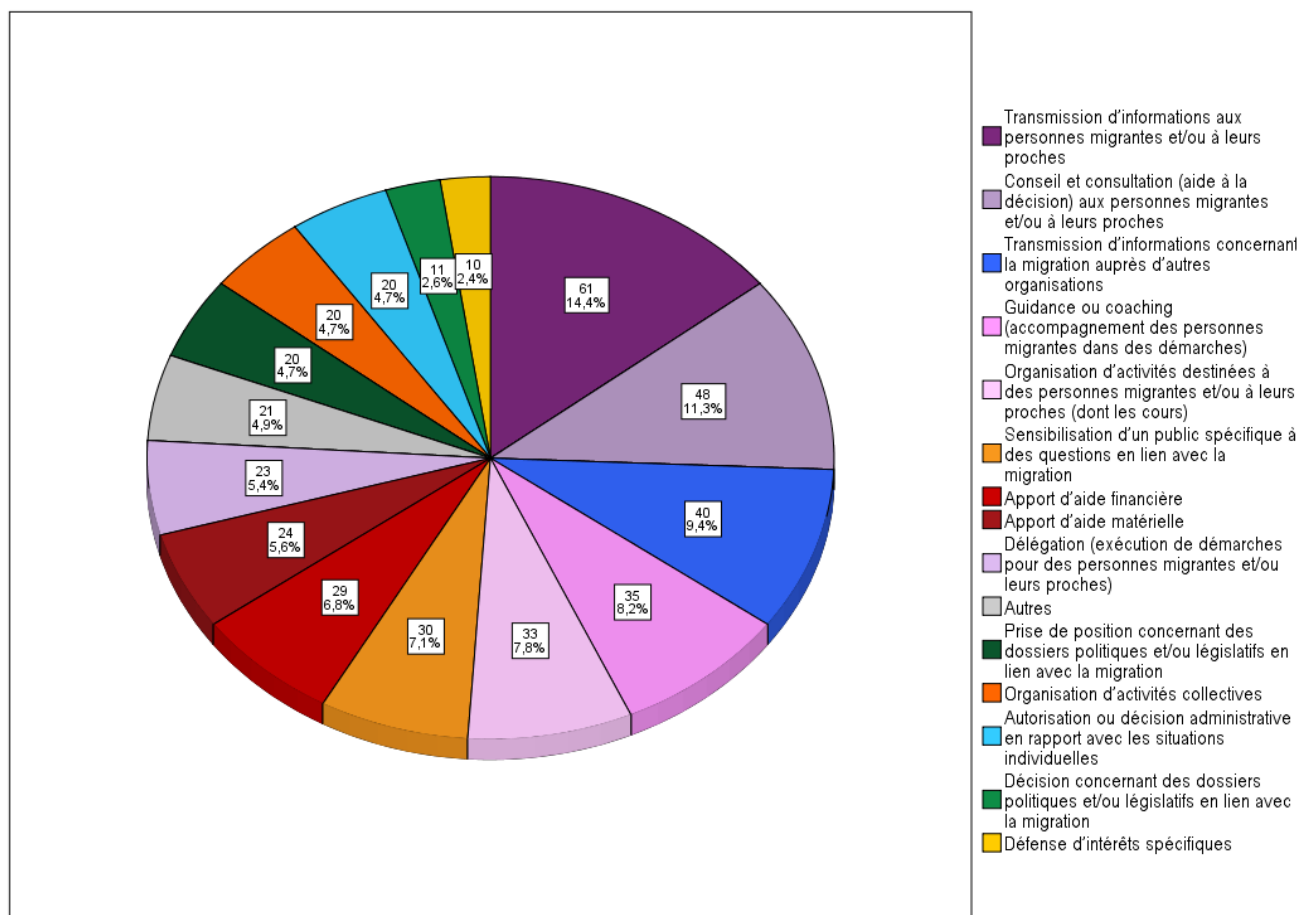
80

Liste des prestations en lien avec l'intégration des personnes migrantes

- Apport d'aide matérielle
- Apport d'aide financière
- Transmission d'informations aux personnes migrantes et/ou à leurs proches
- Transmission d'informations concernant la migration* auprès d'autres organisations*
- Conseil et consultation (aide à la décision) aux personnes migrantes et/ou à leurs proches
- Guidance ou coaching (accompagnement des personnes migrantes dans des démarches)
- Délégation (exécution de démarches pour des personnes migrantes et/ou leurs proches)
- Sensibilisation d'un public spécifique à des questions en lien avec la migration*
- Organisation d'activités destinées à des personnes migrantes et/ou à leurs proches (dont les cours)
- Organisation d'activités collectives
- Prise de position concernant des dossiers politiques et/ou législatifs en lien avec la migration
- Décision concernant des dossiers politiques et/ou législatifs en lien avec la migration
- Autorisation ou décision administrative en rapport avec les situations individuelles
- Défense d'intérêts spécifiques.

Prestations fournies

Graphique 13 : Types de prestations fournies (actions directes) par les organisations



Graphique 14 : Répartition des types de prestations fournies en fonction des types d'acteurs organisationnels

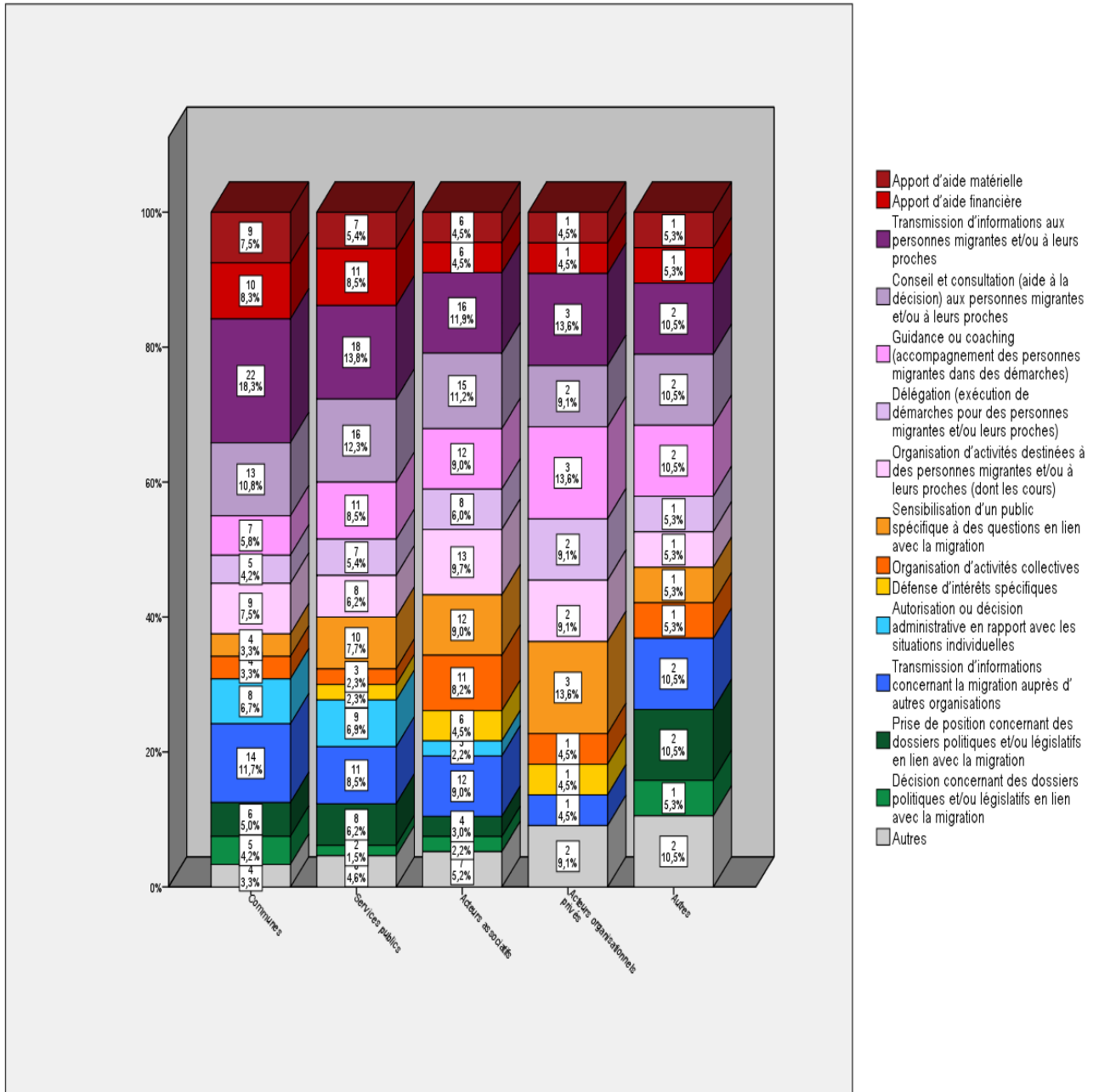
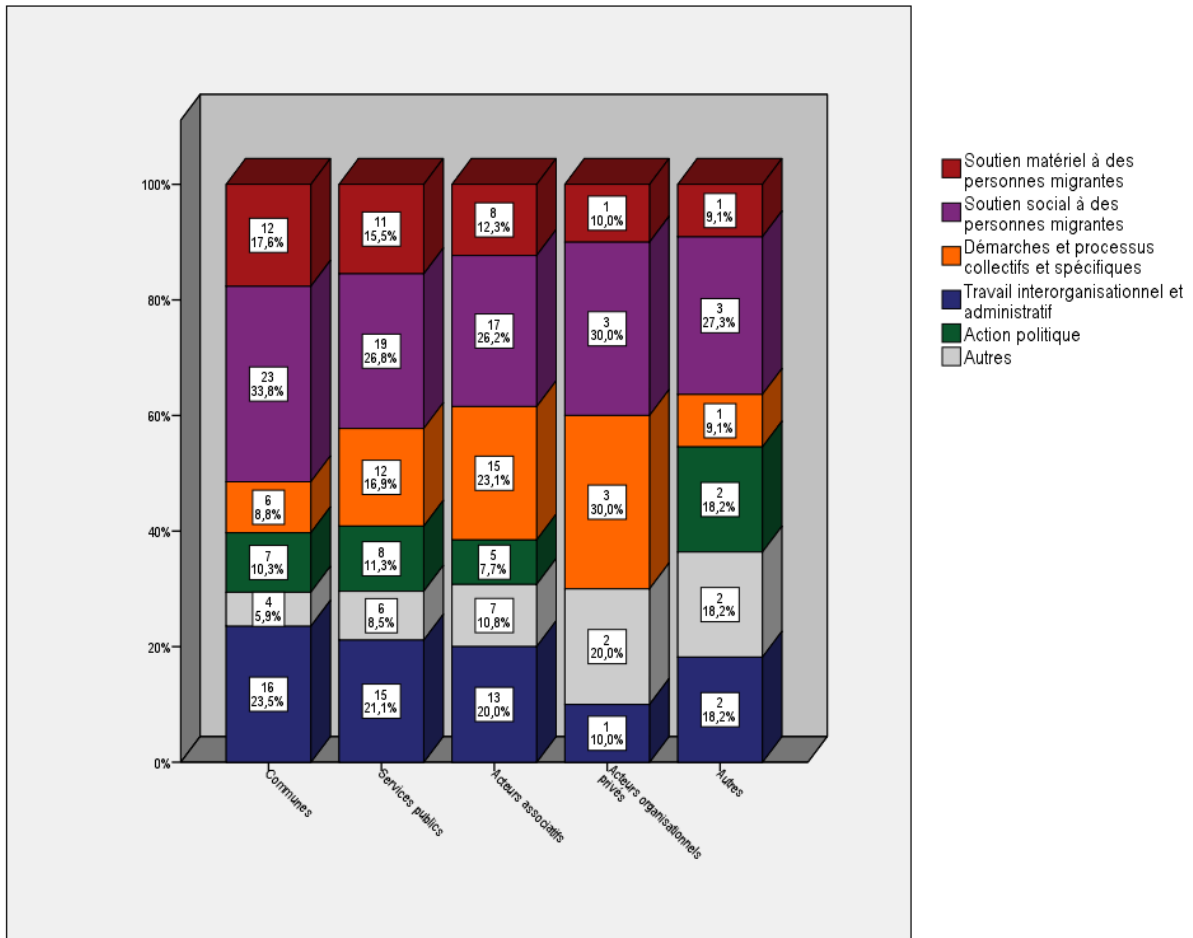


Tableau 5: Tableau croisé du type de prestations et des types d'acteurs

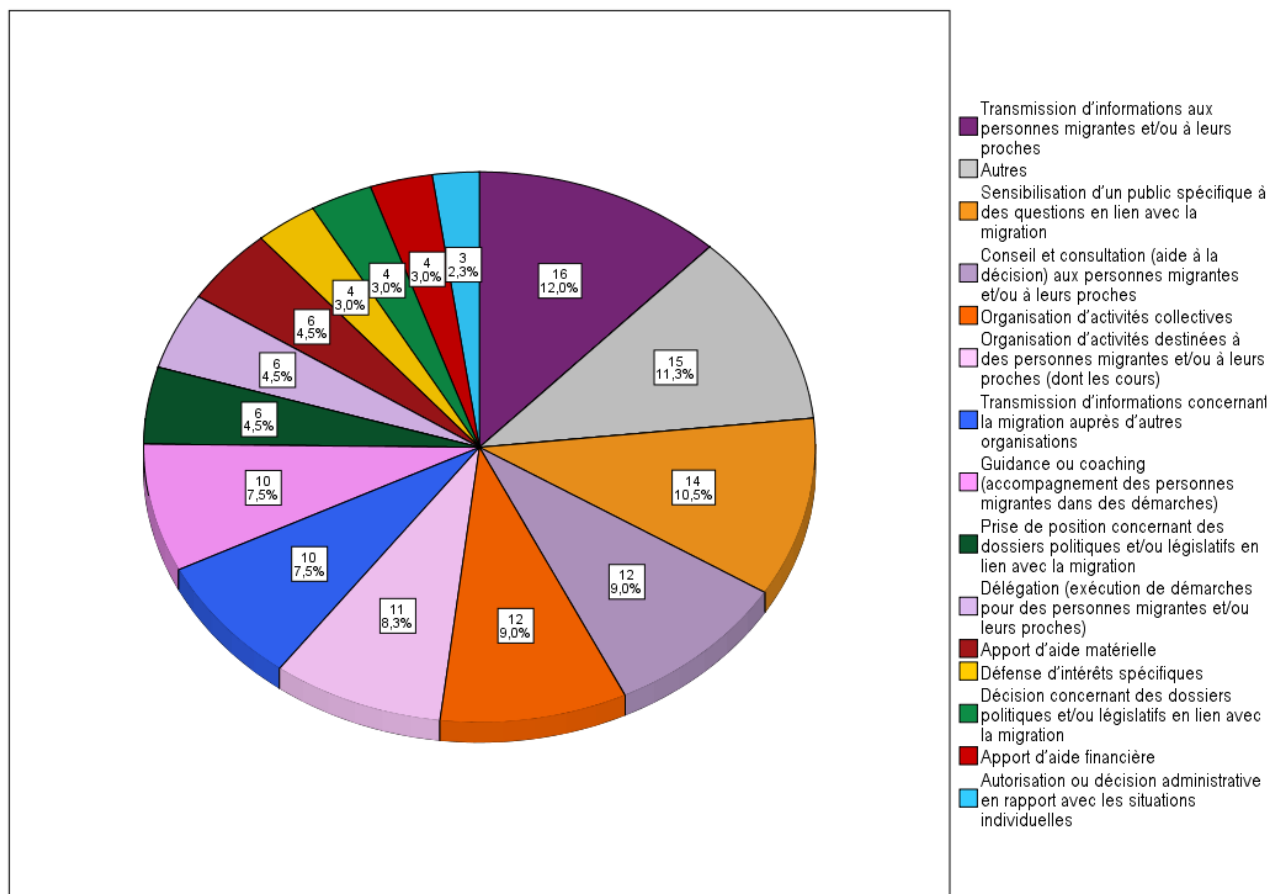
Types de prestations ^a		Types d'acteurs					Total
		Acteurs associatifs	Services et directions étatiques	Communes	Acteurs organisationnels privés	Autres	
Apport d'aide matérielle	Effectif	6	7	9	1	1	24
	%	30,0%	26,9%	33,3%	33,3%	25,0%	
Apport d'aide financière	Effectif	6	11	10	1	1	29
	%	30,0%	42,3%	37,0%	33,3%	25,0%	
Transmission d'informations aux personnes migrantes et/ou à leurs proches	Effectif	16	18	22	3	2	61
	%	80,0%	69,2%	81,5%	100,0%	50,0%	
Transmission d'informations concernant la migration auprès d'autres organisations	Effectif	12	11	14	1	2	40
	%	60,0%	42,3%	51,9%	33,3%	50,0%	
Conseil et consultation (aide à la décision) aux personnes migrantes et/ou à leurs proches	Effectif	15	16	13	2	2	48
	%	75,0%	61,5%	48,1%	66,7%	50,0%	
Guidance ou coaching (accompagnement des personnes migrantes dans des démarches)	Effectif	12	11	7	3	2	35
	%	60,0%	42,3%	25,9%	100,0%	50,0%	
Délégation (exécution de démarches pour des personnes migrantes et/ou leurs proches)	Effectif	8	7	5	2	1	23
	%	40,0%	26,9%	18,5%	66,7%	25,0%	
Sensibilisation d'un public spécifique à des questions en lien avec la migration	Effectif	12	10	4	3	1	30
	%	60,0%	38,5%	14,8%	100,0%	25,0%	
Organisation d'activités destinées à des personnes migrantes et/ou à leurs proches (dont les cours)	Effectif	13	8	9	2	1	33
	%	65,0%	30,8%	33,3%	66,7%	25,0%	
Organisation d'activités collectives	Effectif	11	3	4	1	1	20
	%	55,0%	11,5%	14,8%	33,3%	25,0%	
Prise de position concernant des dossiers politiques et/ou législatifs en lien avec la migration	Effectif	4	8	6	0	2	20
	%	20,0%	30,8%	22,2%	,0%	50,0%	
Décision concernant des dossiers politiques et/ou législatifs en lien avec la migration	Effectif	3	2	5	0	1	11
	%	15,0%	7,7%	18,5%	,0%	25,0%	
Autorisation ou décision administrative en rapport avec les situations individuelles	Effectif	3	9	8	0	0	20
	%	15,0%	34,6%	29,6%	,0%	,0%	
Défense d'intérêts spécifiques	Effectif	6	3	0	1	0	10
	%	30,0%	11,5%	,0%	33,3%	,0%	
Autre(s)	Effectif	7	6	4	2	2	21
	%	35,0%	23,1%	14,8%	66,7%	50,0%	
Total	Effectif	20	26	27	3	4	80

Graphique 15: Répartition des types de prestations fournies en fonction des types d'acteurs organisationnels (forme résumée)

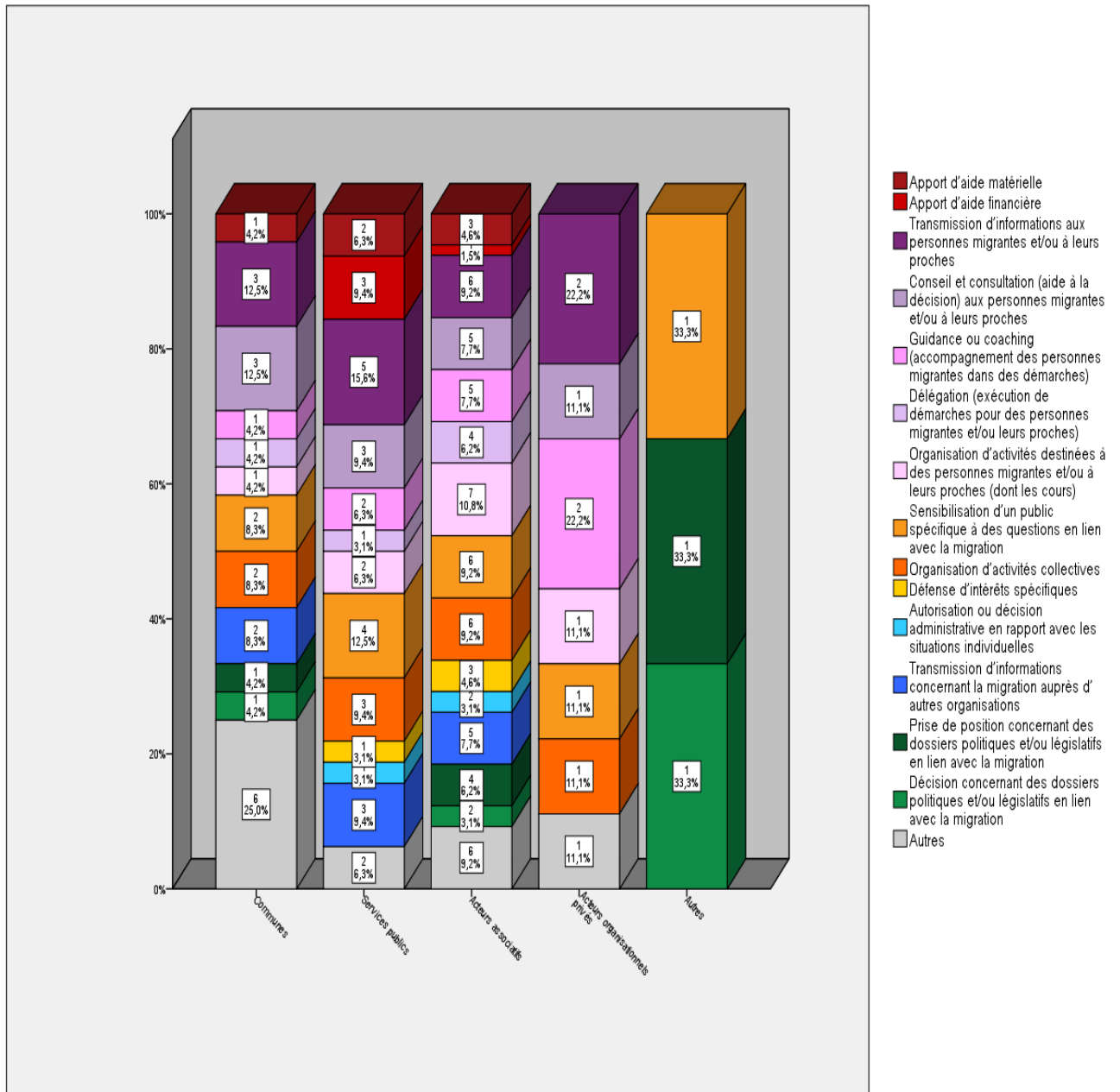


Prestations envisagées

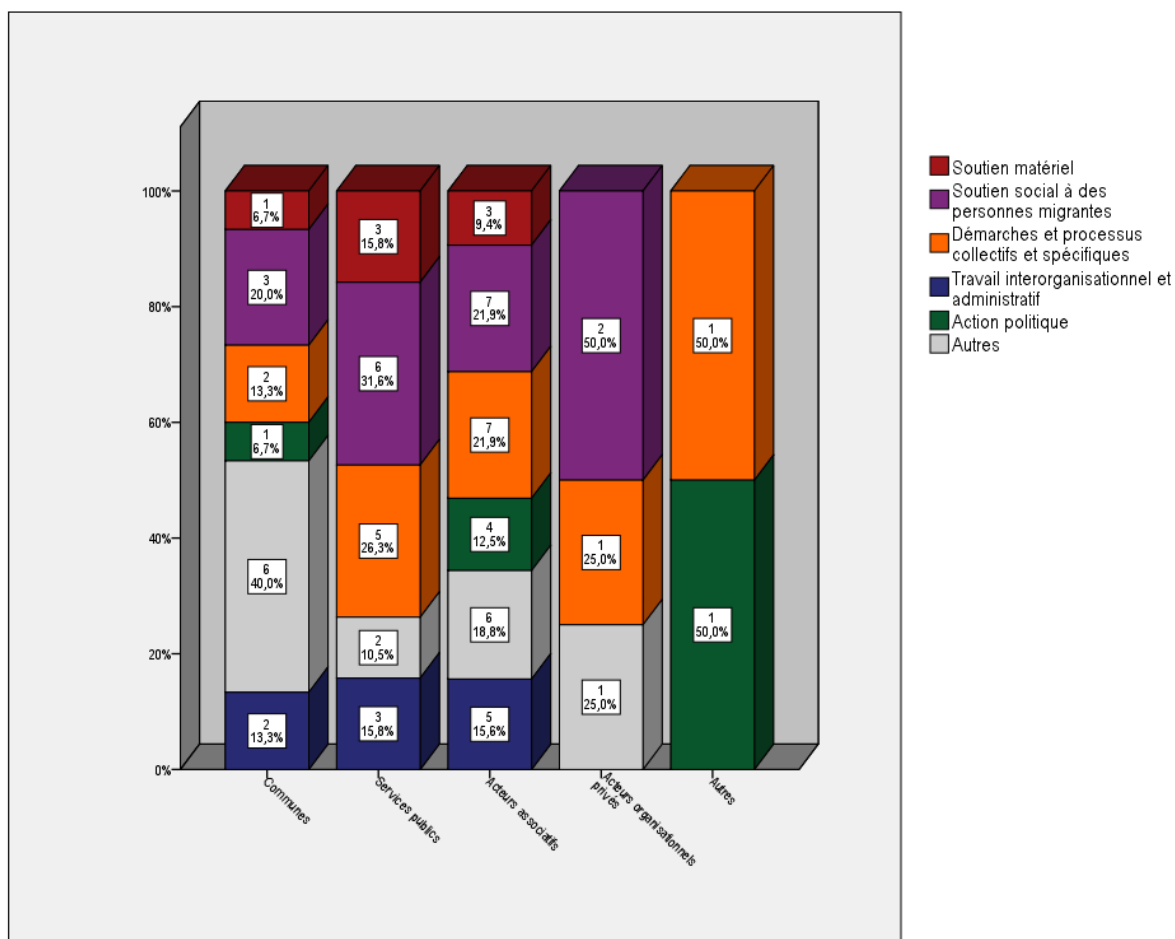
Graphique 16 : Types de prestations envisagées par les acteurs organisationnels



Graphique 17 : Répartition des types de prestations envisagées en fonction des différents types d'acteurs organisationnels

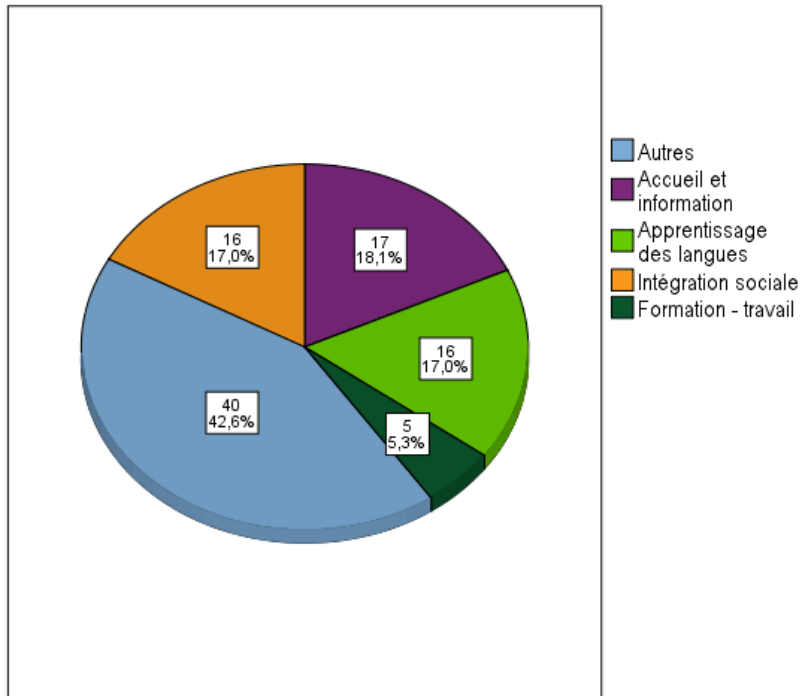


Graphique 18 : Répartition des types de prestations envisagées en fonction des différents types d'acteurs organisationnels (forme résumée)



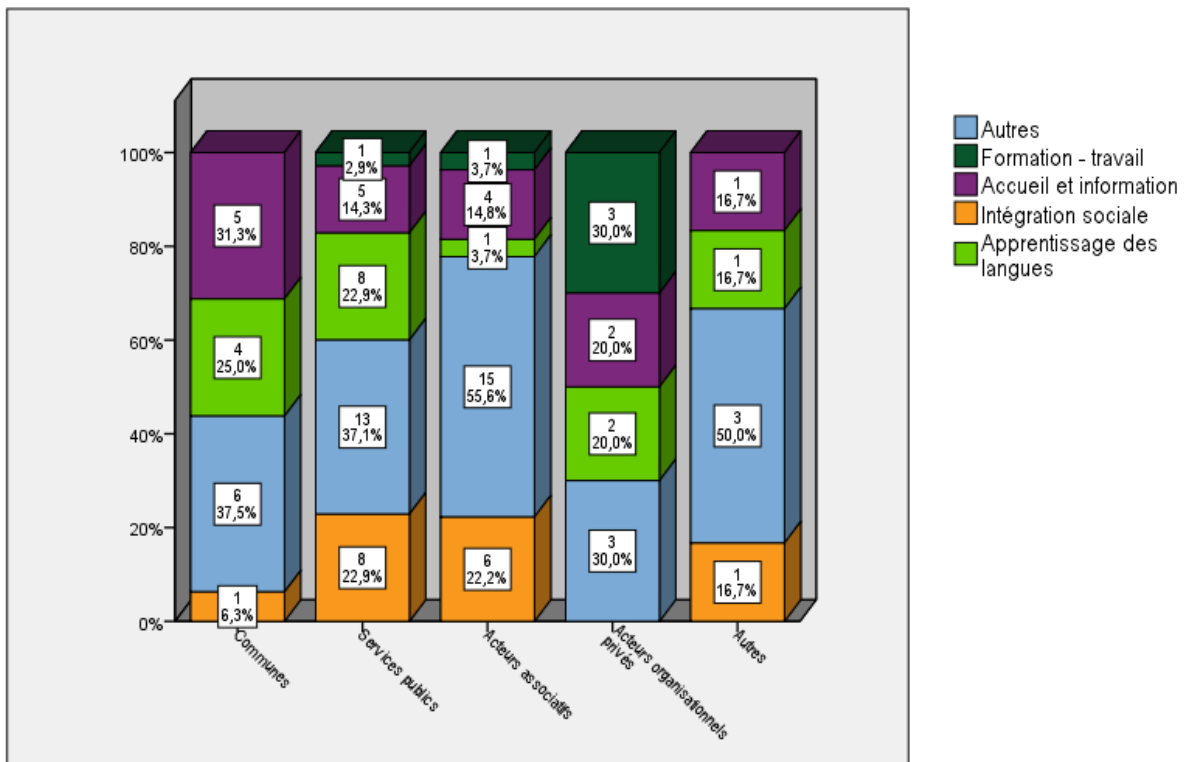
Propositions d'amélioration des organisations en lien avec l'intégration

Graphique 19 : Domaines de la politique fédérale d'intégration dans lesquels les acteurs organisationnels proposent des améliorations



88

Graphique 20 : Domaines de la politique fédérale d'intégration dans lesquels les acteurs organisationnels proposent des améliorations, par type d'acteurs organisationnels



Annexe 2

PHASE 3 : DELIBERATION ET PROPOSITIONS

APPROCHE PROSPECTIVE, DEFINITION PARTICIPATIVE DES ORIENTATIONS POUR LE PROGRAMME CANTONAL

Toutes les propositions mentionnées ci-dessous ont été élaborées dans la phase trois de la recherche, qui a permis de définir de manière participative, avec les acteurs sollicités dans les deux premières phases, des orientations pour le programme cantonal basées sur les objectifs fixés par la Confédération.

C'est sur la base de la présentation du panorama des offres¹³³ que cette orientation prospective s'est construite dans trois ateliers de réflexion collective.

Atelier « Information et conseil »

Comment informer les personnes migrantes qui arrivent dans le Canton ? Et comment informer la population d'accueil sur les questions d'intégration ?

89

Projet 1 :

Orientation : Dans les communes, mieux informer, accueillir et sensibiliser les nouveaux/elles arrivant-e-s.

Forme : Les concierges sont parmi les premier-ère-s à être en contact avec les personnes nouvellement arrivées : la commune pourrait les charger de l'accueil des nouveaux/elles arrivant-e-s.

Ils/elles seraient reconnu-e-s comme médiateurs/trices et favoriseraient les contacts entre les arrivant-e-s, la commune et des personnes ressources (sur la base de listes disponibles, p.ex., des interprètes communautaires, des personnes par pays d'origine d'accord de servir de personne ressource) et transmettraient un « carnet d'adresses ».

La commune charge les concierges de l'accueil des personnes nouvellement arrivées ; elle collabore avec des personnes ressources (migrant-e-s déjà installé-e-s, interprètes communautaires) et les associations de quartiers.

Acteurs : La commune, les concierges, des personnes ressources et les associations de quartiers.

Projet 2 :

Orientation : Dans les communes, accueillir les nouveaux/elles arrivant-e-s comme des habitant-e-s et donner des informations concrètes.

Forme : Un-e représentant-e de la commune pourrait faire le lien avec les nouveaux/elles arrivant-e-s, perçu-e-s comme des habitant-e-s (plutôt que comme des migrant-e-s d'abord), les accueillir et leur transmettre des informations sur le fonctionnement pratique, au quotidien, et sur les milieux associatifs : c'est une mise en confiance.

¹³³ Résultats de la phase 1 et 2 de la recherche : prestations existantes, lacunes et logiques d'intégration.

Si le/a représentant-e de la commune n'est pas suffisamment formé-e, des appuis peuvent lui être donnés. Un pool de personnes déjà intégrées pourrait être constitué et donner également des soutiens.

Acteurs : La commune, des personnes déjà intégrées, les associations locales.

Projet 3 :

Orientation : Au sein des communes, constituer un espace d'informations qui offre un premier accueil mais aussi un suivi personnalisé.

Forme : Organiser une permanence dans un lieu qui existe déjà, une fois ou plusieurs fois par mois, où les personnes migrantes sont accueillies et informées sur différents thèmes (les loisirs, les formations, les emplois, la santé et les logements, etc.) ; un accompagnement pourrait également être proposé si le besoin se fait sentir.

Acteurs : Les services existants de la commune et des partenaires (associations, etc.)

Projet 4 :

Orientation : Lier la diffusion d'informations écrites à un accompagnement personnalisé sous formes diverses.

Forme : Actuellement la distribution de brochures aux migrant-e-s est systématique : il n'y a pas nécessairement de lien, ni de contact autre que cette distribution de documents : mais pour certaines cultures les informations écrites ne sont pas faciles à intégrer.

Un des premiers contacts avec les migrant-e-s est le SPoMi, où une première orientation par des personnes formées serait faite. Puis les migrant-e-s seraient orienté-e-s vers « Fribourg pour tous » où des réponses plus précises et adaptées seraient proposées.

De plus, il serait bien de constituer un réseau de représentant-e-s par communautés (désignée-s, reconnu-e-s, formé-e-s et payé-e-s), qui pourraient faire un contact, entre eux/elles et les migrant-e-s qui arrivent.

Acteurs : Les professionnel-le-s du SPoMi, de « Fribourg pour tous » et des répondant-e-s des communautés – tous formé-e-s.

Projet 5 :

Orientation : Par le biais du logement, informer les nouveaux/elles arrivant-e-s, inclure la population locale et organiser des possibilités d'échanges.

Forme : Les responsables des immeubles ou les associations de quartier pourraient contacter les nouveaux/elles arrivant-e-s (« aller vers ») : des séances d'accueil et des rencontres mensuelles seraient organisées pour thématiser la vie dans le quartier et approfondir les informations ; la population locale y sera incluse et des possibilités d'échanges organisées.

Acteurs : Les responsables des immeubles ou de quartiers, les associations de quartier et la société civile ainsi que la commune.

Projet 6 :

Orientation : Dans les communes ou les régions, mieux informer les migrant-e-s, améliorer le lien entre les migrant-e-s et la commune, favoriser des lieux de rencontre et d'échanges.

Forme : Privilégier une transmission orale des informations (plus adaptées) et donner des informations décentralisées (locales et plus précises) ; régionaliser les lieux d'informations et multiplier les espaces de rencontre (un café-rencontre ?).

Les migrant-e-s sont parfois réticent-e-s à s'adresser aux autorités directement ; c'est à la commune d'établir un lien entre elle et les migrant-e-s qui y habitent : à travers des plateformes de rencontre comme Passerelles, espacefemmes, Education familiale, où il est possible de s'informer et de se retrouver en échangeant un repas, etc.

Créer des duos facilitateurs - migrant-e-s nouvellement arrivé-e-s et d'autres expérimentés / suisse-sse-s - qui permettent de faire le lien entre la culture d'origine et la culture suisse.

Acteurs : La commune, les associations et les migrant-e-s expérimenté-e-s et différents publics : travailleurs/euses migrant-e-s, maigrant-e-s illettré-e-s, enfants et jeunes migrant-e-s, parents migrants, etc.

Projet 7 :

Orientation : Au niveau communal, enrichir le réseautage par des « Gemeindevernetzungs-personen » / personnes ressources-médiatrices.

Forme : Les contacts seraient établis par l'administration communale de multiples manières : à travers des brochures et des dossiers, des apéritifs de bienvenue et d'information, des événements sociaux (soirée d'accueil des jeunes citoyen-ne-s, invitation de tous/tes les jeunes de 18 ans de la commune, etc.) et par la mise à disposition d'un/e médiateur/trice / « Vernetzungsperson » qui fournit un soutien personnalisé.

Cet accompagnement peut être proposé aux personnes qui le souhaitent : le/la médiateur/trice / « Vernetzungsperson » va faciliter l'accès aux informations écrites, parler la même langue. Elle devrait être formée et payée par l'Etat et posséder des compétences / expériences.

La commune collabore également avec la Croix-Rouge, la paroisse, des associations, des centres commerciaux, des cafés et des employeurs.

Acteurs : La commune, des « Gemeindevernetzungs-personen » / personnes ressources-médiatrices et des acteurs organisationnels locaux.

Projet 8 :

Orientation : La commune donne les informations de base et développe des stratégies actives d'accueil (« *aller vers* »).

Forme : Des représentant-e-s de la commune, avec des traducteurs/trices, pourraient faire des visites à domicile et donner des informations de base (dossier d'accueil commun) dans la langue des migrant-e-s, dans une démarche qui manifeste de l'ouverture et de l'intérêt.

Acteurs : La commune, des représentant-e-s de la commune et des interprètes communautaires -traducteurs/trices.

Projet 9 :

Orientation : Pour le Canton, élaborer et déterminer, un processus d'information différencié.

Forme : Concevoir et implémenter un processus d'information efficace et adapté comme un cheminement ; il s'agit :

- D'identifier **quel-s est/sont le-s public-s-cible** pour pouvoir adapter les informations à leurs besoins spécifiques et à leurs réalités (étudiant-e ? cadre chez Michelin ? Somalien ?).
- De déterminer **qui délivre les informations** : de multiples acteurs dépositaires peuvent donner de l'information (des associations sociales, des ONG, des agences *intérim*, l'administration communale ou cantonale, des assurances sociales, des employeurs, etc.) Ces acteurs doivent pouvoir participer au processus d'information.
- De choisir **les canaux de diffusion** à employer : les moyens de diffuser doivent être multiples et adaptés au public, (SpoMi, communes, visite de délégué-e à l'intégration, informations écrites, rencontres et échanges, etc.).
- De définir les **contenus et types d'informations** à transmettre.
- De définir des **droits et des devoirs**.

De plus, des projets concrets faisant partie du processus d'information pourraient être organisés pour renforcer les liens. Par exemple, proposer une sensibilisation à la protection de l'environnement pour tous/tes les jeunes de la commune en ramassant des déchets (projet de

l'association d'encadrement de la jeunesse Corpus) : ils/elles partagent ainsi une expérience commune, apprennent à vivre ensemble.

Acteurs : Les associations, les administrations communale et cantonale, des assurances sociales, des employeurs, etc.

Atelier « Langue et formation, travail »

Comment développer des partenariats entre groupes sociaux et employeurs potentiels en reconnaissant et en mobilisant les compétences et les besoins des uns et des autres ?

Projet 1 :

Orientation : Au niveau communal, favoriser les liens et les rencontres des personnes par des travaux d'utilité publique.

Forme : Des « activités pour le bien commun » (qui ne sont pas directement du travail) pourraient être organisées et s'achever par une fête : il s'agit, ensemble, d'investir du temps pour la communauté.

Ces contributions au bien commun, renforcent la cohésion sociale, créent des réseaux, favorisent la mixité sociale et touchent l'ensemble de la population ! Elles développent aussi le sentiment d'appartenance et renforcent l'esprit citoyen.

Pour inciter les habitant-e-s à participer, la commune pourrait proposer une baisse d'impôts des personnes qui s'engagent. Elle pourrait également améliorer l'accès à l'information par des personnes-ressources de toutes origines.

Acteurs : La commune, les habitant-e-s, des personnes-ressources de toutes origines.

Projet 2 :

Orientation : Encourager la participation active pour que des projets émergent des acteurs concernés

Forme : C'est à la société civile – aux Suisse-sse-s et aux migrant-e-s - de proposer des projets ; c'est aux communes et à l'état de soutenir les projets (soutiens logistiques, administratifs, financiers). Les projets doivent émerger de la base (*bottom-up*). Il faudrait informer sur l'aide des communes et de l'Etat pour créer des projets participatifs (éviter de faire à la place de...). La promotion des projets pourrait passer par la création de fonds de soutien régionaux (Canton-communes).

Quelques exemples de projets d'entreprise : former les collaborateurs/trices (y compris les migrant-e-s) pour participer aux commissions du personnel. Inciter les entreprises à proposer des cours de français, ce qui permettrait aux migrant-e-s de mieux participer aux processus décisionnels dans les entreprises. Les syndicats proposent de créer des sections par branche professionnelle (plutôt que par nationalité), ce qui renforce le développement de l'identité professionnelle commune aux travailleurs-ses.

Quelques exemples de projets dans la société civile : promouvoir les projets des migrant-e-s et des Suisse-sse-s pour favoriser l'interculturalité (exemple : Urumuri, Corpus). Pour encourager les projets portés par les acteurs concernés, le rôle de l'Etat et des communes est de supprimer les freins et les blocages.

Une question reste : quelle est la capacité d'acceptation de projets proposés par des communautés migrantes ?

Acteurs : La société civile, la commune, l'Etat.

Projet 3 :

Orientation : Mettre en lien économie locale et projets d'intégration professionnelle

Forme : Pour mettre en lien des migrant-e-s en recherche d'emploi avec des employeurs potentiels : proposer lors de la réunion des directions d'entreprises locales, de présenter en première partie, des projets d'intégration des associations (ORS, Caritas, IPT, etc.) et, en seconde partie, de mettre en lien les associations, les entreprises avec des personnes en recherche d'emploi (sorte de « *speed recruiting* »). La présence de plusieurs associations et de stands est possible.

L'idée aussi d'organiser un « *speed dating* »¹³⁴

Acteurs : La commune, les associations d'insertion, les entreprises locales.

Projet 4 :

Orientation : Investir les opportunités existantes, notamment les « Apéritifs de l'économie locale », pour mettre en réseau

Forme : Les apéritifs, réunissant tous les deux ans les entreprises locales et les représentant-e-s communaux/ales, pourraient être utilisés en tant que plateforme pour thématiser les questions liées à l'intégration professionnelle et à l'employabilité des migrant-e-s, les sensibiliser à l'engagement de migrant-e-s.

Acteurs : La commune, les associations, les entreprises.

Projet 5 :

Orientation : Valoriser les compétences des migrant-e-s au travers de multiples projets.

Forme : Deux groupes-cibles :

- les jeunes : promouvoir par exemple, l'offre du « Congé jeunesse » (une semaine de stage professionnel bénévole) en informant mieux tous/tes les jeunes de ce droit (art. 329 CO) ; convaincre les entreprises et les associations de les prendre en stage.
- les femmes : renforcer le conseil professionnel et juridique et développer le projet « Duo » d'espacefemmes.

Il est important de promouvoir les compétences des migrant-e-s (par exemple, dans le domaine de la gastronomie, de la restauration, de la garde d'enfants), d'officialiser et de communiquer les initiatives que prennent les migrant-e-s.

Acteurs : Les associations, les entreprises, les migrant-e-s, les entreprises de services, les médias, etc.

Projet 6 :

Orientation : Soutenir les migrant-e-s qui développent une activité indépendante

Forme : il s'agit notamment de :

- fournir une **aide administrative** par l'intermédiaire d'associations telles que espacefemmes, l'ORS, etc. pour faciliter l'agencement du statut d'indépendant-e, l'anonymisation des curriculum vitae, etc.
- contribuer, au niveau Suisse, à la **reconnaissance des diplômes** et des compétences
- sensibiliser les **employeurs** (notamment lors d'un apéritif) à l'importance de mettre à disposition des garderies sur le lieu de travail ou à proximité, de proposer des emplois à temps partiel et du travail à domicile, d'offrir des cours de langues.

Acteurs : La commune, l'Etat, des associations, des entreprises.

¹³⁴ Organisation de rencontres rapides et non-engageantes, outil privilégié par les organismes développant les partenariats entre entreprises et associations.

Projet 7 :

Orientation : Favoriser les liens sociaux entre entreprises et migrant-e-s

Forme : Des liens pourraient se tisser entre les chefs d'entreprise et des migrant-e-s, par le biais d'activités récréatives communes (activités sportives ou autres) qui incluraient les entreprises (tournois de foot, de basket) ou des événements festifs (repas entre voisin-e-s, 1^{er} août, etc.). Ces opportunités permettraient de sonder les intérêts et les disponibilités, de reconnaître et de valoriser les compétences des personnes migrantes.

Acteurs : Les associations, les entreprises, les migrant-e-s.

Projet 8 :

Orientation : Œuvrer en faveur de la mise en réseau de la société civile par la sensibilisation et l'implication des associations.

Forme : Les activités associatives (sportives, culturelles, de jeunesse, de quartier, etc.) et les fêtes sont de bonnes opportunités pour tisser des liens ; un contexte festif favorise la rencontre de personnes habitant depuis longtemps la région et d'autres plus récemment implantées.

Les échanges et les contacts sont favorisés par une implication dans des sociétés de jeunesse ou des associations quartiers : par exemple une société de jeunesse peut favoriser des échanges autour de la recherche de places d'apprentissage, échanges qui peuvent déboucher sur des pistes.

Acteurs : Les associations de différentes natures.

Projet 9 :

Orientation : Favoriser le passage d'activités bénévoles à l'emploi des migrant-e-s

Forme : L'employabilité des migrant-e-s est parfois limitée. Les réseaux de recrutement ordinaires ne fonctionnent pas nécessairement pour les migrant-e-s (Agences, ORP, SPE, sites internet). Des difficultés peuvent se poser même si la personne est employable, en raison du système des autorisations ; dans ce cas, il ne reste parfois que la possibilité du bénévolat.

Ainsi pour certaines personnes migrantes, le bénévolat peut constituer une première étape en vue de l'insertion professionnelle (exemples : lors de la manifestation Morat-Fribourg, engager à monter un stand ou dans une fête de jeunesse).

Il s'agit de préciser les critères qui distinguent l'emploi (travail lucratif) et les activités bénévoles : l'emploi exige des compétences (de branche et linguistiques), un CV, des entretiens personnels, des autorisations de travail (SpoMi), des formations.

Acteurs : Les associations, les entreprises.

Atelier 3 « Intégration sociale » :

Comment favoriser la collaboration avec les communautés, tenir compte de la diversité et valoriser les ressources existantes ?

Projet 1 :

Orientation : Promouvoir le bilinguisme dès le jardin d'enfants

Contenus : l'école publique peut favoriser le renforcement du bilinguisme de multiples manières notamment :

- par un enseignement de l'autre langue partenaire dès le jardin d'enfants, puis dans des branches telles que le chant, la gymnastique, etc. ;
- par une ouverture d'esprit et une volonté de changer de système ;
- par un encouragement à l'engagement d'enseignant-e-s avec une expérience migratoire et d'intégration.

Acteurs : L'école publique (tous les degrés).

Projet 2 :

Orientation : Entre les communes, développer la citoyenneté en facilitant l'accès à la culture et la participation sociale

Face à la question de la participation, de l'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, à la formation... il faudrait travailler non seulement avec les groupements de migrant-e-s mais aussi collaborer avec la DICS (écoles), collaborer avec les associations et s'inscrire dans une approche communautaire tout en portant attention particulière à la personne migrante en individuel.

Un des moyens pourrait être de renforcer, faire connaître le projet « carte culture » (30 à 70% de rabais pour les bas revenus) en collaborant avec des communes et des communautés des migrant-e-s.

Acteurs : Les communes, les communautés des migrant-e-s, les services publics notamment la DICS.

Projet 3 :

Orientation : Renforcer le lien entre populations suisse et migrante au travers des activités extrascolaires culturelles et sportives

Contenus : Ces activités extrascolaires, culturelles et sportives, représentent une plateforme propice à la mixité car elles regroupent enfants (et parents) suisses et migrant-e-s.

La diffusion des informations sur ces activités pourrait être améliorée : les associations qui organisent des projets devraient plus systématiquement informer l'organe qui centralise l'information sur les activités extrascolaires et qui la diffuse, via l'école, aux parents et aux élèves.

Acteurs : Les associations, l'école.

Projet 4 :

Orientation : Impliquer réellement les migrant-e-s au processus d'intégration

Contenus : Une résistance des autorités à écouter les migrant-e-s est parfois constatée.

Les collaborations entre personnes d'origines étrangère et suisse avec les autorités concernées peuvent être améliorées de manière concrète. Cette amélioration peut se faire notamment :

- en impliquant réellement les migrant-e-s dans le processus d'intégration (mise en place d'organismes et de projets mixtes tels que la sous-commission scolaire des parents migrants qui permettent des échanges entre la DICS et les communautés de migrant-e-s à propos de l'intégration scolaire des enfants) ;

- en écoutant les besoins exprimés, et en mettant en place de réponses adaptées aux besoins identifiés (service par service) ;
- en identifiant des personnes relais dans les communautés et en développant les contacts avec elles.

Acteurs : Les autorités concernées, les communautés et les migrant-e-s.

Projet 5 :

Orientation : Renforcer la formation spécifique de médiateurs/rices culturel-le-s

Forme : Les interprètes communautaires sont nécessaires dans bien des services de l'Etat (par exemple, planning familial) ; ils/elles traduisent la langue tout en tenant compte du contexte social et culturel des personnes impliquées¹³⁵.

Il faudrait promouvoir la fonction de médiateurs/rice culturel-le ou d'agent-e communautaire et concevoir une formation spécifique qui leur permettent de traduire (dans les deux sens) autant la langue que la culture ; ce qui est d'autant plus important lorsqu'ils/elles interviennent dans des situations d'incompréhension réciproque ou lorsqu'il s'agit d'aborder certaines thématiques spécifiques (par exemple : parler de la contraception ne se fait de la même façon selon la culture). Ces médiateurs/rices culturel-le-s devraient être rémunéré-e-s ; ils/elles pourraient être à disposition d'associations et de services publics.

En plus, des personnes relais dans les communautés peuvent être identifiées : elles pourraient faciliter l'approche de certaines thématiques spécifiques (agissant comme des multiplicateur/trices)

Acteurs : Les médiateurs/rices culturel-le-s, des personnes relais des communautés, l'Etat.

96

Projet 6 :

Orientation : Faire connaître et reconnaître ce que font les associations

Contenus : Il s'agit de faire savoir ce qui existe et se fait déjà dans les associations (dans quels domaines elles sont actives pour favoriser l'intégration) ; faire connaître les activités associatives au travers des médias (exemple : une rubrique dans le journal) ; offrir des ressources et des moyens financiers plus conséquents pour renforcer les capacités des associations à développer et promouvoir leurs projets.

Les structures officielles pourraient également faire connaître les parcours de personnes migrantes qui ont (économiquement) réussi ; elles pourraient les inviter à témoigner, leur donner l'occasion de parler de leurs expériences à des migrant-e-s jeunes et moins jeunes. Mot d'ordre... « l'intégration ça paye » !

Acteurs : Les associations et les services d'Etat.

Projet 7 :

Orientation : Renforcer le rôle de l'école dans l'intégration

Contenus :

Le rôle des acteurs de ce milieu peut être renforcé. Les enseignant-e-s devraient mieux connaître les prestations disponibles pour les migrant-e-s, car ils/elles peuvent jouer un rôle important pour transmettre l'information : ils/elles rencontrent les parents des élèves de leur classe au moins une

¹³⁵ « L'interprétariat communautaire va souvent au-delà de la traduction littérale. Bien qu'une transmission fidèle des informations reste au centre de l'activité, les interprètes communautaires tiennent compte du contexte social et culturel des personnes impliquées. En conséquence, malgré des origines et cultures différentes, les interlocuteurs réussissent à établir une conversation et à communiquer leurs points de vue. La confiance ainsi gagnée augmente la marge de manœuvre de toutes les personnes impliquées » (<http://www.inter-pret.ch/fr/linterpretariat-communautaire.html>).

fois par année. Par ce biais, ils/elles peuvent favoriser les échanges, leur faire connaître les offres qui existent et communiquer les informations pertinentes aux familles.

De plus, ils/elles pourraient recourir de manière plus systématique aux interprètes communautaires pour que les familles aient accès dans leur langue aux informations de l'école (service d'interprétariat).

Acteurs : L'école et les interprètes communautaires.

Projet 8 :

Orientation : Améliorer la coordination des prestations dans le domaine interculturel

Contenus : la coordination des prestations réalisées dans le domaine de l'interculturel devrait être améliorée ; de même, les services publics devraient mieux identifier et intégrer les besoins des migrant-e-s pour bien ajuster leurs prestations ; ils devraient également former et sensibiliser leur personnel à l'interculturalité. Les services psychiatriques, psychologiques sont particulièrement visés, qui pourraient être davantage sensibilisés aux besoins spécifiques des migrant-e-s, des réfugié-e-s et des requérant-e-s d'asile.

Cette amélioration passerait aussi par la promotion de l'interprétariat communautaire afin que les collaborateurs/trices des services publics puissent plus facilement y recourir : il s'agit de renforcer sa visibilité et de faciliter l'accès à ses prestations (prévoir un budget pour y accéder).

Cette amélioration passe encore par une meilleure connaissance, un élargissement des prestations des écrivains publics qui peuvent aider les migrant-e-s à formuler leurs besoins.

Acteurs : Les services publics, les interprètes communautaires et les écrivains publics.

97

Projet 9 :

Orientation : Renforcer la formation professionnelle, fantastique « machine à intégrer »

Contenus : Le parcours de jeunes migrant-e-s ayant réussi leur apprentissage devrait être mis en valeur : réussir un CFC est un grand avantage pour l'intégration à long terme.

Les prix remis lors de la remise des diplômes de CFC sont de plus en plus remis à des migrant-e-s : les jeunes ayant réussi sont de très bons modèles identificatoires pour les autres jeunes qui doivent faire leur choix professionnels. Ils/elles pourraient intervenir dans les classes pour expliquer leur parcours, les difficultés rencontrées pour se former, etc.

Acteurs : Les Ecoles Professionnelles et les jeunes migrant-e-s.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Appartenances (2010). *L'interprétariat communautaire dans les institutions: choix ou nécessité?* Actes du colloque Assises romandes de l'interprétariat communautaire (30 septembre 2010). Lausanne : Association Appartenances Vaud.

Barel, Y. (1990). Le Grand Intégrateur. *Connexions*, 56.

Berthoud, C. (2012). *Déqualifiés! Le potentiel inexploité des migrantes et des migrants en Suisse*. Berne: Ed. Croix-Rouge suisse.

Bolzmann, C. (1996). *Sociologie de l'exil : une approche dynamique*. Zürich: Seismo.

Bolzmann, C. (2001). Quels droits citoyens ? Une typologie des modèles d'intégration des migrants aux sociétés de résidence. In C. Perregaux, T. Ogay, Y. Leanza, & P. Dasen. *Intégrations et migrations. Regards pluridisciplinaires* (pp. 159-183). Paris : L'Harmattan.

Bolzmann, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes: enjeux et défis pour les pratiques professionnelles. *Pensée plurielle*, 2(21), 41-51.

Boucher, M. (2000). *Les théories de l'intégration. Entre universalisme et différentialisme*. Paris: L'Harmattan.

Bourdieu, P. (1984). *Homo academicus*. Paris: Editions de Minuit.

Bureau de l'Égalité et de la Famille (2004) *Rapport de la Commission pour une politique familiale globale*.
Online : http://www.fr.ch/bef/files/pdf1/rapport_pfg_fr.pdf

Bureau de l'intégration des migrants et des migrant-e-s et de la prévention du racisme. Réalisation des objectifs du concept « Langue et formation » pour le canton de Fribourg (2009-2011).

Caisse des dépôts et consignations (2002). Renouvellement urbain: Participation des habitants. *Les cahiers pratiques du renouvellement urbain*, 2.

Camilleri, C. (1999). Stratégies identitaires : les voies de la complexification. In M.-A. Hily & M.-L. Lefebvre (eds.). *Identité collective et altérité : diversité des espaces, spécificités des pratiques* (p. 197-211). Paris : L'Harmattan.

Cattacin, S. & Chimienti, M. (2006). Intégration dans le discours scientifique. Un concept sociologique en politique migratoire. *Terra cognita*, 9, 34-37.

Cattacin, S., Chimienti, M., Kessler, T., Nguyen, M.-S. & Renschler, I. (2007). *Evaluation de la Loi sur l'intégration des étrangers du canton de Genève*. Sociograph 3/2007. Université de Genève, Département de Sociologie.

Cohen-Emerique, M. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques*. Rennes : Presses de l'EHESP.

Commission fédérale pour la jeunesse (2003). *Des atouts à reconnaître et à valoriser. Pour une politique d'intégration adaptée aux enfants et aux jeunes d'origine étrangère*. Rapport. Berne: Commission fédérale pour la jeunesse.

Commission fédérale des étrangers (2006). *La notion d'intégration dans la loi, guide pratique pour l'application des nouvelles dispositions*. Berne : décembre 2006.

Commission fédérale pour les questions de migration (2009). *Nous, moi - les autres. Les associations de migrants et la formation de l'identité : une approche internaliste*. Berne: Commission fédérale pour les questions de migration.

Commission fédérale pour les questions de migration (2010). *Avenir de l'encouragement de l'intégration : recommandations de la CFM dans le travail conceptuel des programmes d'encouragement de la Confédération et des cantons*. 16.09.2010.

Conférence tripartite CTA sur les agglomérations (2009). *Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers*. Rapport et recommandations de la CTA du 29 juin 2009.

Conférence tripartite CTA sur les agglomérations (2009). *Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers. Documentation*. Annexe au rapport à l'attention de la CTA du 29 juin 2009.

Conseil de l'Europe (2006). *Quelle cohésion sociale dans une Europe multiculturelle? Concepts, état des lieux et développements. Tendances de la cohésion sociale, 18*.

Conseil de l'Europe (2008). *Concilier bien-être des migrants et intérêt collectif – Etat social, entreprises et citoyenneté en transformation. Tendances de la cohésion sociale, 19*.

Conseil de l'Europe (2011). *Les migrants et leurs descendants. Guide des politiques pour le bien-être de tous dans les sociétés plurielles*. Strasbourg: Ed. du Conseil de l'Europe.

Conseil fédéral (2010). *Rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération*. Rapport du Conseil fédéral à l'intention des Chambres fédérales en exécution des motions 06.3445 Fritz Schiesser « L'intégration, une mission essentielle de la société et de l'Etat » du 25 septembre 2006, transmise sous forme de mandat d'examen le 11 mars 2008, et 06.3765 Groupe socialiste « Plan d'action pour l'intégration » du 19 décembre 2006, transmise le 2 juin 2008.

Crozier, M. & Friedberg, E.(1981). *L'acteur et le système, les contraintes de l'action politique*. Paris : Le Seuil, coll. Points Politique.

Da Cunha, A. (2006). *Un processus d'apprentissage collectif. La Charte de l'intégration du FIMM. Terra cognita, 9, 18-21*.

Durkheim, E. (2007). *De la division du travail social*. Paris : PUF.

Efionayi-Mäder, D. (2006). *Nouvelle tendance politique en Europe. «L'immigration choisie». Terra cognita, 9, 44-47*.

Ehrler, J. & Hammer, S. (2012). *Estimation des migrants aux compétences linguistiques limitées et à bas niveau de formation: explications relatives au modèle d'estimation et à l'utilisation des données*. IDHEAP/INFRAS.

Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen (2010). *Citoyenneté. Zugehörig sein, teilhaben und Verantwortung übernehmen*. Bern: Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen.

Emch, L. (2012). *L'interprétariat communautaire dans le domaine de la formation. Pratique actuelle et recommandations basées sur des exemples de cas fonctionnant bien*. Berne : INTERPRET.

Etat de Fribourg (2012). *Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2012-2016*. Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg.

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés suivi de Conscientisation et révolution*. Paris : François Maspéro.

Gallissot, R., Kilani, M. & Rivera, A. (2000). *L'imbroglie ethnique en quatorze mots clés*. Lausanne: Ed. Payot.

Gauthier, B. (1992). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Québec: Presse de l'Université de Québec.

Gattiker, M. (2006). Rapport d'intégration de l'Office fédéral des migrations. Une tâche liée à l'Etat. *Terra cognita*, 9, 76-79.

Giraud, C. (1993). *L'action commune*. Logiques sociales. Paris : L'Harmattan.

Giugni, M. & Passy, F. (2003). Modèles de citoyenneté et mobilisation des immigrés en Suisse et en France. Une approche des opportunités politiques (p. 104-130). In H.-R. Wicker, R. Fibbi & W. Haug (Eds). *Les migrations et la Suisse*. Zurich: Seismo.

Godbout, J. T. (2000). *Le don, la dette et l'identité. Homo donato vs homo oeconomicus*. Paris : La Découverte.

Groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migration (GIM) (2010). *Rapport 2010 sur la mise en oeuvre des mesures d'intégration* (établi à l'intention du Conseil fédéral).

Knoepfel, P., Larrue, C., Varone, F. (2006). *Analyse et pilotage des politiques publiques*. Zürich, Chur: Rügger.

Legault, G., & Fronteau, J. (2008). Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés. In G. Legault & L. Rachédi (Eds.). *L'intervention interculturelle* (pp. 43-66). Montréal: Gaëtan Morin.

Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi).

Loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme du 24 mars 2011 (Lint).

Loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2005 (LEtr).

Matthey, F. (2006). Le fédéralisme de l'intégration. «Des chemins liés à la diversité des situations.». *Terra cognita*, 9, 72-74.

Mayer, J.-F. & Köstinger, P. (2012). *Les communautés religieuses dans le canton de de Fribourg. Aperçu, évolutions, relations et perspectives. Rapport établi sur mandat du Conseil d'Etat du canton de Fribourg*. Fribourg : Religioscope.

Métraux, J.-C. (2011). *La migration comme métaphore*. Paris: La Dispute.

Michael, C., Gil, M., Efonayi-Mäder, D., Kaya, B. et M. Pecoraro (2012). *Analyse des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention pour la population issue de la migration. Etat des lieux pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura*. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population.

MondialContact, Cultures et Citoyenneté & Centre de Contact Suisses-Immigrés (2000). *Rapport pour une politique d'intégration dans le canton de Genève*.

Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention*. Québec : PUL.

Liebig, T., Kohls, S. & Krauss, K. (2012). *L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse*. Document de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n°128.

Office fédéral des Migrations (2006). *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse. Identification des faits, des causes, des groupes à risque, des mesures existantes ainsi que des mesures à prendre en matière de politique d'intégration*. Berne: Office fédéral des migrations.

Office fédéral des Migrations (2009). *Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons. Rapport annuel 2009*. Berne: Office fédéral des migrations.

Office fédéral des Migrations (2010a). *APPEL D'OFFRES. Développement des programmes d'intégration cantonaux et des mesures d'accompagnement (DPIM). A l'attention des services cantonaux pour les questions d'intégration*. Berne: Office fédéral des migrations.

Office fédéral des Migrations (2010b). *Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons. Rapport annuel 2010*. Berne: Office fédéral des migrations.

102 Office fédéral des Migrations (2010c). *Circulaire. Garantir la poursuite de l'encouragement spécifique de l'intégration par la Confédération dès 2012*. Berne: Office fédéral des migrations.

Office fédéral des Migrations (2010d). *Rapport sur la mise en œuvre des mesures d'intégration établi par le groupe de travail interdépartemental pour les problèmes de migrations (GIM) à l'intention du Conseil fédéral* (décembre 2010).

Office fédéral des Migrations (2011a). *Encouragement de l'intégration par la Confédération et ses effets dans les cantons. Rapport annuel 2011*. Berne: Office fédéral des migrations.

Office fédéral des Migrations (2011b). *Document-cadre du 23 novembre 2011 en vue de la conclusion de conventions de programmes selon art. 20a LSu*. Conférence des gouvernements cantonaux.

Office fédéral des Migrations (sans date). *Cadres de référence du futur encouragement spécifique de l'intégration par la Confédération : conditions à la conclusion de conventions-programmes entre le DFJP/l'ODM et les cantons*.

Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007 (état le 1^{er} janvier 2008) .

Perregaux, C, Changkakoti, N., Gremion, M. & Hutter V. (2008). Au sein de familles migrantes : circulation intra et intergénérationnelle des rôles sociaux à partir de la scolarisation de l'aîné. In M. Vatz Laaroussi, C. Bolzman & M. Lahlou. *Familles migrantes au gré des ruptures. Tisser la transmission* (pp. 53-65). Lyon Limonest: L'Interdisciplinaire.

Piérart, G. (2008). *Familles migrantes et handicap de l'enfant. Thèse présentée devant la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse) pour l'obtention du grade de Docteur*. Fribourg : Centre universitaire de Pédagogie Curative, No 12.

Porter, R. L. & Samovar, L. (1976). *Communicating interculturality, a reader*. Belmont.

- Prodolliet, S. (2006). L'intégration –une notion à multiples facettes, *Terra cognita*, 9, 16-17.
- Poutignat, P. & Streiff-Fenart, J. (1995). *Théories de l'ethnicité*. Paris: Presses universitaires de France.
- SASoc (2008). *Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire*. Fribourg : DSAS.
- Sayad, A. (2006). *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Paris: Raisons d'Agir.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?*. Paris: Gallimard.
- Service de la statistique du canton de Fribourg (2010). *Annuaire statistique du canton de Fribourg*. 40 éd., décembre 2010.
- Tabin, J.-P. (1999). *Les paradoxes de l'intégration. Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale* (Vol. 27). Lausanne: Cahiers de l'eesp.
- Tabin, J.-P. (2006). L'intégration et la notion de "culture". Le culturel prétexte. *Terra cognita*, 9, 22-24.
- Touraine, A. (1997). Les conditions de la communication interculturelle. In M. Wieviorka (éd.). *Une société fragmentée ?*. Paris : La Découverte.
- Vatz Laaroussi, M. (2001). *Le familial au coeur de l'immigration: les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris: L'Harmattan.
- Vatz Laaroussi, M., Bolzman, C. & Lahlou, M. (2008). *Familles migrantes au gré des ruptures. Tisser la transmission*. Lyon Limonest: L'Interdisciplinaire.
- Vatz Laaroussi, M., Kanouté, F. & Rachédi, L. (2008). Les divers modèles de collaborations familles immigrantes-écoles : de l'implication assignée au partenariat. *Revue des sciences de l'éducation*, 34 (2), 291-311.
- von Glutz, B. (2012). *L'interprétariat communautaire dans le domaine social. Pratiques actuelles et recommandations basées sur des exemples de cas*. Berne : INTERPRET.
- Wichmann, N., Hermann, M., D'Amato, G., Efonayi-Mäder, D., Fibbi, R., Menet, J. & Ruedin, D. (2011). *Les marges de manœuvre au sein du fédéralisme : La politique de migration dans les cantons*. Bern : Commission fédérale pour les questions de migration CFM.
- Wicker, H.-R., Fibbi, R. & Haug, W. (Eds). (2003). *Les migrations et la Suisse*. Zurich: Seismo.

